haute savoie
le Département

DES ACTIONS POUR DEMAIN

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

ÉDITION 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉPARTEMENT À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

hautesavoie.fr

© Dep74 - L. Guette

Martial Saddier
Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

PLACER L'ENVIRONNEMENT PLEINEMENT AU CŒUR DE L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS

Chaque année, le rapport de situation en matière de développement durable (RDD) est l'occasion de faire état de la prise en compte du développement durable tant dans le fonctionnement interne du Département de la Haute-Savoie que dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

En 2022, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a poursuivi et renforcé sa politique volontariste dans le domaine du développement durable. Le budget, que nous avons voté en février dernier, a ainsi été un marqueur fort de cette volonté de placer l'environnement pleinement au cœur de l'ensemble de nos actions durant tout le mandat.

UN OUTIL ESSENTIEL POUR ÉVALUER ET SUIVRE DANS LE TEMPS LE BILAN DE NOS ACTIONS ET VISUALISER LES AMÉLIORATIONS SIGNIFICATIVES À APPORTER.

Chaque jour, dans l'ensemble de nos compétences (social, éducation, voirie, bâtiments, espaces naturels, aménagement du territoire, tourisme…), nos agents veillent à améliorer la prise en compte de l'environnement, de la transition énergétique, et plus largement de notre cadre de vie.

Ce 12e rapport a vocation à souligner cette dynamique forte poursuivie par la collectivité. Il retrace les avancées réalisées en matière de développement durable tant au niveau du fonctionnement interne de la collectivité qu'au niveau des politiques mises en œuvre quotidiennement sur l'ensemble du territoire. Il est également un outil essentiel pour évaluer et suivre dans le temps le bilan de nos actions et visualiser les améliorations significatives à apporter. Pour nos services, il constitue enfin un document de référence sur les enjeux du développement durable et de questionnement sur leurs pratiques.

Au travers des outils déployés, il valorisera le travail de chacun, pour relever les défis à venir.

SOMMAIRE

ÉDITO 3

INTRODUCTION 7

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

1 - Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique 11
2 - Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources 12
3 - Poursuivre la réduction de notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine 13
4 - Accessibilité des collèges pour les personnes en situation de handicap 14
5 - Valorisation des biens réformés du Département 15

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS

6 - Limiter l'impact environnemental de l'entretien et du déneigement de la voirie départementale 17
7 - Optimiser la programmation et l'évolution des enrobés 18
8 - Sensibiliser les usagers à la sécurité routière 19
9 - Développement et aménagement de réseaux cyclables 20

CULTURE ET PATRIMOINE

10 - Éco-conception de la saison culturelle du château de Clermont 22
11 - Développer l'animation en établissement d'accueil (Personnes Âgées/Personnes en situation de Handicap) 23
12- Modes d'accès alternatifs et rencontre hors les murs 24
13- Bonnes pratiques dans l'environnement numérique 25
14 - Savoie-biblio : des collections adaptées 26

SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

15 - Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat 28
16 - Conserver des terres agricoles 29
17 - Pour se déplacer autrement : le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) 30
18 - Former élus et agents à l'éco-conduite et à la voiture électrique 31

MOYENS DE L'INSTITUTION

19 - Former les agents 33
20 - Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail 34
21 - Pour des manifestations événementielles, sportives ou culturelles plus durables 35
22 - Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés 36
23 - Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique 37
24 - Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation 38

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SECTEUR SOCIAL

25 - Prévention des chutes à destination des personnes âgées **41**
26 - Transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap **42**
27 - Des commerces et services accessibles aux personnes en situation de handicap mental (DA) **43**
28 - Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours « innovants » **44**
29 - Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole - Regain des Savoie **45**
30 - Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés **46**
31 - Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics **47**
32 - Lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) **48**
33 - Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance **49**
34 - Prévention santé dans les établissements scolaires **50**
35 - Lutter contre les déserts médicaux **51**
36 - Aide à la réhabilitation du parc public et lutter contre la précarité énergétique **52**
37 - Réhabilitation du parc privé « Habiter Mieux » **53**
38 - Rénovation énergétique des logements du parc privé – propriétaires à revenus intermédiaires **54**

ÉDUCATION ET FORMATION

39 - Aide aux comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi de « référent technique départemental » **56**
40 - Aide aux classes de découvertes des écoles publiques et privées **57**
41 - Mise en œuvre de la loi EGALIM **58**
42 - Approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local **59**

SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

43 - Développer le tourisme 4 saisons **61**
44 - Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée **62**
45 - Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement **63**
46 - Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) **64**
47 - Préserver les abeilles en soutenant les cultures dérobées mellifères **65**
48 - Service Public de Performance Energétique de l'Habitat : « Haute-Savoie Rénovation Energétique » (HSRE) **66**
49 - Acquérir et gérer les Espaces Naturels Sensibles (ENS) **67**
50 - Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) **68**
51 - Éduquer les collégiens à l'environnement **69**

MOYENS DE L'INSTITUTION

52 - Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap **71**

DÉPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

(actions internes et partenariales) Extrait du compte administratif 2021 **72**

II. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Bulletin climatique de l'année 2021 **75**

Changement climatique et énergies **76**

Transport et mobilité **78**

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles **80**

Société de la connaissance **82**

Développement socio-économique **84**

Cohésion sociale et solidarité **86**

Santé publique, prévention et gestion de risques **88**

Consommation et production responsables **90**

Gouvernance **92**

Création graphique et mise en page : Département de la Haute-Savoie
Crédits photos : © Dép74 – L. Guette, Tristan Shu, CCCL, Fotolia, Shutterstock, Phovoir, X.
Impression sur papier issu de forêts gérées durablement : Imprimerie Départementale

INTRODUCTION

La nouvelle Assemblée départementale, installée depuis le 1er juillet 2021, porte un projet de mandat autour d'une ambition renouvelée pour les Haut-Savoyards et le territoire. Cette volonté s'est traduite par l'adoption d'un premier budget résolument tourné vers l'avenir et pleinement consacré à la Haute-Savoie et aux Haut-Savoyards, des plus jeunes aux séniors, dans tous les bassins de vie.

Aussi, le développement durable et la transition écologique sont au cœur des engagements du mandat de la nouvelle Assemblée et des politiques publiques conduites par la collectivité.

Pour rappel, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Pour la 12e année consécutive, le Département présente son rapport de développement durable.

Ce rapport met en avant, à travers 52 fiches, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur le territoire. Il est à noter que les deux années de crise sanitaire, que nous venons de traverser, ont bouleversé nos modes de fonctionnement et ont eu un impact sur de nombreuses actions.

Conçu comme un outil pédagogique et de réflexion à destination des élus et des services, ce rapport, dans sa deuxième partie, esquisse un portrait de territoire, décliné en 9 thèmes permettant d'aborder un large panel de ce que recouvre le développement durable :

- Changement climatique et énergies
- Mobilité et transport
- Biodiversité et ressources naturelles
- Société de la connaissance
- Développement économique et social
- Cohésion sociale et solidarité
- Santé, prévention et gestion des risques
- Consommation et production
- Gouvernance

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

ACTION INTERNE

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

1 - Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique

2 - Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources

3 - Poursuivre la réduction de notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine

4 - Accessibilité des collèges pour les personnes en situation de handicap

5 - Valorisation des biens réformés du Département

Fiche 1

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Le Département s'est engagé dans une démarche d'optimisation énergétique de son patrimoine bâti en 2007 par la réalisation d'un audit énergétique global et la labellisation de plusieurs projets. En 2012, cette démarche s'est renforcée suite à l'adoption du Plan Climat Energie. La Direction de la Construction et des Services Généraux (DCSG) s'est alors organisée par la création d'une Unité Énergie dédiée. Aujourd'hui, l'Unité Énergie et Qualité Environnementale détermine et assure le suivi des exigences énergétiques pour les constructions neuves et les réhabilitations, il programme également les réhabilitations et les travaux de rénovation énergétique sur les prochaines années.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Construction neuves : objectif E3 C1 et respect de la RE 2020
- Réhabilitations : PPI avec rénovation énergétique systématique : objectif de réduction des consommations de 60 % par rapport à l'existant
- Suivi précis des consommations énergétiques de nos bâtiments permettant de cibler nos actions de maintenance et de limiter les dérives
- Exploitation et maintenance performantes des bâtiments :
  - Marché Global de Performance Energétique sur 29 collèges et 5 bâtiments hors collèges à partir de 2021 pour 10 ans : ces 34 bâtiments représentent la moitié des consommations du Département. Objectif de réduction des consommations de 26 %.
  - Marché d'exploitation performant pour les bâtiments hors MGPE et les collèges neufs ou réhabilités à partir de 2022.
  - Travaux de maintenance ciblés chaque année en faveur de la performance énergétique

SUIVI

Direction référente
Direction Bâtiments – Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence
Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

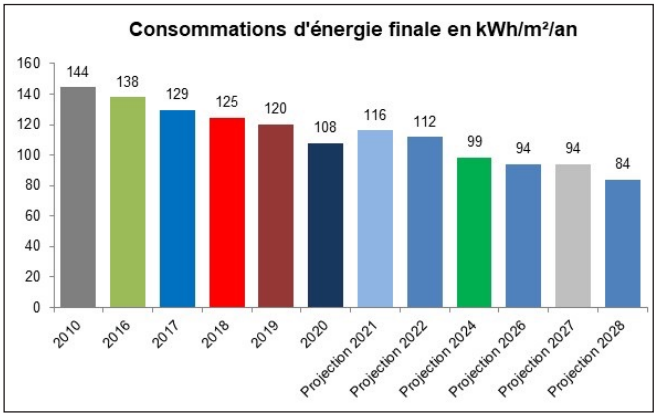

- 47 bâtiments de plus de 1 000 m² sont équipés de GTC

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Un Marché Global de Performance Énergétique sur 29 collèges et 5 bâtiments administratifs a démarré au 1er janvier 2021. Les travaux de performance énergétique se poursuivent jusqu'en 2023 pour atteindre une réduction des consommations de 26 % garantie pendant toute la durée du marché (10 ans).

Un Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit la réhabilitation complète ou partielle d'une quinzaine de collèges et de plusieurs bâtiments multi-pôles, ces opérations intègrent systématiquement les rénovations énergétiques avec un objectif ambitieux de 60 % d'économie d'énergie par rapport à l'existant.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES lors des contructions neuves, réhabilitations et rénovations
- Le confort thermique des utilisateurs (hiver et été) est systématiquement étudié lors des constructions neuves et réhabilitations

Société de la connaissance
- Les clauses ambitieuses mises en oeuvre dans les marchés ainsi que la programmation de travaux d'économies d'énergie permettent d'élever le niveau de compétences des chargés d'opérations
- Les niveaux d'exigence fixés par le Département dans ses marchés incitent les maîtres d'œuvre et les entreprises implantés localement à développer une expertise et des savoir-faire dans le domaine de l'énergie

Développement socio-économique
- L'augmentation du volume d'opérations liées à l'optimisation énergétique ainsi que les niveaux de performance demandés permettent de soutenir l'activité du BTP et de développer les filières expertes dans ce domaine (éco-conception, énergies renouvelables, etc.)
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance

Santé publique, prévention et gestion des risques
- La qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une attention particulière dans les constructions et réhabilitations
- Contribution à la baisse de la pollution atmosphérique

Consommation et production durables
- Clauses d'exigences énergétiques dans les cahiers des charges des opérations de construction et de réhabilitation
- Les objectifs fixés dans les marchés permettent d'anticiper la réglementation thermique 2020 et ainsi limiter les interventions futures

Gouvernance
- Suite à la réception des chantiers, un suivi des consommations énergétiques des bâtiments est assuré avec les maîtres d'œuvres et entreprises intervenus sur le chantier. Ce suivi peut donner lieu à des actions correctives

Fiche 2

CONTRIBUER À LA SOBRIÉTÉ ET À LA VALORISATION DES RESSOURCES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La sobriété dans nos usages est un pilier pour atteindre les objectifs de réduction de l'impact environnemental. Cela se traduit par une utilisation rationalisée de nos ressources en eau, en matériaux et en énergie.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Actions en faveur de la gestion de l'eau :
  - Récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et le lavage des véhicules
  - Infiltration des eaux pluviales au sein de la parcelle
  - Désimperméabilisation des surfaces enrobées (cours et places de stationnement notamment)
- Actions en faveur du confort estival dans les bâtiments neufs et existants : réalisation de simulations du confort d'été systématiques pour les rénovations et les constructions neuves, sensibilisation des usagers au fonctionnement des bâtiments
- Constructions neuves et réhabilitations : intégration de matériaux biosourcés dans les constructions (quantité de bois minimum exigée dans le neuf)

SUIVI

Direction référente
Direction Bâtiments
Document de référence
Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Confort thermique estival étudié pour limiter l'usage de la climatisation
- Réduction de l'impact carbone des matériaux utilisés dans la construction

Société de la connaissance
- Diffusion de connaissances sur le fonctionnement des bâtiments.
- Partage de bons gestes mis en œuvre par les agents

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Amélioration du confort thermique pour les usagers
- Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs
- Limitation des risques d'inondations

Développement socio-économique
- Développement des filières de matériaux bio-sourcés
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance.

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Limite la consommation d'eau dans les bâtiments.

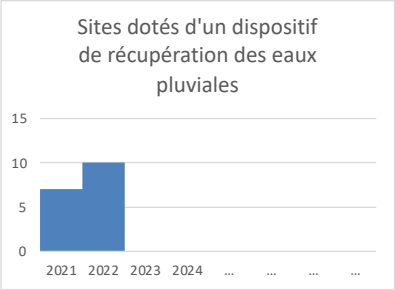

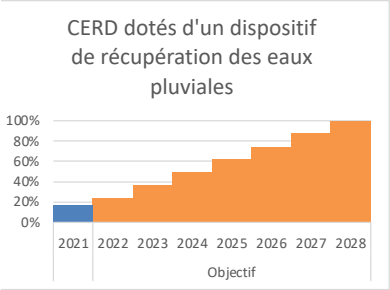

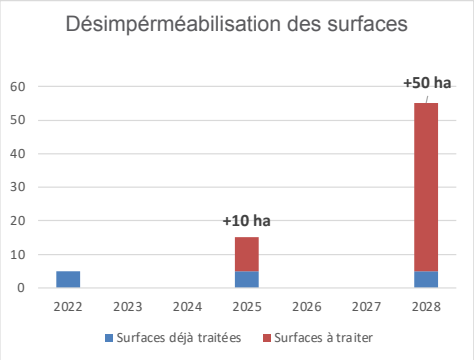

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :
- 3 sites supplémentaires seront dotés d'un système de récupération d'eaux pluviales pour les sanitaires
- 7 CERD supplémentaires seront dotés d'un système de récupération d'eaux pluviales pour le lavage des véhicules
- Un ingénieur eau recruté en 2022 travaille spécifiquement sur la desimpérméablisation des surfaces sur notre patrimoine

Fiche 3

LA RÉDUCTION DE NOTRE IMPACT CARBONE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ D'AIR DE NOTRE PATRIMOINE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

En parallèle de la réduction de la consommation énergétique de notre patrimoine, les énergies renouvelables (EnR) sont déployées largement sur nos bâtiments afin de limiter leur impact carbone et de participer à l'amélioration de la qualité d'air du territoire.
Un travail est également mené pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieure de nos bâtiments et particulièrement dans les collèges.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Souscription de contrats de fourniture d'énergie gaz et électricité 100 % d'origine renouvelable
- Développement d'une stratégie de production photovoltaïque sur les bâtiments
- Remplacement des chaufferies fioul par des solutions renouvelables (chaufferies bois, raccordement à des réseaux de chaleur, pompes à chaleur)
- Actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieure dans les collèges : diagnostic et mise en place d'un plan d'action dans chaque collège

SUIVI

Direction référente
Direction Bâtiments –
Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence
Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

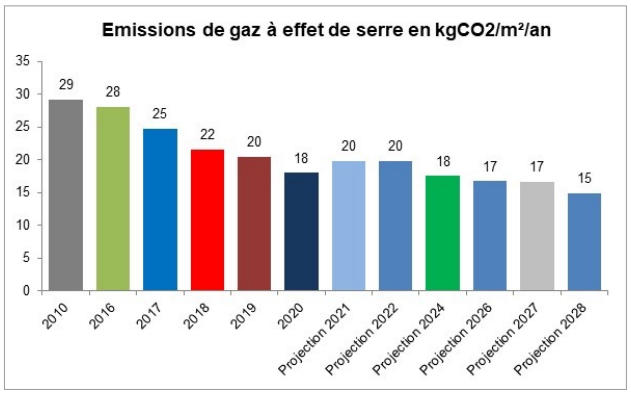

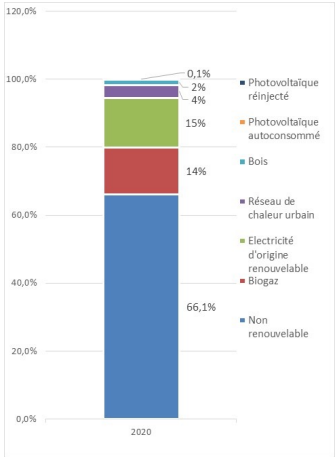

- En 2021, le collège de Faverges a été raccordé à un réseau de chaleur communal alimenté au bois, en remplacement de sa chaufferie fioul.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Réduction du recours aux énergies fossiles
- Réduction directe des émissions de GES à consommation d'énergie équivalente

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Consolidation des filières d'approvisionnement en bois

Société de la connaissance
- Développement de techniques performantes de production à partir de sources renouvelables
- Incitation à la montée en compétence des maîtres d'oeuvres et des entreprises locales dans le domaine des EnR
- Vulgarisation de l'utilisation des EnR auprès des chargés d'opérations

Développement socio-économique
- Contribution à la consolidation des filières EnR localement
- Les garanties d'origine renouvelable sur l'électricité sont une incitation au développement de projets de production d'électricité à partir d'EnR

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Contribution à la réduction de la pollution atmosphérique
- Amélioration de la qualité d'air intérieure

Consommation et production durables
- Intégration d'une option de garantie d'origine renouvelable dans les groupements de commande pour l'achat du gaz et de l'électricité
- Recours aux énergies renouvelables

Gouvernance
- Contribution du Département à l'élaboration de marchés groupés d'approvisionnement en électricité et gaz porté par le SYANE
- Validation du programme de développement photovoltaïque
- Le Département est partenaire des collectivités locales dans le développement des réseaux de chaleur bois en raccordant ses bâtiments

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :
- Les chaudières fioul des collèges de Taninges et Saint-Jean d'Aulps seront remplacées par des chaufferies biomasse.
- Le collège de Cluses sera raccordé au réseau de chaleur alimenté par l'usine d'incinération de Marignier.
- 49 sites départementaux souscrivent à l'option biométhane dans le groupement d'achat gaz mené par le SYANE.

Fiche 4

ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3e Commission : Aménagement, Éducation, Patrimoine foncier et immobilier, Communication, Tourisme, Agriculture

Le Département a engagé, en 2015, un chantier majeur et de grande ampleur : la mise en accessibilité de tous les collèges publics de Haute-Savoie pour les personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Répondre aux exigences réglementaires
- 100 % des collèges accessibles en 2021 (agenda d'accessibilité programmée-Ad'AP sur 6 ans déposé en octobre 2015, validé en février 2016)

SUIVI

Direction référente
Direction Bâtiments

Document de référence
Agenda d'Accessibilité Programmée des collèges

Indicateurs de suivi

- 49 collèges actuellement sur le Département de Haute-Savoie :
  - 29 établissements mis en accessibilité entre 2014 et 2017
  - 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité à l'été 2021 : Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny
  - 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité programmé à l'été 2022 : Chamonix et Sallanches
  - 3 collèges du bassin de Thonon et Seyssel mis en accessibilité en 2023-2024 : Margencel, Douvaine, Ville-la-Grand et Seyssel
  - L'accessibilité des collèges restants, soit 12 collèges, se fera dans le cadre de travaux de restructuration des établissements programmés sur la période 2023 à 2028
- L'agenda est respecté à hauteur de 67 % des collèges accessibles en 2021 avec pour objectif 100 %, selon l'agenda d'accessibilité programmée déposé.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites pour 2022	Dépenses prévues pour 2023-24
342 000 € HT	**386 000 € HT**	**836 000 € HT**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Favorise l'accès à la formation des personnes en situation de handicap

Développement socio-économique
- Soutien à l'emploi

Cohésion sociale et solidarité
- Facilite l'accès et la déambulation des personnes en situation de handicap dans les collèges

Gouvernance
- Consultation : Éducation nationale
- Diagnostics : bureaux d'études techniques
- Mise en œuvre : équipe maîtrise d'œuvre et entreprises
- Validation des Agendas d'Accessibilité Programmée : mairie, DDPP, SDIS

Fiche 5

VALORISATION DES BIENS RÉFORMÉS DU DÉPARTEMENT

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments

Depuis fin 2013, le Conseil départemental vend aux enchères publiques tout type de mobilier et matériel réformé sur la plateforme de vente en ligne Agorastore. Ce dispositif permettant de donner une seconde vie aux équipements déclassés, participe à une démarche d'économie sociale et solidaire et génère aussi des recettes pour la collectivité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Donner une seconde vie aux équipements du Département
- Participer à une démarche citoyenne
- Réduire la production de déchets
- Générer des recettes pour la collectivité

SUIVI

Direction référente
Direction Bâtiments - Unité Achats

Document de référence
Marché pour la mise en œuvre de la plateforme de ventes aux enchères

Indicateurs de suivi
- 825 produits vendus en 2021 (-11 % par rapport à 2020), dont principalement des véhicules, du matériel de cuisine, mobilier, matériel divers, accessoires auto, matériels agricoles.
- 83 995 € (-107 251 € soit -56 % par rapport à 2020) de recettes liées aux ventes pour 2021

La nature des biens vendus est très variée. Une véritable expertise a été développée au sein de l'Unité Achats de la DBM pour favoriser leur vente ; le but est d'accroître les ventes en faisant adhérer l'ensemble des services à cette démarche.

À signaler que l'ADEME a publié une méthode pour quantifier l'impact GES en 2014 : à ce titre, les ventes aux enchères effectuées par le Département de la Haute-Savoie figurent dans les fiches « exemples », parmi les 45 fiches sélectionnées par l'ADEME.
http://www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/xls%20methode%20quantif/Ademe_Recueil%20Quanti%20GES.pdf

COÛT DE L'ACTION

Pas de dépenses, le prestataire prélève directement une commission sur chaque vente

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et production durables
- Allonge la durée de vie des équipements du Département (seconde vie)

Changement climatique et énergies
- Évite des émissions de GES liées à la fabrication de nouveaux biens

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Évite la consommation de ressources naturelles liées à la fabrication de nouveaux biens

Cohésion sociale et solidarité
- Les acheteurs sont des particuliers, des associations, des personnes qui souhaitent bénéficier de mobilier et matériel professionnels à faible coût

Gouvernance
- Toutes les directions sont concernées et peuvent bénéficier de l'accompagnement de la DBM
- Mise en oeuvre : Agorastore (prestataire) et la Paierie départementale
- Évaluation continue à l'aide des outils de gestion et de pilotage en ligne

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021 :
Le dispositif a été étendu à l'ensemble des directions. L'Unité Achats est maintenant bien identifiée auprès des services du Département et des collèges.

Elle continue à vendre les matériels renouvelés dans le cadre de marchés de fournitures et également ceux en provenance des collèges (principalement du matériel de restauration et mobilier) et à recycler le mobilier invendu via la filière VALDELIA.

L'unité a atteint son objectif fixé en vendant par le biais d'Agorastore l'ensemble des véhicules et autres matériels spécifiques de voirie.

En 2022 :
Volonté de vendre par le biais d'Agorastore l'ensemble des matériels réformés du Département et de poursuivre le recyclage du mobilier invendu via la filière portée par VALDELIA avec la mise à disposition de conteneurs dédiés.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS

6 - Limiter l'impact environnemental de l'entretien et du déneigement de la voirie départementale

7 - Optimiser la programmation et l'évolution des enrobés

8 - Sensibiliser les usagers à la sécurité routière

9 - Développement et aménagement de réseaux cyclables

Fiche 6

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ENTRETIEN ET DU DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La Direction des Routes met en œuvre des pratiques d'entretien et de déneigement visant à réduire son impact sur l'environnement et à limiter certaines dépenses, tout en garantissant la sécurité pour les usagers :

- fauchage raisonné et tardif ;
- salage raisonné ;
- Zéro phyto ;
- utilisation de peinture à l'eau sans solvant.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Préserver la biodiversité
- Optimiser le nombre de passages sur les circuits de salage en fonction des niveaux de service
- Préserver la santé des agents et des riverains

SUIVI

Direction référente
Direction Routes

Document de référence
Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

Indice de viabilité hivernale (IVH) corrélé à l'altitude du RRD (novembre 2021 - mars 2022) : **33.3.** Poursuite de la baisse du tonnage en fonction de la rigueur de l'hiver (par comparaison avec un hiver équivalent).

- **17 360 tonnes** de sel utilisées (novembre 2021- mars 2022)
- Quantité de produits phytopharmaceutiques achetés en 2022 : **0 kg**

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :
- Poursuite de l'achat de thermomètres embarqués destinés aux patrouilleurs afin de faciliter leur décision concernant les consignes de salage.
- Poursuite de l'achat de centrales à saumure (renouvellement et implantation sur nouveau CERD de Vallières)
- Poursuite du partenariat sur le secteur de l'impluvium des eaux d'Évian afin de réduire encore plus le salage. Renouvellement de la convention partenariale, analyse fine, plus précise des quantités répandues.
- Lancement d'un diagnostic de viabilité hivernal à l'échelle du Département.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- Réduction des distances parcourues pour le fauchage des accotements et le salage (optimisation des interventions)

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Le fauchage raisonné et tardif permet la floraison et la montée en graines de la flore, et contribue ainsi à préserver la biodiversité. L'augmentation de la hauteur de coupe permet de préserver la faune et la flore.
- Des traitements spécifiques sont menés sur les plantes invasives
- Réduction de l'impact environnemental de l'entretien des routes par la diminution des quantités de sel épandu, ne plus consommer de produits phytopharmaceutiques, utilisation de peintures sans solvant labelisées écologiques

Société de la connaissance
- Meilleures connaissances des écosystèmes des talus favorisant une programmation des circuits de fauche adaptés
- Outils d'aide à la décision permettant d'apprécier les conditions météorologiques nécessitant de déclencher des circuits de salage (niveau de précipitation, température de chaussée, conditions météo à venir...)
- Formation des prestataires sur des pratiques plus sobres

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Aucune exposition aux produits phytosanitaires et réduction à l'inhalation de solvants des agents

Consommation et production durables
- Réduction de l'usure et allongement de la durée de vie du matériel de fauche
- Le déploiement de centrales à saumure vise à recourir plus facilement à la technique de la bouillie de sel pour diminuer les quantités de sel épandu et un gain d'efficacité

Développement socio-économique
- En facilitant les déplacements, notamment en hiver, l'activité économique du Département est facilitée

Fiche 7

OPTIMISER LA PROGRAMMATION ET L'ÉVOLUTION DES ENROBÉS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Afin d'optimiser la programmation des interventions pour l'entretien et le renouvellement des couches de roulement de la voirie départementale, la Direction des Routes (DR) a décidé de faire de l'auscultation de chaussées à grand rendement afin d'établir les priorités d'interventions. Cette auscultation de chaussée a été lancée en 2017 et va être reconduite en 2022.

Par ailleurs, les techniques d'enrobé évoluent. Entre 2010 et 2022, le taux moyen de fraisats utilisés dans les enrobés recyclés mis en œuvre par le Département est passé de 10 % à 24 %.
Le Département a décidé d'être plus incitatif sur l'utllisation des enrobés tièdes et recyclés.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Optimiser la programmation de l'entretien des routes
- Réduire les consommations d'enrobé « conventionnel »
- Améliorer les connaissances sur les conditions de mise en œuvre et de longévité des enrobés tièdes
- Réduire les consommations d'énergie nécessaire à la mise en œuvre des enrobés

SUIVI

Direction référente
Direction Routes

Document de référence
Marché à commande d'enrobé (durée 4 ans renouvelé en 2022)

Indicateurs de suivi
- Part d'enrobés recyclés /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : **85 %**
- Taux moyen de fraisats réutilisés dans la formulation des enrobés : **24 %**
- Part d'enrobés tièdes /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : **0%**

AMÉLIORATION CONTINUE

- Poursuite de la réalisation de chantiers en enrobé spécifiques adaptés à la montagne (nombreux cycles de gels/dégels)
- Pour le nouveau marché, les enrobés tièdes et recyclés deviennent « la norme » (forte incitation).
- Camion minimum Euro 5 pour le transport des enrobés

Une nouvelle campagne d'auscultation est prévue en 2022.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021
24,6 M€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- La mise en oeuvre d'enrobés recyclés et/ou tièdes permet de réduire les émissions de GES

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Une meilleure programmation des interventions permettra d'optimiser les volumes de matériaux mis en oeuvre
- Réduire la consommation de ressources nécessaires à la fabrication d'enrobé : moins de cailloux, moins de bitume.

Société de la connaissance
- Veille technique sur les nouveaux procédés. Identification des avantages et inconvénients au vu du contexte spécifique des routes du département.

Consommation et production durables
- Intérêt des entreprises à répondre avec des formulations d'enrobés recyclés pour écouler leur stock de fraisats
- Utilisation de mousse bitume (eau + bitume) sans liants chimiques pour les enrobés tièdes

Gouvernance
- Laboratoire départemental, laboratoires des entreprises.

Fiche 8

SENSIBILISER LES USAGERS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Pour le Département, la sécurité des usagers de la route est une priorité. Pour cela, il intervient sur l'aménagement des routes (petits aménagements de sécurité ou opérations plus importantes, résorption des zones d'accumulation d'accident, protection face aux chutes de pierre, identification des lieux de passage de la grande faune...). Il analyse chaque accident mortel afin d'examiner si des mesures de correction ou d'amélioration de l'infrastructure routière seraient nécessaires ou s'il convient d'infléchir la politique d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du réseau routier pour réduire le risque d'accidents ou leur gravité. Dans ce contexte, il participe aux assises départementales de la sécurité routière.

Il s'investit également dans la prise en compte des nouveaux usagers de la route, dans le partage de l'espace et le développement des modes alternatifs de déplacement.
Au-delà de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures routières, la sécurité des usagers tient aussi à leur comportement. Pour cela, le Département adhère depuis des années à des actions de sensibilisation, ciblées ou non par le biais de subventions aux associations œuvrant dans la prévention et la sécurité routière. Il entretient enfin des contacts forts avec les associations d'usagers et les associations de prévention.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir aux usagers un réseau routier adapté, sûr et efficient
- Permettre aux riverains de vivre en sécurité
- Assurer la desserte du territoire en rapport avec les enjeux
- Contribuer au développement des modes alternatifs de déplacement
- Sensibiliser les usagers de la route
- Faire évoluer les mentalités et les comportements
- Réduire le nombre des victimes de la route

SUIVI

Direction référente
Direction Routes

Document de référence
Conventions avec des associations : la Prévention Routière, Motard avant tout, Nez Rouge et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Indicateurs de suivi
Indicateurs qualitatifs : Fiches d'analyse d'accidents mortels, bilans d'accidentologie, diagnostics d'itinéraires, programmation et analyse de projets d'aménagement et d'amélioration de la sécurité (nombre de projets en et hors agglomération).

Analyse
Globalement une accidentalité du réseau en baisse

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Perspectives dépenses pour 2022
12 400 € de subvention	**10 500 €** de subvention	**14 500 €** selon les demandes des associations. Augmentation de la demande de la FFCT **86 000 €** opérations de sécurité pour l'amélioration des infrastructures existantes suite à diagnostics ou fiches d'analyse d'accidents corporels.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- Rappel du B.A.-BA : pour une route sûre, la courtoisie et l'anticipation doivent prévaloir, ce qui nécessite de ne pas se disperser au commande de son véhicule ni de conduire sous l'influence de l'acool ou de psychotropes
Le site http://www.inforoute74.fr/ permet de choisir son itinéraire en fonction des difficultés de circulation identifiées par les services du Département

Cohésion sociale et solidarité
- Volonté de faire évoluer les mentalités et de développer le respect entre usagers
- Un accident de la route coûte cher à la société

Société de la connaissance
- Sensibiliser sur les conséquences des conduites à risque et rappeler le code de la route

Gouvernance
- Élaboration et mise en oeuvre : Préfecture, Gendarmerie nationale, Prévention Routière, Ligue contre la violence routière, Motard avant tout, Nez Rouge, Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Fiche 9

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES RÉSEAUX CYCLABLES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

L'usage du vélo se développe en Haute-Savoie, tant dans les déplacements domicile-travail que dans les pratiques cyclo-touristiques et cyclosportives. Mis en œuvre dès le début des années 2000, le Plan Haute-Savoie Vélo participe à l'aménagement de véloroutes et de voies vertes par le biais d'aides financières et en ingénierie aux collectivités, ainsi qu'au développement des itinéraires touristiques et sportifs (cols et montées remarquables bornées).

Quelques chiffres clés : 5 axes structurants (ViaRhôna, Léman Mont-Blanc, Sillon Alpin, Vélouroute Annecy/Saint-Felix, Véloroute des Aravis), 390 km de véloroutes et voies vertes, 1 500 km d'itinéraires cyclotouristiques balisés (51 itinéraires) et 50 cols et montées remarquables bornés - (550 km d'ascensions).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement de proximité,
- Accompagner le développement des loisirs,
- Sécuriser la pratique cyclable,
- Valoriser l'usage touristique du Département (Application Haute-Savoie Experience, Savoie Mont Blanc Tourisme)
- Fédérer toutes les actions pour un réseau homogène.

SUIVI

Direction référente
Direction Routes

Document de référence
Plan Haute-Savoie Vélo Voies Vertes

Indicateurs de suivi
- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées sur le réseau structurant : 7,8 km
- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées aux abords des collèges : 2,5 km
- Nombre de km de RD avec marquage cycle : 145 km

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021 :
- Mise en œuvre du plan départemental d'aménagements cyclables, en finançant les pistes cyclables sur les itinéraires structurants avec une aide de 80 % d'aide départementale sur le territoire des communautés de communes, de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre de voie verte (50 % sur les territoires des communautés d'agglomération). Les ouvrages importants pourront faire l'objet d'un financement spécifique dans la limite d'un montant de travaux plafonné à 500 000 € HT par passerelle.
- Afin de favoriser le déplacement cyclables des collégiens, une subvention est accordée pour les aménagement aux abords des collèges, pour un itinéraire de maximum 3 km (taux de participation de 50 % de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et limité à un aménagement par collège).
- Renforcer l'aide aux EPCI pour développer, au-delà du schéma départemental structurant, la réalisation d'itinéraire cyclable, en adaptant le dispositif de subvention en faveur des projets locaux de circulations douces (taux de participation de 30 % de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et au préalable de tout financement, le porteur de projet devra présenter au Département son schéma cyclable intercommunal, ou s'il s'agit d'une commune son schéma communal validé par la communauté de communes
- Évolution du marquage au sol des routes départementales, afin d'apporter une meilleure lisibilité des cyclistes aux automobilistes, et offrir d'avantage de sécurité et/ou de confort aux cyclistes.
- Valorisation touristique des itinéraires : mise en œuvre de la marque nationale « Accueil Vélo ».

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- Soutien aux déplacements à vélo en alternative à la voiture (domicile-travail, séjours itinérants)
- Promotion de l'usage du vélo comme moyen de déplacement alternatif de proximité, de loisirs et de découverte du territoire
- Sécurisation de la pratique du vélo sur les véloroutes et voies vertes

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Mode de déplacement moins consommateurs de matières premières qu'une voiture

Développement socio-économique
- Structuration et qualification d'un réseau d'itinéraires venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur les filières cyclotouristiques et cyclosportives

Cohésion sociale et solidarité
- Mixité des usages (vélos, roller, poussettes...) et des usagers (personnes en situation de handicap, scolaires, seniors, ...) via l'aménagement de voies vertes réservées aux modes de déplacements actifs

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Soutien à la pratique du sport
- Amélioration de la qualité de vie

Gouvernance interne et territoriale
- Action menée en transversalité avec la DGA Infrastructure Aménagement et transports (maîtrise d'ouvrage sur RD) et en partenariat avec le Comité Départemental du Cyclotourisme et Savoie Mont Blanc Tourisme ainsi que les collectivités locales.
- Déploiement du Plan Haute-Savoie Vélo en maîtrise d'ouvrage directe sur la voirie départemental ou indirecte (collectivités)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021 (CP)	Dépenses inscrites au BP 2022 (CP)	Perspectives dépenses pour 2023 (CP)
Sous MOA départemental : **7 347 903 €** Sous MOA Extérieure (subvention) : **789 280 €**	Sous MOA départemental : **5 977 477 €** Sous MOA Extérieure (subvention) : **3 040 951 €**	Sous MOA départemental : **6 900 000 €** Sous MOA Extérieure (subvention) : **4 600 000 €**

CULTURE ET PATRIMOINE

10 - Éco-conception de la saison culturelle du château de Clermont

11 - Développer l'animation en établissement d'accueil (Personnes Âgées/ Personnes en situation de Handicap)

12 - Modes d'accès alternatifs et rencontre hors les murs

13 - Bonnes pratiques dans l'environnement numérique

14 - Savoie-biblio : des collections adaptées

Fiche 10

ÉCO-CONCEPTION DE LA SAISON CULTURELLE DU CHÂTEAU DE CLERMONT

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Le château de Clermont a fait l'objet d'un diagnostic pour évaluer la consommation énergétique de la saison culturelle. Au regard des résultats de cette étude réalisée en 2012 par Mountain Riders, un plan d'action a été mis en place pour initier des bonnes pratiques. La mise en place de navettes pour le transport du public, l'achat de consommables recyclables ou réutilisables (les verres consignés) font partie des actions visant à réduire l'impact de cet événement sur l'environnement. Depuis, le festival Clermont en Scène(s) renouvelle ces actions à chaque édition et tente d'en développer des nouvelles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Maintenir les dispositifs et bonnes pratiques mis en place depuis plusieurs années et essayer de réduire un peu plus chaque année l'impact environnemental du festival.

SUIVI

Direction référente
Direction Culture et Patrimoine

Indicateurs de suivi
Après une édition 2020 annulée pour cause d'épidémie de covid-19, en 2021 nous avons remis en place les différentes actions déjà effectives avant cette interruption (service navette, poubelles de tri sur site, traiteur et food truck travaillant des produits locaux, billetterie en ligne, etc.). Il nous a fallu également composer avec les contraintes de la crise sanitaire, à savoir remplacer les plats collectifs par des portions individuelles pour les repas des équipes artistiques et techniques. Pour cela nous avons fait appel à un traiteur proposant des contenants en verre et réutilisables.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :
Pour l'édition 2022, le festival Clermont en Scène(s) souhaiterait limiter d'avantage l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique. Pour ce faire, la Direction Culture Patrimoine a sollicité la Direction des Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT) pour la mise à disposition de gourdes métalliques à l'ensemble des équipes et artistes.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
Participation de la Région AURA plafonnée à **9 471,98 €**	Participation de la Région AURA plafonnée à **9 471,98 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et production durables
• Mise en place des bacs de tri sélectif tout au long de la saison
• Restauration des artistes avec des produits bio et/ou locaux, livraison traiteur dans des bocaux en verre
• Répartition entre les agents des éventuelles denrées restantes
• Priorité donnée à la sélection de food trucks travaillant avec des produits locaux et bio
• Mise à disposition d'ecocups pour limiter les bouteilles en plastique à usage unique

Société de la connaissance
• Accès à une diversité de créations culturelles qui abordent de nombreux thèmes parmi lesquels le respect de l'environnement
• Sensibilisation et formation des équipes saisonnières
• Plusieurs événements « les rendez-vous nature » permettent de sensibiliser à l'environnement et à l'écologie

Gouvernance interne et territoriale
• Pas de pilotage général des actions éco-responsable
• Implication de différents services et partenaires dans la mise en œuvre : La Région pour les navettes, l'OT du Lac d'Annecy pour la mise en place de la billetterie en ligne, la DATDD pour les écocups, etc.

Changement climatique et énergies
• Limitation de l'accès en voiture par la mise à disposition d'un service de navettes et l'incitation au covoiturage
• Billetterie en ligne permettant d'acheter ses places depuis chez soi sans utiliser son véhicule

Transport et mobilité durable
• Réduction des polluants atmosphériques par la mise à disposition d'un service navettes
• Covoiturage systématique du personnel pour se rendre au château
• Un trafic routier fluidifié grâce aux nombreux spectateurs empruntant les navettes
• Billetterie en ligne permettant d'acheter ses places depuis chez soi sans utiliser son véhicule

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
• Réapparition d'une espèce d'orchidée supposée endémique, protégée lors des tontes saisonnières
• Billets spectacles dématérialisés limitant les impressions papier
• Réduction des impressions de brochures au profit de l'utilisation de canaux digitaux de communication et réduction du nombre de pages dans la brochure.

Santé publique, prévention et gestion des risques
• Diminution du stress et des risques sur la route avec la navette (route jusqu'au château sinueuse)

Cohésion sociale et solidarité
• « Concerts sous les cerisiers » gratuits pour une offre culturelle accessible à tous
• Mise en place de tarifs bas pour les spectacles dans la cour et adaptés selon les situations (handicap, chômage, enfants, etc.)
• Journée gratuite consacrée entièrement aux familles avec une programmation adaptée
• Collaboration avec AGIRE 74, chantier de travailleurs en réinsertion sociale

Fiche 11

DÉVELOPPER L'ANIMATION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (PERSONNES ÂGÉES/PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Le Département propose chaque année deux dispositifs aux structures médico-sociales afin de permettre l'accès aux arts et à la culture aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie :

- « Culture et Handicap » : aide financière aux projets de pratiques artistiques portés par des structures médico-sociales.
- « Artistes à la Rencontre des Personnes Agées » (ARPA) : tournée de spectacles dans les EHPAD du département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Faciliter l'accès à la culture pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer
- Offrir des propositions artistiques de qualité qui donnent du plaisir aux bénéficiaires
- Faciliter l'inclusion sociale par la rencontre avec des artistes et des moments de partage collectifs

SUIVI

Direction référente
Direction Culture Patrimoine / Direction Autonomie

Document de référence
Schéma de l'Autonomie

Indicateurs de données
- **ARPA :** 33 spectacles dans 11 EHPAD
- **Culture et handicap :** 27 ateliers aidés dans 32 établissements

Une évaluation permet de cerner les goûts des résidents et d'améliorer chaque année les propositions de spectacles.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021, 11 EHPAD ont bénéficié du dispositif ARPA.
Le budget 2022 a été augmenté à 40 000 € pour inclure de nouveaux EHPAD dans ce dispositif. Un travail partenarial avec la Direction de l'Autonomie a été réalisé pour intégrer de nouvelles structures.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021 (hors moyens humains)	Perspectives dépenses pour 2022	Perspectives dépenses pour 2023
ARPA (ODAC) : **27 990 €** Culture et Handicap : **50 374 €**	ARPA (ODAC) : **40 000 €** Culture et Handicap : **65 000 €**	ARPA (ODAC) : **40 000 €** Culture et Handicap : **65 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité
- Accès à la culture des personnes fragilisées par leur perte d'autonomie ou leur handicap. Les rencontres avec les artistes sont de vrais moments d'échange et de pratique culturelle.
- Ces dispositifs favorisent le maintien du lien social, de l'autonomie et une ouverture au monde.

Gouvernance
- Des spectacles choisis par les établissements parmi plusieurs propositions du Département
- Les établissements construisent leur projet de pratique artistique et le mettent en œuvre
- Évaluation partagée avec les établissements et les usagers

Fiche 12

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : MODES D'ACCÈS ALTERNATIFS ET RENCONTRE HORS LES MURS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de communication et de valorisation des fonds d'archives, les Archives départementales accueillent un public nombreux et varié : consultation de documents à caractère probatoire, recherche professionnelle, recherche de loisir, service pédagogique, expositions, conférences, colloques, Journées européennes du patrimoine, etc. Une réflexion est en cours pour favoriser l'accès de ce public en transport en commun ou en covoiturant. Une autre démarche est engagée pour faire découvrir ces archives à d'autres publics du Département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Informer le public sur les différents modes d'accès aux Archives départementales (transports en commun, covoiturage)
- Aller à la rencontre d'autres publics de la Haute-Savoie qui ne peuvent que difficilement profiter des opérations de valorisation aux Archives départementales
- Attirer de nouveaux publics

SUIVI

Direction référente
Direction des Archives départementales

Document de référence
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi
Nombre de médiations réalisées, nombre de classes concernées. Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021 :

- Poursuite de l'information via différents supports (site internet, affichage, flyers...) sur les différentes possibilités d'accès en transports en commun au site des Archives
- En 2021, l'activité du service éducatif a retrouvé un niveau quasiment équivalent à celui d'avant la crise sanitaire.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable

- Proposer un ticket-retour de transport en commun (SIBRA) en échange d'un ticket-aller présenté par un utilisateur de la salle de lecture.
- Lors de futures Journées européennes du patrimoine, proposer des navettes depuis des points éloignés du département pour une venue 1/2 journée aux Archives départementales

Société de la connaissance

- Rencontres hors les murs pour favoriser l'accès aux archives à des publics spécifiques (en particulier le public scolaire)
- Actions innovantes de valorisation pour attirer de nouveaux publics : conception et mise en place d'un escape game

Fiche 13

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : BONNES PRATIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de conseil, de contrôle et de collecte des archives publiques, les Archives départementales forment les agents des administrations et des collectivités locales aux bonnes pratiques dans l'environnement numérique et les accompagnent dans la bonne gestion de l'information numérique (audit, cleaning day...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation d'un maximum d'agents de la fonction publique aux principes à connaître concernant l'environnement numérique (cadre réglementaire, supports de stockage, notions clés ...) ;
- Présentation et mise en application des bonnes pratiques à adopter à travers des exercices pratiques ;
- Faciliter l'accès aux informations numériques en stockant et en organisant uniquement les informations essentielles.

SUIVI

Direction référente
Direction des Archives départementales

Document de référence
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi
Nombre de formations et de personnes formées

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021 :

- 17 formations générales sur l'archivage et 18 actions spécifiques (cleaning day, formation aux bonnes pratiques
- Dans l'environnement numérique) ont été menées, tant à l'attention des agents de l'État et du Département qu'à l'attention des communes et EPCI. Pour ces dernières, sont désormais privilégiées les formations à la demande et sur le terrain.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Contribuer à la sobriété numérique et limiter ainsi la consommation énergétique

Gouvernance
- Action menée en collaboration avec la direction des systèmes d'information, le délégué à la protection des données personnelles, le RSSI (groupe de protection des données)

Fiche 14

SAVOIE-BIBLIO : DES COLLECTIONS ADAPTÉES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Lecture Publique

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre du dispositif « Des collections adaptées », Savoie-biblio développe un fonds spécifique pour publics empêchés et éloignés de la lecture et ainsi améliore l'accessibilité de ses collections par le biais d'un projet dédié. Il se décline en plusieurs axes :

• Augmenter et diversifier l'offre documentaire par l'acquisition de collections adaptées en plus grand nombre : livres en grands caractères et textes lus mais aussi livres tactiles et en braille, DVD en audiodescription et/ou sous-titrés, livres adaptés aux dyslexiques, livres avec des termes en Langue des signes française ;

• Proposer des outils de médiation (espace de découverte de collections adaptées, dossier thématique en ligne) ;

• Accompagner le projet par une offre de formation spécifique, développer des partenariats avec les services départementaux en charge des personnes âgées, handicapées, et d'autres institutions médico-sociales, en lien avec les bibliothèques du réseau de Savoie-biblio.

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Favoriser l'accès au livre et à la lecture des personnes en situation de handicap

• Impulser des actions dans les bibliothèques pour développer l'accessibilité et sensibiliser le grand public

• Initier un partenariat entre Savoie-biblio, les services départementaux et les MDPH

• Renforcer l'accessibilité des services et des collections numériques adaptées en bibliothèque pour les publics âgés et en situation de handicap dans le cadre de la labellisation Bibliothèque Numérique de Référence

SUIVI

Direction référente

Direction de la Lecture Publique (Savoie-biblio)

Indicateurs de suivi

Évolution de l'offre documentaire de Savoie-biblio (acquisitions annuelles de collections adaptées) : 37 500 € dédiés, soit 10,7 % des acquisitions d'ouvrages pour toute l'année.

Environ 2 400 nouveautés acquisition en édition adaptée.

AMÉLIORATION CONTINUE

L'espace itinérant de découverte livré en 2020 en 2 exemplaires a été emprunté :

• en 2021 par 4 bibliothèques des Pays de Savoie dont 2 en Haute-Savoie : Bonneville et Cluses

• en 2022 par 6 bibliothèques des Pays de Savoie dont 3 en Haute-Savoie : Thônes, Saint-Gervais et Marnaz.

Ainsi les publics de ces bibliothèques ont pu accéder aux collections et ressources numériques proposées grâce à la médiation mise en place par les professionnels et bénévoles. Ceux-ci ont bénéficié, en amont de la mise en place de cette médiation, d'une formation prise en charge par Savoie-biblio.

En complément de ce dispositif, Savoie-biblio a acquis deux lots d'une trentaine de documents qui pourront être empruntés tout au long de l'année par les lieux de lecture partenaires.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses à réaliser en 2022
Collections : **23 650 €** Outils lecture : **798 €** Médiation : **1 140 €** **TOTAL = 25 588 €**	Collections : **35 122 €** Médiation : **3 680 €** **TOTAL = 38 802 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance

• Positionner les bibliothèques comme lieux de ressource et d'information

Cohésion sociale et solidarité

• Favoriser l'accès à la lecture et à la culture des publics spécifiques et empêchés : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap…

Gouvernance

• Projet étroitement lié à l'opération bibliothèques Daisyrables proposée par Savoie-biblio depuis 2018. En 2022, 57 bibliothèques proposent une offre de lecture au format Daisy aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap ou d'un trouble DYS. Le format Daisy est un format audio de type « .mp3 » qui permet une lecture facilitée d'un texte

SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

15 - Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat

16 - Conserver des terres agricoles

17 - Pour se déplacer autrement : le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)

18 - Former élus et agents à l'éco-conduite et à la voiture électrique

Fiche 15

RÉDUIRE GLOBALEMENT L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT SUR LE CLIMAT

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Soutien au Territoire départemental
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Un nouveau Plan climat intégrant la qualité de l'air et intitulé Plan climat-air-énergie départemental 2020-2025 (PCAED) a été réalisé en 2019. Un plan d'action ambitieux élaboré avec les directions et services de la collectivité (PBM - Cellule Energie, PR et référents achats) prévoit d'atteindre une baisse cumulée de 23 966 tonnes d'équivalent CO2 (t eq CO2) soit une baisse de 32 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2025. Pour ce faire, l'ensemble des directions concourt à cet objectif de réduction à travers un arsenal d'actions de réduction et d'atténuation.
Un nouveau Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité a été réalisé en 2021 sur les données issues de l'année 2020. Il a permis de mettre à jour l'impact carbone du fonctionnement interne et de l'exercice des compétences de la collectivité. Au-delà de ce bilan quantitatif, il a permis de faire un point d'avancement des actions du PCAED.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de GES de 32 % entre 2019 et 2025
- Mettre en place des actions ambitieuses pour tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable - Service Développement Durable

Indicateurs de suivi
68 961 tonnes équivalent CO2 (tCO2e) émises par la collectivité (74 388 t eq C02 – données du BEGES 2018)

Le Département a connu une forte diminution des émissions globales de l'ordre de 7 % entre 2017 et 2020. Cette baisse a notamment été permise grâce à la réduction des émissions de déplacements (-41 %) et des consommations d'énergie (-44 %) notamment dû à la pandémie. Les émissions des intrants dominent largement les émissions globales des activités du Département (environ 66 % des émissions). Les dépenses de travaux, achats de matériaux de voirie et denrées alimentaires représentent l'essentiel.

AMÉLIORATION CONTINUE

Les émissions du Département ont été réduites de 3 % depuis 2011 ; 17 points supplémentaires de baisse doivent être atteints pour respecter l'objectif 2025 de - 20% par rapport à 2011 (si les émissions ne réaugmentent pas suite à la fin de la pandémie).
La mise en œuvre du Plan d'Actions du Plan Climat Air Energie Départemental (PCAED) 2020-2025 devrait permettre de respecter cet objectif sous certaines conditions (notamment un travail concret sur les achats).
Pour ce faire, une poursuite du travail avec les différentes directions et services est en cours dans l'objectif d'alimenter et de faire vivre le plan d'action du PCAED de manière dynamique.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021
Réalisation du BEGES 2020 : **18 865 €** **+** Actions relevant des budgets de chaque direction opérationnelle.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Cœur de cible du plan d'actions

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Contribution du Département à réduire l'intensité du changement climatique et ses impacts sur l'environnement

Société de la connaissance
- Développement d'une culture « GES » au sein des services par la réalisation d'actions d'atténuation et d'adaptation

Consommation et production durables
- Expérimentation de critères « GES » dans des marchés publics
- Réfléxion concertée sur l'émergence d'une politique d'achats durable à l'échelle de la collectivité

Gouvernance interne et territoriale
- Des correspondants développement durable dans chaque direction
- Un comité technique réunissant l'ensemble des correspondants
- Un comité de pilotage

Fiche 16

CONSERVER DES TERRES AGRICOLES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Dans le cadre des politiques départementales agricoles et des Espaces Naturels Sensibles, le Département mène une politique volontariste de protection du foncier agricole en mettant en place le Conservatoire des Terres Agricoles (CTA). Ainsi, lorsqu'une collectivité se montre désireuse d'acquérir un terrain agricole non-bâti dont le maintien de la vocation agricole est stratégique, elle peut saisir le Département afin d'obtenir une aide financière en échange d'une série d'obligations souscrites via un contrat ENS visant à la pérennité de l'usage agricole (non aliénation, inconstructibilité, maintien en zone A du PLU, etc...). Le partenariat avec la SAFER (suivi du marché foncier départemental et des dossiers d'acquisition) et la Chambre d'agriculture (suivi technique et agroenvironnemental) renforce le dispositif.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir à long terme la vocation agricole de terres non bâties menacées par un usage non agricole (urbanisation, développement de l'acquisition de loisirs, changements de vocation dans les documents d'urbanisme...)
- Favoriser la mise en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (bail rural environnemental)

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Document de référence
Schéma des espaces naturels sensibles

Indicateurs de suivi
- 1,2 ha acquis en 2021
- 9 parcelles acquises en 2021

AMÉLIORATION CONTINUE

- Maintien du dispositif en 2021 après modification des critères d'éligibilité en 2018 afin de cibler l'intervention du CTA sur des parcelles à enjeux et de renforcer l'intensité de l'aide.
- Améliorations de gouvernance en continu avec les partenaires du projet.
- Pédagogie et suivi des dossiers auprès des collectivités.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022	Perspectives dépenses pour 2022
5 743 €	**215 000 €**	**215 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Préservation du foncier agricole
- Développement de pratiques agricoles plus durables (bail rural environnemental collectivité/agriculteur et contrat ENS Département/collectivité)

Développement socio-économique
- Soutien de l'activité agricole sur le Département
- Aide à l'installation
- Aide aux pratiques agricoles innovantes

Gouvernance
- Partenaires multiples : Chambre d'agriculture, SAFER, collectivités locales, agriculteurs

Consommation et production durable
- L'inclusion d'à minima 3 clauses environnementales favorise le développement d'une production plus vertueuse (diminution des intrants, protection des eaux de surface et souterraines, couverture permanente du sol, cultures dérobées mellifères, etc...)
- Valoriser des terres agricoles qui n'auraient plus été exploitées autrement

Fiche 17

POUR SE DÉPLACER AUTREMENT : LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION (PDA)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) vise à réduire de 1 400 tCO2e les émissions de Gaz à Effet de Serre liés aux déplacements. Il concerne les déplacements domicile-travail et professionnels des élus et des agents, ainsi que les déplacements des visiteurs (PMS, culture...). Il se compose :

• d'un tronc commun qui revisite l'offre de mobilité de l'institution pour harmoniser les installations, les équipements, les règles et les procédures dans le but de limiter les déplacements et de favoriser la marche à pied, le vélo, les transports en commun et le covoiturage au détriment de l'autosolisme,

• de plans d'actions à l'échelle des sites afin d'aménager les solutions du tronc commun aux spécificités des sites (accès, usagers...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Réduire les émissions de GES de l'institution et améliorer la qualité de l'air

• Diminuer l'accidentologie

• Réduire la fatigue et le stress, améliorer la santé (modes actifs = meilleures condition physique)

• Diminuer les coûts supportés par les agents et le Conseil départemental

• Réduire le nombre de déplacements

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Indicateurs de suivi

• Déploiement du télétravail au sein de l'Institution : 77 % des agents dont les missions sont télétravaillables ont fait une demande de télétravail en 2021 (environ 1 000 agents concernés)

• 44 % des agents télétravaillant bénéficient d'1 jour de télétravail par semaine

• Baisse de l'ordre de 12,5 % des émissions de CO2 des déplacements domicile-travail permise grâce au télétravail (Enquête Domicile Travail 2021)

AMÉLIORATION CONTINUE

• Poursuite de la mise en place du télétravail pérenne (1 à 2 jours/semaine par agent pour celles et ceux dont les missions sont télétravaillables - avec accord de leur responsable hiérarchique)

• Révision du PDA, avec :

-La mise en place du Forfait Mobilité Durable, qui prévoit une indemnité de 200 € pour les usagers vélos et covoiturage ;

-Le renouvellement de la flotte de Vélos à Assistance Electrique (VAE) ;

-La mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les trajets domicile-travail (à l'étude).

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
Achat de VAE : **0 €** Kit sécurité vélo : **1 951,45 €** Entretien vélo : **1 967,99 €**	Achat VAE : **150 000 €** Kit sécurité vélo : **2 000 €** Entretien vélo : **5 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
• Le PDA vise à améliorer l'efficacité énergétique liée à la mobilité, c'est à dire moins consommer de carburant pour un même service

Transport et mobilité durable
• Cœur de cible du projet

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
• Réduction des déplacements = réduction de pollutions (ozone) dommageable pour la biodiversité

Santé publique, prévention et gestion des risques
• C'est un objectif majeur du PDA : l'exercice physique réduit les risques de maladies cardiovasculaires et coronariennes, améliore la santé mentale en réduisant le stress, l'anxiété et la dépression. Par ailleurs, l'écoconduite et l'usage des transports en commun, voire du covoiturage réduit considérablement les risques d'accident de la route

Cohésion sociale et solidarité
• Le covoiturage participe à améliorer les liens entre personnes et la solidarité entre agents

• Le PDA vise également à offrir des solutions supplémentaires de mobilité aux visiteurs du Conseil départemental

Gouvernance
• Les Plans de Déplacement de Sites proposent aux agents volontaires de s'impliquer dans les solutions de mobilité alternatives dans leur bâtiment au sein d'un groupe informel et leur permet d'agir à leur niveau

Fiche 18

FORMER ÉLUS ET AGENTS À L'ÉCO-CONDUITE ET À LA VOITURE ÉLECTRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Actions issues des travaux d'élaboration du Plan climat-air-énergie départemental (PCAED) visant à former les agents et élus du Département à l'éco-conduite et à la voiture électrique afin de réduire les consommations de carburant. L'éco-conduite repose sur un ensemble de pratiques adaptées aux nouvelles motorisations (rupture d'injection, maintien du régime moteur dans une plage économe...) s'appuyant sur une plus grande anticipation du conducteur face aux conditions de circulation.
Deux nouvelles formations : prise en main de la voiture électrique « en voiture Zoé », et code de la route « faites le point pour ne pas en perdre » ont été proposées en 2021.

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Formation éco-conduite : faire baisser les rejets de C02, la consommation de carburant pour la collectivité et pour les agents, réduire l'accidentologie et adopter une conduite sans stress ni pression ;

• Formation voiture électrique : lever les appréhensions liées à la méconnaissance de ce type de véhicule, convaincre les agents d'utiliser un véhicule électrique n'engendrant aucun rejet de C02 lors de leur déplacement ;

• Formation code de la route : réviser les règles de base du code de la route, découvrir les nouvelles règles, notamment celles réglementant les rapports cyclistes/automobilistes. Ceci dans l'objectif de facilité la pratique du vélo par des rapports plus apaisés entre usagers.

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Documents de référence
• Plan climat-air-énergie départemental
• Plan de Déplacement de l'Administration

Indicateurs de suivi
• 3 agents formés (formation initiale) toutes DGA confondues
• 1 agent formé (validation d'acquis)

Ces chiffres sont à interpréter en considérant le contexte de crise sanitaire liée à la covid-19

• 6 635 km parcourus en vélo

NB : Les km effectués en vélos classiques et en trottinettes ne sont pas quantifiés. À noter tout de même que les sites qui en sont équipés assurent une utilisation optimale.

AMÉLIORATION CONTINUE

• Continuer à encourager les agents à se former

• Développer et proposer une formation pratique et théorique vélo

• Acquisition de véhicules électriques et classification aux normes Euro des véhicules du parc :
  • 76 véhicules électriques achetés de 2014 à 2022 ;
  • 701 véhicules thermiques répondant aux normes suivantes :
    - Euro 3 : 1 véhicule ;
    - Euro 4 : 74 véhicules ;
    - Euro 5 : 152 véhicules ;
    - Euro 6 : 398 véhicules ;
    - Aucune norme : 76.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
• Réduction des consommations de carburant

Transport et mobilité durable
34 VAE dont 2 vélos cargo, 3 trottinettes et 2 vélos classiques

• Réduction des émissions de NOx, HAP et particules fines

Société de la connaissance
• Formation de l'ensemble des agents de la collectivité à une conduite apaisée

Cohésion sociale et solidarité
• Réduction des dépenses de carburant des agents dans leur déplacement domicile-travail

Santé publique, prévention et gestion des risques
• Réduction du stress au volant

• Baisse de l'accidentologie

Consommation et une production durables
• Allongement de la durée de vie des pièces mécaniques (embrayage, plaquettes de frein, motorisation, pneumatiques...).

Gouvernance
• Élaboration : actions issues du plan d'actions du PCAED

• Mise en oeuvre : 2 agents-formateurs à l'éco-conduite issus de 2 directions, encadrés par un agent-formateur du service développement durable

• Suivi : PRH et PR (accidentologie), PR (entretien des véhicules du parc du Département), Service Gestion de Flotte, Comptabilité, Matériel

MOYENS DE L'INSTITUTION

19 - Former les agents

20 - Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail

21 - Pour des manifestations événementielles, sportives ou culturelles plus durables

22 - Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés

23 - Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique

24 - Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation

Fiche 19

FORMER LES AGENTS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution et péréquation entre départements

8e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Un plan de formation est établi par direction en fonction de l'évolution des métiers, des enjeux du territoire et de l'institution. Ce plan détermine les besoins en formation pour l'année à venir.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Montée en compétence de l'ensemble des agents et ce tout au long de leur carrière
- Création d'une culture commune
- Former les agents à l'utilisation d'application RH incitant les agents à limiter les impressions
- Dématérialiser les campagnes d'AG/PI en dématérialisant l'ensemble des documents nécessaires aux commissions d'harmonisation
- Accompagnement à la mobilité des agents avec une réflexion sur les déplacements
- Mise en place d'un répertoire métier permettant aux agents d'identifier des parcours de mobilité

SUIVI

Direction référente
Direction Ressources Humaines

Document de référence
Plan de formation annuel

Indicateurs de suivi
- 7 659 jours de formation (3 975 en 2020)
- 1 810 agents ayant participé à au moins une formation (1 293 en 2020)
- 4 065 demandes de formation réalisées (2 278 en 2020)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Développer le dispositif des formations dites « en distanciel » (MOOC, formations mixtes en présentiel et sur plateforme internet, en visioconférence, etc..)
- Optimisation du processus formation
- Dématérialiser le processus de demandes de formation via un portail

COÛT DE L'ACTION

Coût des formations réalisées (hors cotisation CNFPT et Frais de déplacement et d'hébergement)

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Budget inscrit pour 2022
345 261,11 €	**423 631 €**	**752 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Organisation de formation « en intra » afin d'optimiser les coûts pédagogiques et réduire l'empreinte carbone des déplacements.
- Mise en œuvre du dispositif des webformation ou formations sur sites distants avec mise à disposition de moyens matériels (bureaux ou salles réservés spécifiquement, ordinateur portable, plateforme internet, en visioconférence, etc...)

Transport et mobilité durable
- Information concernant les transports en commun et sensibilisation au covoiturage lors des formations en intra
- Organisation de formations à l'éco-conduite

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Non impression des supports pédagogiques (envoi par mail avec lien lorsque cela est possible (et non PJ))
- Dossier agent dématérialisé (limitation du dossier papier)
- Dématérialisation des documents (convocations, évaluations, facturations, etc...)
- Diffusion d'informations sur intranet

Société de la connaissance
- Mise en place d'actions de formations spécifiques de savoir-être : communication positive ou non violente, gestion de conflits, analyse de la pratique, culture commune sur les pratiques de management
- Développement du savoir-faire lié à l'évolution des métiers : utilisation des outils numériques, lutte contre l'illetrisme...

Cohésion sociale et solidarité
- Développement des compétences pour une meilleure prise en charge
- Accompagnement au reclassement et mobilité des agents
- Connaissance des métiers du Département

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Formation aux gestes de premiers secours, gestes et postures, habilitations électriques, etc...
- Formation des assistants de prévention
- Contribution au développement durable selon l'objet de la formation

Gouvernance
- Toutes les directions sont associées pour la remontée des besoins et le suivi est réalisé en lien avec les entretiens individuels. Un référent formation (correspondant RH souvent) est le lien entre les directions et le service Formation
- CNFPT, CDG, organismes de formations

Fiche 20

FAVORISER LA COHÉSION ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution et péréquation entre départements

8e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

La collectivité veille à proposer diverses actions permettant de développer le lien entre agents, l'intégration dans la collectivité et la bonne diffusion de l'information :

- Accueil des nouveaux arrivants ;
- Bulletin d'informations du Personnel (BIP), site intranet (Intr@74) ;
- Participation à des événements sportifs (stopper pendant la période de confinement) ;
- Réseau de correspondants RH, réseau des assistants de prévention
- Mise en place d'une École du Management (Mission d'Accompagnement Managérial).
- Formation interne d'agents au rôle de facilitateurs d'ateliers de codéveloppement, ambassadeurs de l'École du Management.
- Participation des agents (volontaires) à des projets stratégiques et structurants afin de co construire des outils de travail commun.

Une politique de prévention ambitieuse a été lancée en 2020 visant à identifier les risques professionnels (physique, psychologiques, bâtimentaires) et à anticiper toute forme d'action permettant de préserver la santé et la sécurité des agents. En 2021, l'ensemble des métiers de la collectivité ont bénéficié d'une évaluation des risques auxquels ils sont exposés. Pour ce faire, des moyens (humains et financiers) ont été déployés pour travailler ces thématiques d'amélioration de la qualité de vie au travail : 5 postes de conseillers en prévention des risques professionnels ; 2 médecins de prévention ; 2 postes d'assistantes médicales.

Viennent également en soutien et en accompagnement active de cette politique de Prévention, les membres CHSCT et l'assistante sociale du personnel.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Connaître l'institution et développer une culture commune
- Favoriser la cohésion dans l'institution
- Garantir le bien-être au travail
- Améliorer la prévention des risques :
- Favoriser l'équilibre entre travail et vie personnelle

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Indicateurs de suivi

- Absentéisme compressible : maladie ordinaire, accidents de travail, trajet et maladie professionnelle.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
4,45 %	4,1 %	4,40 %	4,20 %	4,81 %	5,3 %

- Turnover

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires ou stagiaires	7,37 %	8,68 %	9,55 %	7,93 %	8,6 %	7,44 %
Contractuels indiciaires mensualisés	18,61 %	39,31 %	64,12 %	37,28 %	37,04 %	16,74 %

- Kilométrage réalisé dans le cadre professionnel et remboursé en frais de déplacement avec voiture personnelle

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Km	212 327	218 492	327 056	329 004	267 144	296 136

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- Présentation des modes de transports doux lors de l'accueil collectif des nouveaux arrivants
- Mise en place pérenne du télétravail

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Disponibilité de l'information dans l'intranet

Société de la connaissance
- Connaissance des métiers de l'Institution
- Accompagnement des cadres pour aller vers un management durable

Cohésion sociale et solidarité
- Des temps conviviaux pour créer du lien, favoriser les échanges et la transversalité

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Suivi des agents exposés à des risques
- Actions de prévention des risques

Consommation et production durables
- Les repas de certains accueils d'agents ont été réalisés par des ESAT
- Matériel pour les aménagement de postes de travail - marché oublic avec clause environnementale

Gouvernance
- Objectif de proposer une formation sur les risques psychosociaux aux membres du CHSCT, base d'un travail de définition d'un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail

AMÉLIORATION CONTINUE

La collectivité travaille aujourd'hui sur divers projets pour favoriser la cohésion et améliorer les conditions de travail : Développement d'une politique d'accueil de proximité des nouveaux arrivants ; Exploitation du baromètre social et questionnaire motif de mobilité ; Mise en place du travail sur site distant ; Mise en place du télétravail de manière pérenne ; Création et animation d'un réseau de managers ; Réduction de la fracture numérique avec les agents techniques ; Séminaires de cohésion d'équipes ; Mise en place d'une politique de prévention axée sur l'analyse des risques a priori et a posteriori, la formation et le traitement des situations individuelles et collectives complexes ; Identifier les facteurs de risques psychosociaux au sein de la collectivité pour mettre en place des leviers d'amélioration de performance et de bien-être au travail ; Développer des outils de communication à l'ensemble des agents pour développer une culture de la prévention ; Intégrer l'assistante sociale du personnel dans la mise en œuvre d'une politique sociale intégrant des leviers d'actions pour concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Fiche 21

POUR DES MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES, SPORTIVES OU CULTURELLES PLUS DURABLES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution et péréquation entre départements

8e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Chaque année, le Département participe au financement de plus d'une centaine de manifestations à caractère événementiel, culturel ou sportif. Afin de gagner en cohérence, en lisibilité et de mieux maîtriser l'enveloppe budgétaire dédiée à ces manifestations, les directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Culture Patrimoine (DCP), Éducation Jeunesse (DEJ) et Tourisme et Sport (DTS) ont élaboré en 2015 un dossier unique de demande de subvention (DUDS), mis en œuvre depuis le début de l'année 2016.

Sans caractère obligatoire, un volet de ce dossier amène l'organisateur à s'interroger sur les modalités de mise en œuvre de sa manifestation et de sa contribution au développement durable. Si une réelle volonté de s'inscrire dans le développement durable transparaît, il pourra bénéficier d'une bonification de son aide.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire,
- Prendre en compte le statut de l'organisateur,
- Travailler les aspects de communication en optimisant le partenariat avec les organisateurs d'action ou de manifestation,
- Intégrer de manière plus forte le développement durable dans l'organisation des actions ou des manifestations.

SUIVI

Direction référente

Direction Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT)

Indicateurs de suivi

DGECRT :

- Nombre de manifestations soutenues : 48 (6 manifestations ont été annulées en raison de la crise sanitaire)
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet « développement durable » a été renseigné : 48, mais de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec un bilan.

DCP :

- Nombre de manifestations soutenues : 36 festivals + Clermont en scène(s) + Festival international du cinéma d'animation
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet « développement durable » a été renseigné : 27

DEJ et DTS :

- Nombre de manifestations soutenues : 14 demandes ont été faites mais seulement 9 manifestations ont été réalisées (annulation liées au COVID)
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet développement durable a été renseigné : 13, mais de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec bilan.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses 2021	Perspectives 2022
DGECRT : 346 000 € (dont 205 250 € réalisés)	**138 000 €**
DCP : 257 000 €	**334 500 €**
DEJ et DTS : 69 500 € NB : ce montant correspond aux 9 manifestations maintenues en 2021 (+ 17 500 € pour les 5 annulées, ce qui aurait fait 87 000 €).	**180 000 €**

- Ne prend pas en compte le budget de Clermont en scène(s), les subventions pour le Festival international du cinéma d'animation et pour les festivals cinéma de Bonlieu Scène Nationale (intégrées aux subventions globales)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies

- S'assurer que l'organisateur de l'événement entend favoriser les alternatives à l'autosolisme (les déplacements sont la première source d'émission de GES d'une manifestation événementielle)

Transport et mobilité durable

- Mise en place d'alternatives pour lutter contre l'autosolisme afin de permettre aux visiteurs de venir sur les lieux de la manifestation

Société de la connaissance

- Formation des bénévoles (règle de tri, mobilité...) par l'organisateur et sensibilisation du public ou des participants au développement durable

Développement socio-économique

- Quel est le nombre de nuitées générées ? Combien d'emplois sont maintenus ou créés par l'événement ?

Cohésion sociale et solidarité

- L'organisateur fait-il appel à des structures d'insertion de personnes handicapées ou favorisant l'intégration sociale et professionnelle de personnes dévaforisées ?
- Mène-t-il dans le cadre de l'événement des actions à l'attention des publics scolaires, empêchés ou défavorisés ?

Consommation et production durables

- Quelle est l'origine des objets offerts et/ou de la restauration : produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ?
- Met-il en oeuvre des actions de réduction des déchets et d'économie d'eau et d'énergie ?

Gouvernance

- Élaboration, suivi et mise en oeuvre : Directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Culture Patrimoine (DCP), Éducation Jeunesse (DEJ) et Tourisme et Sport (DTS

AMÉLIORATION CONTINUE

Les organisateurs des événements accordent une importance de plus en plus grande aux aspects éco-responsables mais ils ont souvent besoin de soutien.

Une réflexion est donc en cours afin d'identifier les besoins des partenaires pour, à terme, leur proposer une aide complémentaire.

Cette aide prend la forme :

- d'un guide des actions accompagné d'une liste de contacts susceptibles de les accompagner
- d'une aide financière spécifique ou d'un bonus de subvention pour les partenaires ayant un certain niveau d'engagement.

Par ailleurs, le Département souhaite doter les organisateurs d'événements ((par exemple les clubs de ski) de signalétique événementielle mis à leur disposition de manière pérenne afin d'éviter tous transports liés à la pose et à la dépose.

Fiche 22

RECONDITIONNER/REVENDRE/RÉPARER OU VALORISER DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RÉFORMÉ

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution et péréquation entre départements

8e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Les équipements informatiques sont renouvelés régulièrement (1/5 du parc d'ordinateurs par an), afin, notamment, d'adapter le matériel aux évolutions des logiciels. Les équipements réformés sont de qualité professionnelle et peuvent répondre aux besoins de petites entreprises, d'associations ou de particuliers. Ainsi, un marché réservé (pour les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés) de collecte et de reconditionnement des équipements réformés a été passé avec une entreprise adaptée locale (AfB). Relevant des pratiques du Green IT, ce marché vise à donner une seconde vie aux équipements informatiques ou à garantir un démantèlement et une valorisation matière optimale des équipements non reconditionnables.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire l'impact environnemental de la fin de vie des équipements informatiques réformés (GES et polluant) en augmentant la durée de vie et en ayant une traçabilité du devenir des équipements enlevés ;
- Réduire la consommation de matières premières (terres rares) ;
- Réduire les pollutions liées à la fabrication, au transport et à la destruction de matériel informatique ;
- Favoriser le développement d'une entreprise locale et l'emploi de personnes en situation de handicap (FIPHFP) ;
- Favoriser l'acquisition de matériel de qualité professionnel à prix réduit pour les particuliers, associations, écoles, PME...

SUIVI

Direction référente
Direction Innovation, Système d'Information et Usages Numérique - Service Production

Document de référence
Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi
Tonnage matériel réemployé : 7,149 tonnes
Tonnage matériel recyclé : 9,073 tonnes
Marché de réparation de tablettes : dépôt de 16 tablettes

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2018 et 2019	Dépenses inscrites au BP 2020	Perspectives dépenses 2021
2018 : 7 092,31 € HT 2019 : 5 193,51 € HT	8 000 € HT	10 000 € HT

Marché de réparation des tablettes

Dépenses réalisées en 2019	Dépenses inscrites au BP 2020	Perspectives dépenses 2021
1 961,50 € HT	3 000 € HT	4 000 € HT

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et une production durables
- Prolongation de la durée de vie des équipements informatiques
- Revente à prix attractifs de matériel professionnel garanti
- L'attibution du marché tenait compte d'un critère coût de déplacement

Développement socio-économique
- Remise en circulation de matériel pour alimenter le marché de l'équipement informatique. Réduit la production d'équipement neuf et répond à une demande

Changement climatique et énergies
- Réduction des impacts GES liés à la fin de vie des équipements

Transport et mobilité durable
- Réduction des distances d'enlèvement du matériel

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Economie de terres rares (extraction, transport, transformation) lors de l'acquisition du matériel d'occasion par un tiers

Cohésion sociale et solidarité
- Marché réservé à des entreprises adaptées - emploi de personnes en situation de handicap (66 % des effectifs d'AfB)
- Création d'1 ETP en 2015 pour répondre aux besoins du Département

Gouvernance interne et territoriale
- Organisation de vente à destination du personnel avec l'appui du PRH
- Évaluation sur l'emploi de personnes en situation de handicap avec le PRH (FIPHFP)
- Évaluation de l'impact GES avec le Service Développement Durable et l'entreprise AfB

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :
Poursuite du programme de renouvellement de l'obsolescence matérielle du parc informatique, à raison de 700 machines pour l'année.
Développement d'un plan de livraison de tablettes ambitieux :

- 980 tablettes à destination des élèves, soit 20 tablettes par collège, cofinancées à 50% avec le FEDER (Fond Européen de DEveloppement Régional).
- 455 tablettes à destination des élèves, intégralement financées par le Département, réparties pour assurer des ratios élèves/équipements équitables entre les établissements.
- 469 tablettes à destination des enseignants, intégralement financées par le Département, réparties proportionnellement à la taille des établissements.
- 113 Apple TV

Fiche 23

DÉPLOYER LES BONNES PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution
Moyens logistiques

8e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Le Département s'engage à réduire l'impact environnemental du numérique en accompagnant les agents à l'utilisation des outils mis à disposition par la Direction des Systèmes d'Information. À travers ces actions, le Département tend vers la sobriété numérique. Celle-ci consiste en une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique en limitant ses usages. La consommation d'énergie du numérique est exponentielle : elle augmente de 8 % par an.

Si nous continuons sur la même trajectoire, le numérique sera responsable d'ici 2025 de 8 % des émissions mondiales, soit autant que la flotte de camions dans le monde. Le service Communication Interne accompagne cette initiative au travers d'actions de communication dont l'objectif, à terme, est de créer une culture plus responsable en matière de pratiques numériques au sein de l'institution.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Mettre en place un outils de partage de documents (GoFast) et d'activités de collaboration autour de ces documents
- Mettre à disposition des outils de messagerie instantanée (actuellement NCT a été déployé) pour réduire l'usage de l'envoi de courriels pour de simples échanges
- Communiquer sur les bonnes pratiques de l'utilisation du poste de travail
- Communiquer sur les bonnes pratiques liées aux courriels (envoi, stockage...) et en particulier la limitation de l'usage de pièces jointes en favorisant l'envoi de lien d'accès aux documents (en lien avec l'environnement GoFast ou l'utilisation de la box pour les envois volumineux.)
- Sensibiliser les utilisateurs à l'impression éco-responsable

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction des Systèmes d'information

DGA Développement Durable et Attractivité du Département / Unité Communication Interne

Document de référence

- Guide de la sobriété numérique de l'ADEME
- Feuille de route numérique et environnement – Ministère chargé de l'Environnement

Indicateurs de suivi

- Documents stockés pour les partages : 37,5 To (dont 15 % de documents en doublon : 5,6 To)
- Courriels stockés sur les serveurs de messagerie électronique : 5,55 To soit environ 2,5 Go par agent

COÛT DE L'ACTION

Dépenses 2021	Perspectives 2022	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2023
Fonct. **7 195 € TTC** (GoFast) **7 359 € TTC** (Softphonie)	**Fonct.** **5 700 € TTC** (GoFast) **24 400 € TTC** (softphonie)	**Fonct.** **50 000 € TTC** (GoFast) **24 400 € TTC** (softphonie)
Invest. **25 463 € TTC** (GoFast) **102 600 € TTC** (Softphonie)	**Invest.** **50 000 € TTC** (GoFast) **17 000 € TTC** (softphonie)	**Invest.** **50 000 € TTC** (GoFast) **0 € TTC** (softphonie)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique
- Réduction de l'empreinte carbone relative au stockage des données, au transfert de ces dernières dans les moyens de communication

Transport et Mobilité
- Les outils mis à disposition permettent d'accroître les possibilités d'activité en situation de télétravail pour les agents et par conséquence une réduction du nombre de trajets hebdomadaires domicile-travail

Développement socio-économique
- Considération d'applications en code-libre pour le déploiement des solutions proposées
Solution collaborative documentaire développée et commercialisée par une entreprise locale en pleine expansion

Gouvernance interne et territoriale
- Communication et actions de sensibilisation via le journal interne, publié par la Communication Interne, et l'intranet de l'institution
- Travaux de sensibilisation et de nettoyage des documents stockés dans les partages documentaires en collaboration avec les Archives départementales, notamment à l'occasion des « cleaning days »

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Travaux « cleaning day » en collaboration avec les Archives départementales et les directions métiers pour nettoyer les documents partagés en fonction de leur obsolescence (date de création, doublon, versions antérieures, ...)
- Basculement de certaines directions sur environnement GoFast (formation/accompagnement des agents au nouvel environnement, usage des nombreuses fonctionnalités de l'environnement (partage documentaire, gestion des versions, collaboration, processus dématérialisé)
- Démocratiser les usages comme l'envoi de liens vers des documents dans les courriels, la messagerie instantanée pour correspondre avec les interlocuteurs
- Déploiement d'un environnement téléphonique privilégiant l'usage de la softphonie au bureau comme en télétravail (suppression des téléphones dans les bureaux)

Fiche 24

MODERNISER ET RENDRE PLUS ACCESSIBLE L'ADMINISTRATION : LA DÉMATÉRIALISATION DE L'ADMINISTRATION

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution et péréquation entre départements

8e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Les changements rapides du numérique permettent aux collectivités d'envisager les relations avec les administrés de manière dématérialisée, centralisée et cohérente avec en ligne de mire le « dites-le nous qu'une fois ». La transformation numérique permet également aux administrations de s'armer d'outils pour simplifier ses modes de fonctionnement, adapter ses réponses sur le terrain, et piloter plus finement ses actions. L'émergence de ces nouveaux outils doit néanmoins se faire dans le respect de la sobriété numérique et des contraintes environnementales.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil départemental a structuré son schéma directeur du numérique autour d'axes spécifiques dont le « développement de la dématérialisation » et la « gestion de la relation usager ».
Ces axes sont pilotés et coordonnés transversalement et ont pour ambition d'assurer l'équilibre entre dématérialisation complète, simplification, harmonisation et respect des enjeux émergents de la sobriété numérique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Moderniser l'organisation et le fonctionnement des services : partager, mutualiser, sécuriser, rationaliser les procédures.
- Diminuer le recours à l'instruction des dossiers papiers
- Simplifier les procédures
- Améliorer les relations entre l'administration et les usagers
- Disposer d'une vision transversale et consolidée des usagers
- Instaurer une dimension de sobriété dans les projets numériques de grande ampleur

SUIVI

Direction référente
Direction du Conseil en Gestion et en Organisation, en charge de la direction des projets de l'axe dématérialisation du schéma directeur du numérique

Indicateurs de suivi
- Soutien financier de la DINUM à hauteur de 330 000 € pour les projets de pilotage par les données et de portail – soit 50 % du budget de chacun des projets
- 2 projets entrés en phase de réalisation effective en 2021 (Portail & Pilotage par les données)
- Intégralité des directions impliquées, sur au moins un des 8 projets transverses majeurs
- 300 jours/hommes de travail dédiés aux projets par les chefs de projet informatique
- 5 agents référents de la DCGO, responsables du pilotage fonctionnel des projets

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
périmètre direction projets DCGO **200 000 €**	périmètre direction projets DCGO **380 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Déploiement d'un outil de partage et de travail collaboratif pour tout le Département, en vue de limiter le stockage de versions et de faciliter les collaborations numériques entre les directions, permettant ainsi la limitation des échanges de mails et des pièces jointes
- Déploiement d'un portail de dématérialisation des demandes usagers, pour faciliter et simplifier les échanges avec les usagers, favoriser une plus grande lisibilité des dispositifs départementaux et limiter le recours aux dossiers en version papier

Développement socio-économique
- Engagement de le collectivité dans des démarches de partage et de collaboration entre administrations sur des outils numériques (CAPDEMAT & ADULLACT), pour optimser l'usage des projets numériques des collectivités territoriales.

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Mise en place d'un outil d'alerte de gestion de crise en vue de la prévention et gestion des risques
- Recours à des automates numériques pour automatiser des tâches irritantes et chronophages et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de travail

Gouvernance interne et territoriale
- Déploiement d'un outil de pilotage par les données, en vue de doter la collectivité d'un outil numérique de pilotage fin de ses politiques publiques, en fonction des territoires

Consommation et production durables
- Mise en place d'un système d'archivage électronique , pour limiter les stocks de dossiers papier et libérer de l'espace physique
- Structuration d'un projet de dématérialisation des courriers, pour améliorer le délais de réponse aux usagers et limiter les espaces de stockage physique
- Contribution à l'élargissement du périmètre des usages de la signature éléctronique, en vue de limiter l'impression de documents.

AMÉLIORATION CONTINUE

Le schéma directeur du numérique comporte 5 axes dont les axes dématérialisation, transversalité et ouverture aux usagers. Les rencontres biannuelles de coordination des projets de ces axes permettent de structurer la dynamique en définissant un cadre pour la mise en œuvre des actions. Le pilotage des projets via un logiciel spécifique permet de prendre en compte les résultats de l'analyse et de l'évaluation des projets pour déterminer s'il existe des opportunités à considérer ou des actions de progrès. La démarche projets suit 3 étapes clés récurrentes : planifier, réaliser, améliorer.

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

ACTION PARTENARIALE

SECTEUR SOCIAL

25 - Prévention des chutes à destination des personnes âgées

26 - Transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap

27 - Des commerces et services accessibles aux personnes en situation de handicap mental (DA)

28 - Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours « innovants »

29 - Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole - Regain des savoie

30 - Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés

31 - Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

32 - Lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

33 - Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance

34 - Prévention santé dans les établissements scolaires

35 - Lutter contre les déserts médicaux

36 - Aide à la réhabilitation du parc public et lutter contre la précarité énergétique

37 - Réhabilitation du parc privé « Habiter Mieux »

38 - Rénovation énergétique des logements du parc privé – propriétaires à revenus intermédiaires

Fiche 25

PRÉVENTION DES CHUTES À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Gérontologie

2e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Les chutes sont une des premières causes d'entrée en dépendance, voire de mortalité chez les personnes âgées.
Le Département, en collaboration avec ses partenaires, a choisi cet axe de travail comme catalyseur de la politique de prévention à mener auprès de ce public.
Les facteurs de risque sont nombreux : inadaptation du logement, déséquilibres alimentaires, problèmes de santé… Il est donc essentiel d'agir en amont, ou dès la première chute, afin d'éviter les dégradations rapides. Ce qui nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant autour de la personne âgée afin d'une part de limiter le risque de chute, et d'autre part de garantir un diagnostic concerté, prenant en compte toutes les dimensions de la vie de la personne âgée, lorsque la première chute est survenue.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper et retarder les effets du vieillissement
- Réduire le risque de chute
- Favoriser le « Bien Vieillir »

SUIVI

Direction référente
Direction Autonomie

Document de référence
Schéma de l'Autonomie 2019-2023 et Conférence des Financeurs

Indicateurs de suivi
Extension de la plateforme sur le territoire du CHAL amorcée en 2021 qui devra être consolidée sur 2022 avec notamment la mise en place des ateliers d'équilibre.

Progression du travail de réseaux / mise en relation de l'ensemble des acteurs

COÛT DE L'ACTION

Dépenses inscrites au Budget 2022
572 800 € au titre de la plateforme de chutes
30 000 € pour le STABBI'LAB

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Sensibilisation des professionnels et du grand public à la problématique des chutes

Développement socio-économique
- Installation du Living Lab porté par l'association STABBI'LAB créée en 2019 visant à faire émerger les solutions de demain. L'objectif est de créer un espace dédié à l'expérimentation, au développement et à la promotion des technologies innovantes dans des domaines telles que la rééducation et la ré-autonomisation des personnes
atteintes de pathologies chroniques liées au vieillissement ou en situation de handicap

Ce living lab se situe à l'ESIS (Espace Santé Innovation du Semnoz) du CHANGE à Seynod

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Communication à destination de jeunes séniors (55-60 ans) autour des actions existantes de prévention
- Actions de prévention dans les résidences autonomie
- Promotion des bilans de santé et de l'offre proposée par les CCAS
- Campagnes de vaccination, notamment en direction des professionnels

Cohésion sociale et solidarité
- Amélioration des conditions de vie des personnes âgées

Gouvernance
- Travail départemental associant la plateforme chute du CHANGE et le service Téléalarme de la Direction de l'Autonomie pour repérer les personnes qui chutent et proposer des actions de prévention de récidive. Ce travail s'effectuera dans le cadre de la conférence des financeurs et s'appuiera sur l'expérience acquise de la plateforme du CHANGE
- Living lab : nouveau mode de gouvernance et de réflexion (CHANGE, soignants, usagers, industriels, financeurs potentiels (Département))

Fiche 26

TRANSPORT SCOLAIRE EN FAVEUR DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Politique en faveur du handicap

2e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental prend en charge les frais de déplacement des élèves ou étudiants en situation de handicap.
450 élèves sont concernés en Haute-Savoie et sont répartis dans les 3 modalités de prises en charges suivantes :
• 13 élèves bénéficient du remboursement de leur abonnement de bus ainsi que celui d'un accompagnateur
• 75 élèves bénéficient du remboursement des indemnités kilométriques effectuées avec le véhicule familial (1 € le km)
• 362 élèves bénéficient de la prise en charge des frais de transports effectués par un transporteur (taxis ; VTC ; ambulanciers)

Par délibération du 25 mai 2020, un protocole d'accord a été conclu avec la Chambre Syndicale des Artisans Taxis 74 (CSAT 74) et le Département, servant de référence à la contractualisation entre les familles et les transporteurs.
Un règlement départemental de modalités de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap visant à actualiser les modes de fonctionnement a également été rédigé.
L'objectif de la démarche vise à mieux organiser les transports de ces élèves et de favoriser le groupage.

OBJECTIFS POURSUIVIS

À compter de la rentrée de septembre 2021, le Département a acquis une application de badgeage ayant pour objectif de valider la prise en charge de l'élève par le transporteur via son smartphone. Cette application mobile permet un suivi administratif et financier des prises en charge simplifié et une démarche inclusive pour les jeunes concernés, détenteurs comme les autres élèves d'un titre de transport.

La mise en place de l'outil doit permettre également de favoriser encore plus le groupage.

SUIVI

Direction référente
Direction Autonomie

Indicateurs de suivi
• Progression du nombre de groupage
• Progression du nombre d'élève par type de prise en charge

COÛT DE L'ACTION

inscription au Budget 2022
4 650 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité
• Optimisation des coûts et rationalisation de l'organisation du transport scolaire des élèves en situation de handicap
• Primauté de la prise en charge des frais de transports en commun (bus, tramway, train) pour l'élève et un accompagnateur

Cohésion sociale et solidarité
• Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap
• Aider les familles qui ne peuvent pas accompagner

Gouvernance
• Travail de collaboration étroit avec la profession

Fiche 27

DES COMMERCES ET SERVICES ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Politique en faveur du handicap

2e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Le Département soutient l'initiative portée par l'Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (UDAPEI 74) pour établir des préconisations d'accessibilité, pour les personnes déficientes intellectuelles avec ou sans troubles associés, et de s'assurer de leur mise en œuvre, d'apporter conseil et soutien aux associations membres de l'Union Départementale des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales de Haute-Savoie, pour l'amélioration globale des conditions d'accessibilité de ces personnes au sein de la société et développer, des actions de prévention qui devront s'inscrire dans les orientations du Schéma Départemental pour l'Autonomie 2019-2023 ainsi que des actions concernant l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées intellectuelles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap mental

SUIVI

Direction référente
Direction Autonomie

Schéma de référence
• Plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018

• Schéma de l'Autonomie 2019-2023

Indicateurs de suivi
• Concevoir les supports de communication adaptés et appuyer le déploiement du FALC auprès des partenaires externes : 1 document sur le RSA, 1 plaquette et 1 vidéo sur le service civique, 1 article en FALC avec la ville de Gaillard, 5 articles en FALC dans Annecy Mag, 2 documents en FALC sur la maladie d'Alzheimer, 3 ateliers écriture sur mes droits à la vie sexuelle et affective, livret d'accueil du CHAL en FALC, 2 documents et vidéos sur les rôles des départements et régions et sur les élections départementales et régionales. Obtention de la marque qualité FALC pour le centre de formation de l'UDAPEI 74.

• Sensibiliser les acteurs de la cité aux enjeux de l'accessibilité et aux actions possibles pour améliorer la situation (commerces, agents de santé, collectivités locales, administrations, clubs sportifs, acteurs culturels...) : participation à une étude portée par la région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'accessibilité des lignes interurbaines (FALC+signalétique), représentation de théâtre forum pour sensibiliser le grand public sur le handicap, accompagnement pour favoriser l'accessibilité du Palais Lumière d'Évian.

• Assurer la formation des personnels en contact direct avec le public à l'accueil, à l'information, au conseil et à l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles, avec ou sans troubles associés : 27 personnes formées sur le handicap intellectuel, 8 personnes formées sur les différents handicaps.

• Expérimenter le partenariat avec Savoie-biblio sur un territoire spécifique pour favoriser les liens entre bibliothèque et établissements et services médico-sociaux : poursuite du partenariat avec la réalisation de formations et de journées de sensibilisation

• Promotion de l'accès au dépistage pour les personnes en situation de handicap par la création d'outils adaptés (Projet INCA) : 1 serious game en FALC, 17 professionnels formés « handicap et addictions », 4 vidéos et 1 boîte à outils numérique pour la prévention des cancers, 1 vidéo et 1 livret en FALC sur l'activité physique adaptée, 11 personnes impliquées dans le projet alimentation durable, conception d'un 3e mammographe en bois, poursuite de l'engagement dans le collectif dépistage des cancers du 74 (34 personnes touchées pour mars bleu).

• Habiliter des sites S3A et veiller à la signalisation de ceux-ci par la délivrance et l'apposition du pictogramme S3A (Ce pictogramme permet aux personnes handicapées mentales de savoir qu'elles seront bien accueillies et qu'elles peuvent avoir confiance) : remise du label S3A à l'Abbaye et à la Maison du Fromage d'Abondance en septembre 2021.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et production durables
• Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap mental dans les services et les commerces

Cohésion sociale et solidarité
• Autonomie et inclusion des personnes en situation de handicap mental

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
51 823 €	51 823 €	55 000 €

Fiche 28

FAVORISER LA REMOBILISATION ET L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) EN PROPOSANT DES PARCOURS « INNOVANTS »

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - insertion

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

Chaque bénéficiaire du RSA a son propre parcours et se trouve plus ou moins éloigné de l'emploi. La diversité des situations nécessite d'adapter l'accompagnement socio-professionnel au profil et aux besoins de chacun. C'est l'objet des contrats aidés co-financés de manière volontariste par le Département au côté de l'État. Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, avec un contrat de travail et un rythme adapté. Ces contrats aidés doivent permettre d'acquérir expériences et qualifications pour rebondir vers l'emploi. Ils peuvent concerner d'autres publics que les allocataires du RSA.
La Haute-Savoie est un territoire dynamique en termes d'emploi mais la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi est rendue parfois difficile par l'inadaptation des formations, voire la non-qualification de certains bénéficiaires du RSA. La reprise d'emploi étant très largement conditionnée par des savoir-faire mais aussi des savoir-être Accompagner les bénéficiaires du RSA en tenant compte de leurs difficultés mais surtout de leur projet permet des parcours gradués visant l'accès à la formation et l'emploi.
Partant d'un diagnostic, l'accompagnement se poursuit selon les besoins par des parcours personnalisés prenant en compte différentes problématiques (santé, mobilité, formation, emploi...).
Le Parcours Santé Employabilité et le Parcours Coordonné « citoyenneté », « passerelle » ou « employabilité » permettent de soutenir la résolution des difficultés et ainsi favoriser le retour à l'emploi.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Utiliser les différents types de contrats aidés (PEC, CDDI) et la diversité d'employeurs pour apporter une réponse adaptée au profil et au parcours d'insertion de chaque bénéficiaire
- Améliorer l'accès à la formation des personnes engagées en contrat aidé afin de favoriser l'accès ultérieur aux emplois de droit commun
- Améliorer la qualification des bénéficiaires RSA :
  - Savoirs de base
  - Formations offrant des opportunités d'emploi en lien avec les métiers en tension

SUIVI

Direction référente
Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence
Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi
475 CDDI et 18 PEC ont été cofinancés par le Département pour des bénéficiaires du RSA en 2021, des objectifs réajustés à 570 CDDI et 40 PEC pour l'année 2022.

Parallèlement, 14 Conseillers en insertion accompagneront de façon intensive et adaptée sur l'ensemble des 4 territoires 230 bénéficiaires du RSA en file active et veilleront à leur permettre d'accéder à un emploi durable pour 15 à 25 % d'entre eux, à un emploi de transition pour 15 à 30 % d'entre eux ou d'intégrer une formation pour 15 à 30 % d'entre eux.

NB : Emploi durable : CDI – CDD > 6 mois et création d'entreprise / Emploi de transition : CDD < 6 mois / Autres sorties positives : formations qualifiantes

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
Contrats aidés (PEC et CDDI) : **1 096 972 €** Marché « ASR-ASP » : **4 712 585 €**	Contrats aidés (PEC et CDDI) : **1 504 000 €** Marché « Parcours coordonnés » : **6 906 380 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Au sein des SIAE, définition d'axes de développement des actions de formation au sein du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)
- Hors-SIAE : le prescripteur s'assure de l'effectivité de la mise en place d'un plan de formation et/ou de professionnalisation dans le cadre du contrat aidé

Développement socio-économique
- Développement d'un tutorat favorisant l'accès à l'emploi

Gouvernance
- Mise en œuvre et suivi : État, Conseil régional, Pôle Emploi, Prescripteurs de la formation professionnelle, Partenaires retenus après mise en concurrence. Employeurs du secteur non marchand pour les PEC et les SIAE pour les CDDI, MLJ, Cap Emploi

Cohésion sociale et solidarité
- Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé « Parcours coordonnés »

Fiche 29

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) DU SECTEUR AGRICOLE - REGAIN DES SAVOIE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - insertion

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans un monde agricole en pleine mutation, les exploitants sont confrontés à des problèmes d'origines multiples. Depuis plusieurs années, les Départements de Savoie et de Haute-Savoie travaillent en partenariat avec la MSA des Alpes du Nord dans le cadre de conventions afin de soutenir les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA.
Au-delà de l'attribution du RSA par les deux Départements, le dispositif « Regain des Savoie » vise à sortir des exploitants de leur situation de fragilité (économique, familiale, sociale, de santé) en s'appuyant sur un réseau d'acteurs. Ainsi, après détection par la MSA et les Directions Départementales des Territoires, la MSA et la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc apportent un accompagnement large aux exploitants : évaluation et accompagnement social, conseil budgétaire, conseil santé, évaluation et accompagnement technique et économique, soutien psychologique, ainsi qu'un accompagnement renforcé, individuel et/ou collectif, qui suppose une démarche active et participative de la part des exploitants agricoles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Détecter de manière précoce les situations de fragilité (MSA, DDT)
- Apporter une écoute (accueil téléphonique) et une réponse coordonnée (MMSA, DDT)
- Soutenir, accompagner et conseiller les exploitants (MSA, Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc)

SUIVI

Direction référente
Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence
Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi
198 dossiers ont été étudiés sur les 2 Départements (Savoie et Haute-Savoie) 113 bénéficiaires du RSA pour la Haute-Savoie dont 95 personnes accompagnées par le service social de la MSA (114 en 2020). 47 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement Regain des Savoie (69 en 2020) et 48 ont vu leur situation étudiée dans le cadre de la commission RSA (45 en 2020).
Ces 2 comités se sont réunis 6 fois en 2021.

ÉVALUATION CONTINUE

La MSA continue à apporter son concours au Département en matière d'orientation des bénéficiaires du RSA, par le recueil des données socioprofessionnelles, à assurer un accompagnement social des travailleurs non-salariés agricoles et, à titre exceptionnel, des salariés agricoles nécessitant un accompagnement spécifique, bénéficiaires du RSA, à coordonner un processus d'accompagnement individuel et global, économique et social dans la démarche « Regain des Savoie ».

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses engagées en 2021	Perspectives dépenses pour 2022
40 000 €	40 000 €	40 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Montée en connaissance des techniciens, conseillers et travailleurs sociaux sur les problématiques d'origines diverses rencontrées par les exploitants agricoles

Cohésion sociale et solidarité
- Accompagnement adapté de l'agriculteur pour le sortir de l'isolement, identifier les problèmes sociaux et familiaux, les difficultés économiques, les difficultés d'adaptation face au changement

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Bilan de santé et mise en place d'un accompagnement psychologique de l'agriculteur et de sa famille si besoin

Gouvernance
- Mise en œuvre et suivi : la MSA des Alpes du Nord, la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc, les Départements de Savoie et Haute-Savoie, les Directions départementales des Territoires Savoie et Haute-Savoie

Fiche 30

FAVORISER L'ACCÈS DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) À DES MOYENS DE DÉPLACEMENT ADAPTÉS

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - insertion

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département développe, en partenariat avec WIMOOV et Roule&Co, des actions visant à soutenir l'accès à une mobilité durable des bénéficiaires du RSA, des jeunes de 18 à 25 ans et des publics en insertion. Ces associations proposent des locations de véhicules : scooters, voitures, vélos ou vélos électriques pour soutenir le retour à l'emploi ou à la formation des publics en insertion, des sessions d'apprentissage du vélo dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des ateliers mobilité et code renforcé ainsi que des diagnostics mobilité pour toute personne accompagnée. Grâce à la participation du Fonds Social Européen, une plateforme mobilité inclusive avec un centre ressource mobilité à destination des partenaires et du public a été créée. Elle vise à favoriser une mobilité durable. Son auto-école associative permet de soutenir le passage du permis pour les publics en insertion n'ayant pas accès aux auto-écoles classiques. De plus, par le biais du FDPI (Fonds Départemental Parcours Inclusion), le Service Inclusion Sociale Emploi soutient les démarches d'insertion nécessitant un déplacement.

En 2021, la flotte de véhicules disponibles à la location chez WIMOOV a été complétée par deux voitures sans permis qui ont été financées par le Département. cette offre complémentaire vise à toucher un nouveau public, notamment des femmes isolées avec enfants ou des personnes travaillant dans le domaine de l'aide à la personne.

Différents échanges sont intervenus avec WIMOOV pour faire évoluer le partenariat actuel afin de personnaliser davantage l'offre de service de WIMOOV. Repenser les besoins de mobilité dans le cadre des conventionnements en cours avec les entreprises (NTN, ADECCO...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Permettre aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de 18 à 25 ans et aux publics en insertion de se déplacer pour effectuer toutes les démarches liées à leur parcours d'insertion (accès aux droits, formation, soins, recrutement, etc.) et faciliter leur projet d'insertion en s'inscrivant dans une mobilité durable et en évitant la précarité énergétique.

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme départemental d'insertion par l'emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

Pour WIMOOV :

• 4 conseillers Mobilité Insertion
• 1 415 orientations reçues
• 125 prescripteurs : Mission locales (608 orientations, 43 %) ; Pôle emploi (198 orientations, 14 %) ; SIAE (197 orientations, 14 %) ; Département (113 orientations, 8 %)
• 1 251 accompagnements : tests Mobilité, diagnostics, parcours mobilité et/ou ateliers collectifs : 440 participants aux 76 ateliers collectifs, dont 225 allocataires du RSA (18 %) et 650 jeunes de moins de 26 ans (52 %)
• Mises à disposition de véhicules : 97 locations réalisées (62 voitures, 26 scooters, 8 vélos électriques et 1 voiture sans permis
• Profil des usagers : 25 bénéficiaires du RSA (26 %), 17 jeunes de moins de 26 ans et 13 personnes ayant une Reconnaissance Travailleur Handicapé, 54 personnes transportées lors des 612 trajets « transport solidaire à la demande »

Pour Roule&Co :

• 2 sessions ont été organisées :
- du 11/10/21 au 22/11/21 : 11 salariés suivis par Weavers et les 2 ateliers et chantiers d'insertion Gaïa et Bazar Sans Frontières, dont 3 bénéficiaires du RSA, ont bénéficié de 10 séances de vélo école, soit 15 heures
- du 18/01/22 au 17/02/22 : 11 salariées suivies par Weavers, le lieu ressource LECO et l'atelier et chantier d'insertion de la ville d'Annecy, dont 3 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de 10 séances de vélo école, soit 15 heures.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Pour WIMOOV :

• Conduire 4 ateliers mobilité (un par territoire) à destination des partenaires associant 8 à 10 participants
• Proposer des diagnostics mobilité et d'accompagnement à la mise en place de solutions comprenant des tests mobilité qui concerneront près de 800 personnes dont 25 % de bénéficiaires du RSA et 20 % de jeunes de moins de 26 ans
• Accueillir au sein de son auto-école associative 50 personnes avec 3 0% de bénéficiaires du RSA et 15 à 20 % de jeunes de moins de 26 ans
• Animer 4 ateliers de 30 heures pour 8 à 12 bénéficiaires avec 40 à 50 % de bénéficiaires du RSA et 10 % de jeunes de moins de 26 ans,
• Mettre à disposition des véhicules à la location sur les 4 territoires

Pour Roule&Co :

• Organiser entre mars et décembre 2022 des séances de cours de vélo en groupes à destination d'une vingtaine de personnes
• Fourniture de matériel : un antivol, un casque, des éclairages avant et arrière et un gilet jaune, pour plus de sécurité

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et production durables

• Le service de location de véhicules est une offre de mise à disposition de moyens mutualisés pour les publics en difficulté (économie dite collaborative ou de la fonctionnalité)
• Roule&Co offre des prix spéciaux aux publics ayant suivi les ateliers vélo, afin qu'ils achètent un vélo d'occasion remis en état dans leur association (économie circulaire)

Société de la connaissance

• Création d'une plateforme mobilité favorisant l'utilisation des moyens de mobilité existants et soutenant le permis des publics les plus en difficulté, selon les besoins professionnels grâce à l'auto-école sociale
• Formation renforcée au code de la route de bénéficiaires du rSa et des jeunes suite à un diagnostic mobilité
• Offre d'ateliers mobilité pour les publics et les partenaires, afin de les informer et de les sensibiliser à l'offre de mobilité existante sur le territoire et de les former à son utilisation

Transport et mobilité durable

• Possibilité de louer des véhicules récents moins polluants
• mise à disposition de vélos électriques
• formation à la conduite du vélo en ville

Cohésion sociale et solidarité

• Identification des outils de mobilité les mieux adaptés aux besoins, capacités et situation géographique des bénéficiaires grâce à des diagnostics individuels
• Mobilisation du Fonds Départemental Parcours Inclusion pour soutenir les démarches d'insertion nécessitant un déplacement (achat scooter, vélo, abonnement transport en commun, réparation de véhicules, financement du permis, etc.)

Gouvernance

• Mise en œuvre : Conventions partenariales avec WIMOOV et Roule&Co, État (DIRECCTE, DDCS, DDT), Conseil régional, Collectivités territoriales, SNCF, ATMB

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses engagées en 2021	Perspectives dépenses pour 2022
Pour Roule&Co : **4 620 €** Pour Wimoov : **132 800 €** (CD) **37 499,25 €** (FSE) TOTAL 2020 : **174 919,25 €**	Pour Roule&Co : **9 000 €** Pour Wimoov : **132 800 €** (CD) **37 499,25 €** (FSE) **27 500 €** (investissement) TOTAL 2021 : **206 799,25 €**	Pour Roule&Co : **8 710 €** Pour Wimoov : **à définir** (CD) **103 000 €** (FSE)

Fiche 31

DÉVELOPPER LES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - insertion

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le déploiement et la réussite des clauses sociales d'insertion dépend de la connaissance fine de l'ensemble des partenaires territoriaux et de l'impulsion de la dynamique locale. La dimension collective et territoriale de l'action est nécessaire pour qu'elle se traduise par des résultats qualitatifs.

Le Service Inclusion Sociale Emploi soutient le déploiement des clauses sociales qui permettent aux personnes éloignées de l'emploi de renouer avec le monde du travail.
Dans le cadre de certaines opérations, les entreprises ont l'obligation de faire appel à des personnes en insertion pendant un certain nombre d'heures.
L'entreprise a le choix de la modalité : embauche directe, contrat de mise à disposition (intérim, association, Geiq), sous-traitance via une entreprise d'insertion ou une entreprise adaptée.

La « clause sociale » engage l'entreprise à recruter un public éloigné de l'emploi, remplissant certains critères d'éligibilité dont les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA).
Dans ce cadre InnoVales a un rôle d'accompagnement aux recrutements et met pour cela en place un maillage partenarial (diffusion des offres, suivi des candidatures et vérification de l'éligibilité des candidats).
En outre, le Département devrait recruter courant 2022 un « facilitateur de clauses sociales ».

OBJECTIFS POURSUIVIS

Développer les clauses sociales et environnementales en Haute-Savoie pour réduire les inégalités sur le territoire, favoriser les circuits courts, créer des emplois non-délocalisables en encourageant l'emploi de publics en insertion et développer la formation sur les métiers liés à l'économie verte et au développement durable.

SUIVI

Direction référente
Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence
Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023 qui fait de l'activité et de l'emploi une priorité en privilégiant la capacité de faire de l'usager et en limitant les parcours dits en « escalier »

Indicateurs de suivi
- opérations en cours sur le territoire d'Annemasse Agglo
- Marché de la construction du collège de Vulbens
- Marché des enrobés des routes

AMÉLIORATION CONTINUE

Développer les clauses sociales au sein des marchés publics de la collectivité en s'appuyant sur les compétences internes à la collectivité et d'un facilitateur de clauses pour intégrer des clauses sociales voire environnementales. Au regard des enjeux et des perspectives en matière d'emploi des plus éloignés qu'offre les clauses sociales, le Département projette de recruter un « facilitateur de clauses sociales en interne courant 2022 ».

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Formation des publics en insertion sur les métiers de l'économie verte afin de préparer la transition écologique et de répondre aux besoins du marché
- Veille et animation territoriale afin d'informer sur les clauses sociales et environnementales

Développement socio-économique
- Création d'emplois non-délocalisables
- Promotion de l'économie locale en favorisant les circuits courts

Cohésion sociale et solidarité
- Favoriser l'emploi de publics en insertion

Gouvernance
- Mise en œuvre : Convention partenariale avec InnoVales, communes, Annemasse Agglo, RTE, RochExpo, Immobilière Rhône-Alpes.
- Soutien d'acteurs publics et privés.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BS 2022	Perspectives dépenses pour 2022-2023
Enveloppe globale de 50 000 € au titre du FSE (Département) pour 2 années glissantes (du 1/11/2020 au 31/10/2021) FSE : **21 209,82 €** (solde de l'opération 2019-2020)	Solde à venir de **3 790,18 €** à réception des bilans (juin 2022)	Recrutement d'un chargé de missions facilitateur de clauses sociales d'insertion : contractuel d'une durée de 2 ans - coût 60 000 € / an

Fiche 32

LUTTE CONTRE LES SORTIES SÈCHES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République vise à garantir les droits fondamentaux des enfants ainsi qu'à assurer un parcours de formation efficace les accompagnant vers l'emploi. Dans cette perspective, l'État et le Département de la Haute-Savoie ont signé une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d' accès à l'emploi pour une période de 3 ans (2019-2021).

L'un des volets de cette initiative nationale est l'intervention à l'attention des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance. À l'approche de leur majorité, les jeunes sont très préoccupés par leur avenir et souhaitent poursuivre leur formation/scolarité pour apprendre un métier, s' engager dans la vie active et devenir autonome.
Cette action s'inscrit dorénavant dans le cadre de la contractualisation en prévention et protection de l'enfance.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Prévention de toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec la création et la mise en place de plusieurs dispositifs d' accompagnement ;
- Accompagnement de jeunes majeurs dans leur parcours d'insertion et d'autonomie ;
- Hébergement en collectif ou diffus et accompagnement social de jeunes majeurs.

SUIVI

Direction référente
Direction Enfance Famille – Direction adjointe Enfance - Service Accueil Mineurs Isolés

Document de référence
Convention cadre signée avec l'État en 2019 et conventions de partenariat du Département avec plusieurs opérateurs

Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022

Indicateurs de suivi
La commission interinstitutionnelle qui oriente les jeunes sur les dispositifs dédiés a examiné 99 situations.

- 51 jeunes, essentiellement des Mineurs Non Accompagnés, ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'équipe du Service Accueil Mineurs Isolés crée à cet effet ;
- 27 jeunes ont bénéficié pour un temps variable d'une prise en charge en hébergement avec accompagnement social global.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs en vue de leur autonomie

Développement socio-économique
- Accompagnement des adolescents pour construire leur projet professionnel et leur future insertion dans le monde du travail

Cohésion sociale et solidarité
- Améliorer la protection des jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficients et en les accompagnant vers l' autonomie

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Bilan de santé dès la prise en charge au sein de la protection de l' enfance et suivi ensuite jusqu' à la sortie du dispositif jeunes majeurs

Gouvernance
- Mise en place par l'État et le Département d' une commission interinstitutionnelle chargée d'examiner les situations de jeunes arrivant à majorité en risque de sortie sèche
- La commission est mensuelle et réunit l' ensemble des acteurs de l' insertion sociale et professionnelle du territoire

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022	Perspectives pour 2023
533 300 €	**1 142 400 €**	Projet d'ouverture pour l'association *Poursuivre l'accompagnement des anciens MNA par l'équipe mobile « accompagnement des jeunes majeurs sortants de l'ASE » impulsé dans le cadre de la CALPAE*

Fiche 33

CONTRACTUALISATION EN PRÉVENTION ET EN PROTECTION DE L'ENFANCE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance lancée en octobre 2019 par Monsieur Adrien TAQUET, Secrétaire d'État, il est proposé aux départements de s'engager dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat. Ainsi, depuis janvier 2020, 64 départements se sont engagés dans un contrat local tripartite avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans l'objectif de renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'engage en 2022 dans ce processus de contractualisation tripartite aux côtés de l'État et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur une période de 3 ans.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants en renforçant la prévention précoce.
- Améliorer la situation des enfants protégés et notamment de ceux en situation de handicap.
- Permettre une meilleure convergence des réponses aux besoins des enfants à protéger dans les territoires.
- Diversifier l'offre d'intervention à domicile et soutenir les projets innovants.

SUIVI

Direction référente
Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Document de référence
Schéma Départemental Enfance Famille 2020-2024
Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022

Indicateurs de suivi
Dans le cadre de la contractualisation, l'ensemble des actions engagées tient compte d'indicateurs harmonisés au niveau national avec un niveau d'objectif cible à atteindre pour chacune des années couvertes par le contrat.

COÛT DE L'ACTION

Perspectives dépenses pour 2022

Les mesures déjà engagées au budget primitif 2022 représentent 3,1 M€ en année pleine pour le budget du Département soit :
- **2,2 M€** au budget DEF
- **850 000 €** sur le budget RH pour le recrutement des personnels supplémentaires.

Les mesures nouvelles envisagées représentent **1,6 M€** en année pleine pour le budget du Département soit :
- **1,4 M€** au budget DEF
- **200 000 €** sur le budget DRH pour le recrutement de 4 contrats d'éducateurs jeunes enfants.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Soutenir la parentalité et le développement de compétences parentales
- Accompagner les adolescents et jeunes majeurs dans la construction de leur projet d'autonomie

Développement socio-économique
- Développer l'attractivité des métiers du social et créer des emplois dans le domaine de la protection de l'enfance

Cohésion sociale et solidarité
- Améliorer la protection des mineurs et jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficientes
- Sécuriser le parcours des enfants et éviter les ruptures

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Agir le plus précocemment possible pour répondre aux besoins des enfants et des familles : bilan de santé, prévention précoce

Gouvernance
- Mettre en place une gouvernance interne et externe visant à mettre en synergie différents acteurs sur le sujet de la prévention et de la protection de l'enfance :
  - en interne : DA PMI-PS, Direction de l'Autonomie, Direction de l'Inclusion Sociale, Directions Territoriales
  - partenaires : Agence Régionale de Santé (ARS), Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), Établissements habilités Aide Sociale à l'Enfance, Éducation Nationale, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), ENSEIS, Structures de Prévention Spécialisée et Acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance

Fiche 34

PRÉVENTION SANTÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département de la Haute-Savoie déploie des campagnes de prévention et d'information santé d'une part dans les établissements scolaires, au travers :

• D'un bilan infirmier santé en école maternelle pour les 4 ans ;

• D'un programme d'éducation à la sexualité dans les collèges et lycées afin qu'un message de prévention puisse être entendu, en particulier sur les infections sexuellement transmissibles, les violences sexuelles et les grossesses non désirées. Une éducation sanitaire est également proposée aux collégiens ;

• D'un programme de vaccination dans les collèges. Le Département ayant gardé volontairement la mission de vaccination par convention avec l'Agence Régionale de Santé.
Ce programme se déroule en 2 temps : par une information santé dans chaque classe, suivie d'une séance de vaccination gratuite avec l'accord des parents.
Nota : une offre de vaccination grand public est conduite en parallèle (points de vaccination gratuite sur tout le territoire, vaccination dans les foyers d'hébergement...).

Par ailleurs, les missions ci-dessous sont également effectuées hors Éducation nationale :

• Consultations vaccination qui ont lieu :
  · dans le cadre des missions de la PMI-PS pour les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes ;
  · par convention avec l'Etat pour les plus de 6 ans.

• Actions collectives d'information sur la vaccination, le sommeil, le tabac.

• Consultation de planification et éducation familiale :
  · Contraception ;
  · Consultation pré et post natales ;
  · Entretien conjugal ;

• Financement en faveur du dépistage des cancers colorectal et du sein.

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Accompagner les jeunes dans une réflexion sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, dans une approche globale de la santé sexuelle ;

• Informer et sensibiliser les élèves sur des thèmes de santé publique concernant la vaccination, le sommeil, le tabac ;

• Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) : mettre en place des actions individuelles et collectives de prévention et d'information portant sur l'éducation familiale et la sexualité, des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité et des entretiens de conseil conjugal et parental.

SUIVI

Direction référente
Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence
• Convention avec l'ARS pour la vaccination ;

• Autorisation de l'Éducation Nationale pour les interventions en matière d'éducation à la sexualité et à la vie affective ainsi que des informations pour une meilleure connaissance du sommeil ou de la consommation de tabac

• Convention avec les hôpitaux pour le fonctionnement des CPEF.

Indicateurs de suivi
• **4 310** d'élèves sensibilisés à l'éducation sexuelle et à la vie affective pour 1 189 interventions

• **863** élèves vaccinés en collèges pour 945 vaccins réalisés

• **3 613 collégiens de 6e ont reçu une information santé**

• Actions collectives d'informations relatives au sommeil, au tabac

• **4 693 (dont 1 168 mineurs)** actes de consultations médecins ou sages-femmes CPEF

• **2 595** personnes ayant consulté 1 fois CPEF

• **5 178 (dont 703 mineurs)** entretiens de conseil conjugal ou planification CPEF

AMÉLIORATION CONTINUE

• Utilisation généralisée de la dématérialisation des procédures pour la vaccination : logiciel colibri

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
• Rendre les jeunes acteurs de leur propre santé : prendre soin de soi et des autres (dimension altruiste de la vaccination, relation à l'autre pour les questions de la sexualité, respect de soi et des autres...)

Transport et mobilité durable
• Le fait d'amener les vaccins sur place permet de réduire les déplacements des parents (pharmacie, médecin...)

Santé publique, prévention et gestion des risques
• Cœur de l'action au travers d'actions préventives et d'amélioration de la couverture vaccinale de la population : information sur la contraception, sur les lieux ressources pour être autonome...

Cohésion sociale et solidarité
• Protection de personnes qui ne peuvent pas être vaccinées : côté altruiste de la vaccination

• Prendre soin des autres

Gouvernance
• Convention avec l'ARS pour les campagnes de vaccination. Ces campagnes sont soumises à l'autorisation de l'éducation nationale

• L'Éducation à la sexualité et à la vie affective est une obligation de l'Éducation nationale, le Département participe à travers la coordination des intervenants hors Éducation nationale (associations)

Fiche 35

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion

Face au risque de développement de déserts médicaux dans le département, le Conseil départemental soutient l'implantation d'une offre médicale de proximité. L'enjeu est de permettre à l'ensemble des Haut-Savoyards de continuer à accéder à des soins de qualité près de chez eux, y compris dans les territoires de montagne ou ruraux les plus isolés. Le plan d'action élaboré par le Département, fruit d'un long travail d'observation, d'échanges d'expériences et d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, a permis de dégager deux priorités de développement :

- La réalisation de maisons de santé pluriprofessionnelles (200 000 € par projet) pour assurer la continuité et la coordination des soins, accueillir des professionnels de santé en formation, partager l'information, favoriser un exercice groupé, et mutualiser les moyens. Une dizaine de projets ont déjà été recensés ;
- L'accueil de 2 étudiants de médecine générale pour leurs stages de fin de cycle à la Direction adjointe PMI-Promotion de la Santé pour influencer leur installation future en leur permettant de découvrir la pratique de la médecine en territoires ruraux et/ou périurbains.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir ou développer une offre de soins de proximité et de qualité sur les zones déficitaires

SUIVI

Direction référente
Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence
Conventions avec les Communes ou Communautés de communes

Indicateurs de suivi
- **17** maisons de santé co-financées ou en cours de financement par le Département depuis la mise en place du dispositif ;
- **582** étudiants aidés par une indemnité départementale depuis 2013 (arrêt de l'indemnité à partir de mai 2022) pour doubler la participation du Conseil départemental à l'ouverture de maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- **68** internes bénéficiaires d'une indemnité se sont installés dans le Département en remplacement ou en libéral.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BS 2022	Perspectives dépenses pour 2023
142 000 € en investissement (MSP) **156 800 €** en fonctionnement (indemnités)	**100 000 €**	**200 000 €** en investissement (MSP)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- Réduction des distances à parcourir pour accéder à l'offre de soins

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Essentiel à l'accès au soin des populations

Cohésion sociale et solidarité
- Favorise un accès au soin territorialement équitable

Gouvernance
- Maîtrise d'ouvrage publique (commune ou communauté de commune) pour les locaux et médecins à exercice libéral
- Pilotage avec l'ARS et les médecins libéraux

Fiche 36

AIDE À LA RÉHABILITATION DU PARC PUBLIC ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation du parc public, avec l'objectif d'améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux/aidés et de lutter contre la précarité énergétique (réduction du montant des factures d'énergies).

Dans le cadre du Pôle de Compétences, mission d'assistance technique en faveur des communes rurales souhaitant étudier la réhabilitation de leur patrimoine bâti pour créer du logement social ou saisonnier, le Département réalise une étude de préfaisabilité intégrant les coûts et équilibres économiques de l'opération en vue d'améliorer la performance thermique du bâtiment.

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Chaque logement réhabilité doit gagner au moins une classe au DPE (le minimum à atteindre étant la classe E)

SUIVI

Direction référente
Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence
Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi
En 2021, 2 055 229 € ont été engagés pour la réhabilitation de 1 115 logements, au sein de 18 opérations.

Au total depuis 2013, ce sont 5 273 logements qui ont bénéficié de l'aide départementale, répartis sur 90 opérations pour un montant engagé de plus de 7,5 M€. Les aides sont valables pendant 3 ans et sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

En 2021, 3 études de préfaisabilité ont été réalisées dans le cadre du Pôle de Compétences pour un montant de 12 930 €.

AMÉLIORATION CONTINUE

Parmi les opérations soutenues, quatre opérations de réhabilitation situées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient d'une aide bonifiée (22,5 % au lieu de 7,5 %) dans le cadre du soutien du Département aux contrats de ville (crédits CPER), pour un montant total de 931 000 €.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP + BS 2022	Perspectives de dépenses pour 2023
631 785 €	**2 539 383 €**	**4 240 820 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
• Baisse des consommations d'énergies par une meilleure isolation

Développement socio-économique
• Soutien à l'activité du BTP

Cohésion sociale et solidarité
• Vise à proposer un logement décent à un public aux revenus plus faibles

• Vise à réduire les charges impayées en limitant la consommation d'énergie (chauffage)

Gouvernance
• En lien avec les bailleurs sociaux, les collectivités et les services de l'État (DDT)

Fiche 37

RÉHABILITATION DU PARC PRIVÉ « HABITER MIEUX »

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière à la réhabilitation de logements du parc privé, destinée aux propriétaires à revenus modestes bénéficiant du programme de l'ANAH « Habiter Mieux ».

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Lutter contre la précarité énergétique
- 233 logements réhabilités en Haute-Savoie (objectif de l'État)

SUIVI

Direction référente
Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence
Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi
En 2021, 227 logements ont été rénovés et le Département a engagé 640 946 € de subventions pour 293 nouvelles rénovations.

Les aides sont valables pendant 3 ans et sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP + BS 2022	Perspectives de dépenses pour 2023
523 921 €	**623 000 €**	**1 554 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Gain de GES par la baisse des consommations d'énergies (meilleure isolation et/ou chauffage plus performant)

Développement socio-économique
- Soutien de l'activité économique du BTP

Cohésion sociale et solidarité
- Offrir un logement decent à un public en difficulté en réhabilitant des logements en mauvais état

Gouvernance
- En lien avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat)

Fiche 38

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ – PROPRIÉTAIRES À REVENUS INTERMÉDIAIRES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière créée en 2017 dans le cadre des engagements du Département pour la qualité de l'air.
L'aide est destinée à la réhabilitation de logements du parc privé pour les propriétaires à revenus intermédiaires.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Encourager les réhabilitations énergétiques pour améliorer la qualité de l'air
- 224 réhabilitations (objectifs des conventions passées entre EPCI et Département)

SUIVI

Direction référente
Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence
Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi
La montée en charge du dispositif s'est poursuivie en 2021, avec 85 dossiers financés (21 en 2020) pour une enveloppe de 78 723 €.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP + BS 2022	Perspectives de dépenses pour 2023
21 565 €	Enveloppe intégrée aux **623 000 €** prévus pour l'action Habiter Mieux	Enveloppe intégrée aux **1 554 000 €** prévus pour l'action Habiter Mieux

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Gain de GES par la baisse des consommations d'énergies (meilleure isolation et/ou chauffage plus performant)

Développement socio-économique
- Soutien de l'activité économique du BTP

Cohésion sociale et solidarité
- Offrir un logement decent à un public sous plafond de revenus, en réhabilitant des logements en mauvais état

Gouvernance
- En lien avec les EPCI porteurs de Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique.

ÉDUCATION ET FORMATION

39 - Aide aux comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi de « référent technique départemental »

40 - Aide aux classes de découvertes des écoles publiques et privées

41 - Mise en œuvre de la loi EGALIM

42 - Approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local

Fiche 39

AIDE AUX COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX POUR LA CRÉATION OU PÉRENNISATION D'UN EMPLOI DE « RÉFÉRENT TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL »

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Éducation et formation**
Politique Sport, Animation

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Afin de soutenir les pratiques sportives (apprentissage, encadrement et perfectionnement), le Département soutient les comités départementaux qui recrutent un ou des « référents techniques départementaux » détenteurs d'un Brevet ou Diplôme Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, d'un Brevet ou Diplôme d'État, garantissant ainsi la compétence de son titulaire en matière de pédagogie, d'enseignement et de sécurité. Ils participent à la professionnalisation des clubs, au développement d'une dynamique interclubs et apportent leur compétences techniques et pédagogiques en milieu scolaire.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Conduire une mission de développement, de professionnalisation et de promotion de la discipline (tournois féminins, handisport, sport adapté, journées découverte, journées nationales écoles de jeunes...) et du mouvement sportif.
- À la demande du Département, apporter une analyse dans le traitement de dossiers spécifiques en lien avec la discipline

SUIVI

Direction référente
Direction Tourisme et Sports

Indicateurs de suivi
Le Département accompagne 66 comités sportifs dans le cadre de sa politique sportive.

Le dispositif d'aide aux Comités Départementaux qui recrutent un ou des « référents techniques départementaux » permet à 22 d'entre eux de disposer de 30 référents techniques.

AMÉLIORATION CONTINUE

En accompagnant les comités, le Département leur permet de recruter des professionnels dans leur discipline respective. Titulaires d'un Diplôme d'État, ces référents accompagnent les clubs en leur dispensant formations et conseils afin de professionnaliser les pratiques sur le terrain. En 2022, le Département poursuit sa politique de soutien au monde sportif, en lien étroit avec le monde sportif et éducatif, afin de développer et renforcer les axes de travail autour notamment du ski et du vélo et du haut-niveau.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
296 790 €	**289 957 €**	**306 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Le sport comme vecteur de valeurs contribuant à l'éducation à la citoyenneté.
- Formation continue des cadres techniques et des pratiquants

Développement socio-économique
- Soutien au secteur sportif pour affirmer son rôle économique tout en favorisant la pratique sportive pour tous

Cohésion sociale et solidarité
- Promotion et développement du Sport pour Tous : handicap, personnes socialement défavorisées, personnes âgées...

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Le bien-être et la santé des Haut-Savoyards sont au coeur des actions de promotion et formation proposées par les cadres référents
- Mise en place d'actions de formation et de prévention : alimentation, lutte contre le dopage...

Consommation et une production durables
- Intégration des dimensions environnement et développement durable dans les pratiques des clubs (co-voiturage, éco-événements...)

Gouvernance interne et territoriale
- Dispositif déployé en partenariat avec les comités sportifs ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Fiche 40

AIDE AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Éducation et formation**
Politique Sport, Animation

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Depuis 2004, le Département a mis en place une politique de soutien à la jeunesse. Elle se décline notamment par des aides aux classes « vertes », de « neige » (en Savoie et Haute-Savoie) et de « découverte ». Cette politique en direction des écoles primaires est en pleine cohérence avec la politique éducative et sportive menée à destination des collégiens avec les programmes « Savoir Skier », « Savoir nager » et « Activités Sportives de pleine nature ». La participation départementale est à hauteur de celle des communes, plafonnée.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser les séjours en classes de découverte des écoles primaires.
- Soutenir la jeunesse et les projets éducatifs des écoles.
- Faire connaître aux jeunes haut-savoyards les richesses de leur territoire.
- Faire découvrir la montagne et la diversité de ses pratiques.

SUIVI

Direction référente
Direction Tourisme et Sports

Indicateurs de suivi
- 90 classes organisées
- 4 418 élèves bénéficiaires

Véritable effet de levier pour les départs des classes du département qui rencontrent des difficultés grandissantes pour boucler le financement de leurs projets de classes de découverte. L'année 2020 a vu le nombre de projets baisser très fortement en raison de la crise sanitaire. Si l'année 2021 a été meilleure, le taux de réalisation reste malgré tout inférieur de moitié par rapport à 2019.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
122 640 €	202 105 €	350 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Société de la connaissance
- Soutien aux classes de découverte de milieux naturels proposant également des contenus liés à la citoyenneté et au développement durable.

Développement socio-économique
- Soutien privilégié aux séjours réalisés en Savoie et Haute-Savoie et donc soutien à l'économie des centres de vacances haut-savoyards et à l'ensemble de la chaîne d'acteurs locaux (prestataires d'activités, moniteurs de skis, stations, sites de visites, commercants...) travaillant en partenariat avec les centres.

Cohésion sociale et solidarité
- Les classes de découvertes sont un formidable laboratoire d'apprentissage de la vie en collectivité avec ses droits et ses devoirs, des espaces d'éducation au « vivre ensemble ».

Gouvernance interne et territoriale
- Liens et échanges avec Savoie Haute-Savoie Juniors, la Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie, les écoles 74, les mairies.

Fiche 41

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI EGALIM

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Éducation et formation**
Politique Éducation en faveur des collèges

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire et les besoins de remplacements subséquents, les achats alimentaires continuent d'évoluer vers plus de produits de qualité et durables et le menu végétarien hebdomadaire est en place dans tous les collèges.
Les produits mis en œuvre sont communiqués aux convives par le biais des menus et la lutte anti-gaspi est toujours inscrite dans les objectifs des collèges.
Les formations à destination des agents de restauration et d'Hygiène Propreté dans les collèges a repris selon un calendrier perlé par les pics de contamination covid-19.
Ainsi, diverses sesions de formations ont été dispensées en visio et en présentiel dans le domaine de la sécurité alimentaire (cf. formations aux Bonnes Pratiques d'Hygiène et gestion des allergènes), des techniques de cuisson et de la gestion informatisée des achats de denrées (cf. outil webgerest), et enfin de la prévention des risques professionnels (cf. Gestes et Postures).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
- Développer et rendre publics les engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien et présenter un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales.
- Former et sensibiliser les agents de collèges grâce aux Conseillers Restauration de la DEJ
- Motiver les équipes techniques dans une démarche pérenne en valorisant leurs missions, en améliorant leurs conditions de travail et en préservant leur intégrité physique

SUIVI

Direction référente
Direction Éducation Jeunesse

Indicateurs de suivi
2021 est l'année de démarrage de l'outil de gestion Webgerest dans les collèges.

2022 sera la première année de mesure de la performance de chaque collège et de l'ensembre de la collectivité par rapport aux exigences de la loi EGALIM.

Programme pluriannuel de formation des agents en restauration du Département

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021
83 000 € pour l'achat et le déploiement du logiciel Webgerest (budget DSI)
300 000 € d'incitation à l'approvisionnement des restaurants scolaires en micro local.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergies
- Réduction de la production de déchets à transporter et à traiter

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Consommation de produits bio, durables et de qualité
- Diversification des protéines

Société de la connaissance
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la consommation de produits de saison et au goût
- Formation des agents à la lutte anti-gaspillage

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Alimentation de qualité contribuant au bien-être et à la santé des collégiens

Consommation et une production durables
- Achat de produits de meilleure qualité
- Adaptation de la quantité de produits du fait d'une moindre perte à la cuisson (choix des produits sur test dégustation avec pesées avant et après cuisson)
- Réduction de la production de déchets
- Démarche itérative - adaptation de la quantité de produit et de la recette en fonction des retours plateaux

Gouvernance interne et territoriale
- Approvisionnement : travail avec groupements d'achats et la Région / rencontre avec les producteurs locaux
- Mise en œuvre : Éducation nationale (gestionnaires et équipes pédagogiques)

Fiche 42

APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES EN MICRO-LOCAL

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Éducation et formation**
Politique Éducation en faveur des collèges

4e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Les achats de denrées locales sont en progression constante au sein des collèges.
Ils sont encouragés par une incitation financière du Département, facilités par la mise en place de catalogues de producteurs locaux adaptés aux besoins des établissements, et pilotés par un outil de gestion informatique (Webgerest).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir des produits de qualité, de saison, locaux et/ou bio aux collégiens
- Soutenir les producteurs locaux
- Réduire les distances d'approvisionnement et les intermédiaires

SUIVI

Direction référente
Direction Éducation Jeunesse et Sports

Indicateurs de suivi
L'outil de gestion Webgerest va permettre le suivi quantitatif de la part des achats consacrés aux denrées locales.
Les catalogues d'achats local distribués en mai 2021 seront révisés une fois par an en automne.

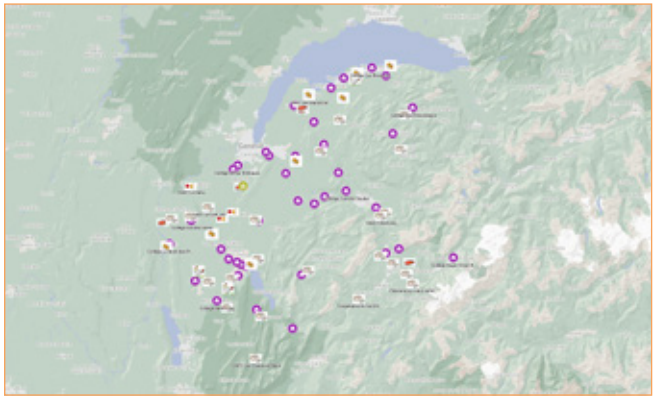

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021
300 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- Réduction des distances de livraison

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Préservation du foncier agricole par le soutien aux producteurs bio ou en reconversion

Société de la connaissance
- Information des chefs et seconds de cuisine ainsi que des adjoints gestinnaires des collèges

Développement socio-économique
- Soutien à l'installation d'une plateforme de produits biologiques dans les Pays de Savoie
- Soutien à l'installation de producteurs et à la pérennisation d'exploitations agricoles en Pays de Savoie

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Réduction de la quantité de produits phytosanitaires ingérée (culture bio et raisonnée)

Cohésion sociale et solidarité
- Favorise le lien entre les chefs cuisiniers, les gestionnaires et les producteurs locaux en faveur d'une démarche qualité

Consommation et production durables
- Réflexion sur les clauses et critères environnementaux à introduire dans les prochains marchés en lien avec les services de la Région et le Groupement d'Achats des denrées alimentaires pour l'approvisionnement
- L'approvisionnement en produits frais et locaux permet de réduire le volume d'emballages et favorise le réemploi des contenants par les producteurs (cagettes en bois...)

Gouvernance
- Concertation avec le service développement rural, le Conseil Savoie Mont Blanc, la Région, les producteurs
- L'ADABIO intervient dans le cadre des formations au cuisiner bio

SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

43 - Développer le tourisme 4 saisons

44 - Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée

45 - Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement

46 - Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)

47 - Préserver les abeilles en soutenant les cultures dérobées mellifères

48 - Service Public de Performance Energétique del'Habitat : « Haute-Savoie Rénovation Énergétique » (HSRE)

49 - Acquérir et gérer les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

50 - Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

51 - Éduquer les collégiens à l'environnement

Fiche 43

DÉVELOPPER LE TOURISME 4 SAISONS

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien au Secteur Touristique

6e Commission : Tourisme, lacs et montagne

Le Département souhaite soutenir une économie touristique durable, se déclinant sur les 4 saisons et la diversification des produits et services, favorisant l'emploi à l'année et la préservation des ressources naturelles. Le Plan Tourisme vise notamment à encourager et valoriser les potentialités touristiques des territoires en leur proposant un accompagnement en ingénierie et un soutien financier pour des projets « 4 saisons » structurants, innovants et/ou pour des équipements liés aux activités de pleine nature, également outils de diversification touristique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Limiter l'impact visuel des aménagements sur les paysages
- Préserver les ressources naturelles
- Rendre les sites le plus accessible possible à tous les usagers
- Soutenir l'emploi local et favoriser sa pérennisation, voire son développement
- Conforter l'activité économique touristique du territoire concerné
- Développer des projets touristiques cohérents, viables, concertés et intégrant le changement climatique

SUIVI

Direction référente
Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

- 9 dossiers instruits

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021 :

- Le Département a souhaité accentuer son soutien sur les opérations qualifiées de « pépites » par des aides plus conséquentes. Des sites et atouts touristiques qui constituent les vitrines du territoire en matière de tourisme 4 saisons : le Mont-Blanc, l'alpinisme, les refuges de montagne, les grands lacs alpins, les activités de pleine nature tels que le vol libre, l'itinérance pédestre et à vélo, le patrimoine naturel et culturel…
- Poursuite de l'appui en ingénierie et en subvention aux collectivités avec au global 9 dossiers accompagnés en 2021 pour un montant d'aide global alloué de 2 407 857 € sur des programmes de diversifications, d'appui à la mobilité des stations, et au développement du tourisme lacustre.
- Poursuite de la révision du Schéma Directeur Départemental de Signalisation Routière Touristique et Culturelle : avec l'appui d'un cabinet spécialisé, consolidation, après audit des territoires, de la liste des sites touristiques et culturels majeurs susceptibles d'être jalonnés.
- Ouverture de l'Auberge des Glières.
- Mise à l'eau de l'Espérance III, barque à voiles latines financée dans le cadre du plan tourisme (patrimoine culturel).
- L'année 2021 a aussi été marquée par le lancement de plusieurs plans par le Département : vélo, nordique, alpin… lesquels seront déclinés dès 2022 et permettront un soutien fort dans le développement de nouveaux projets « 4 saisons » sur la Haute-Savoie.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022	Perspectives de dépenses pour 2023
1 407 462 €	**20 000 000 €**	**20 000 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et production durables
- Favoriser les services de proximité et limiter les intermédiaires pour une juste rémunération des prestataires

Développement socio-économique
- Maintien et développement d'une activité économique durable, viable et touristique tout au long de l'année
- Accompagner les mutations et l'émergence de nouveaux modèles économiques

Gouvernance interne et territoriale
- Plans d'actions pluriannuels concertés à l'échelon de territoires cohérents et pertinents (minimum échelle intercommunale)
- Projets transversaux au sein du Département (DATDD)

Changement climatique et énergies
- Les projets doivent prendre en compte les enjeux climatiques

Transport et mobilité durable
- Faciliter l'accès aux stations et sites touristiques en favorisant les mobilités douces

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Vigilance sur la préservation des ressources dans l'accompagnement des projets

Cohésion sociale et solidarité
- Pour des villages de montagne, lieux de vie et de projets à l'année / revitalisation rurale, participation de tous aux actions collectives et solidarité intercommunale
- Déprécarisation de l'emploi saisonnier

Fiche 44

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien au Secteur Touristique

6e Commission : Tourisme, lacs et montagne

La randonnée est un support privilégié de découverte des patrimoines naturels, architecturaux et culturels. Elle est la première activité de pleine nature pratiquée par les personnes en séjour en Haute-Savoie. Au travers de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Département propose aux collectivités locales un accompagnement technique et financier afin de structurer l'offre d'itinéraires sur leur territoire : charte de balisage unique, définition de schémas directeurs territoriaux de la randonnée et achats groupés d'équipements de signalétique.

Aujourd'hui, 5 030 km sont balisés selon la charte départementale dont 1 300 km de grands Itinéraires structurants (GR®, GRP®, Chemin du Soleil®).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser la découverte du patrimoine naturel, culturel, architectural du territoire
- Valoriser et organiser la fréquentation des Espaces Naturels Sensibles.
- Proposer un réseau d'itinéraires de randonnée pédestres, VTT/VTC et équestre, structuré et balisé pour les Haut-Savoyards et les visiteurs.
- Valoriser l'offre d'itinéraires disponibles : notamment via l'application « Haute-Savoie Experience » (Direction Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire), et la carte rando, l'application et le site internet de l'Agence Savoie Mont Blanc

SUIVI

Direction référente
Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

Indicateurs de suivi
- 18 schémas finalisés par les EPCI
- 3 schémas en cours d'instruction

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021 :
- Contribution à la mise en œuvre de l'orientation 3 du schéma des ENS « concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels ».
- Dans le cadre du Collectif Randonnées et balades en Savoie Mont Blanc , élaboration d'une grille d'évaluation de la difficulté des randonnées pour une classification homogène et simplifiée (vert, bleu, rouge, noir), valorisation et classification de l'offre autour de 8 collections thématiques, création d' un modèle commun de fiche de présentation pour les itinéraires de balade/ randonnée séduisant, immersif, invitant à la découverte, et contenant des données cartographiques et de guidage fiables et compréhensibles, même pour les non-initiés .
- Sélection en concertation avec les EPCI d'une vitrine de 150 randonnées incontournables du Département et requalification complète des fiches de présentation de ces randonnées (données descriptives, cartographique et visuelles)
- 33 plans de balisage commandés et réalisés en 2021, 57 plans de balisage traités (commande de matériel, digitalisation du balisage sur une base SIG)
- 16 appuis apportés à la réalisation de plans de balisage sur des sentiers d'intérêts locaux
- 41 réceptions de sentiers
- 29 panneaux d'accueil conçus
- 1 formation pose de balisage
- Appuis à l'amélioration de la qualité des sentiers : 29 appuis financiers à l'entretien des sentiers et les aménagements de sentiers ; 67 dispositifs d'aide technique
- Actualisation du guide technique d'élaboration des plans de balisage. Lancement du marché des Conseillers techniques 2022-2025
- Acquisition de 15 eco-compteurs – Mise à disposition auprès des EPCI demandeuses
- Mission d'écoveille sur les 50 km de sentiers des Glières.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- L'itinérance à pied, à cheval ou en VTT comme alternative à la voiture

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Préservation des espèces et de leur habitat par la maitrise et la gestion de la fréquentation des sites naturels

Société de la connaissance
- PDIPR support de découverte des Espaces Naturels et Sensibles

Développement socio-économique
- Réseau structurant venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur la filière outdoor

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Activité physique accessible à tous
- Amélioration du cadre de vie des habitants

Cohésion sociale et solidarité
- Politique au bénéfice des visiteurs et de la population locale
- Soutien à un loisir accessible au plus grand nombre

Consommation et une production durables
- Mise en place d'un groupement de commande de matériel de balisage coordonné par le Département : recherche d'économie, qualité de rendu optimale, matériaux respectueux de l'environnement

Gouvernance interne et territoriale
- Action menée en partenariat avec le service Environnement (ENS), le PCP, SMBT, EPCI (Intercommunalités, Syndicats).
- Organiser une gestion structurée et stratégique par la mise en place des schémas directeurs territoriaux de la randonnée

COÛT DE L'ACTION

Dépenses HT réalisées en 2021	Dépenses HT inscrites au BS 2022	Perspectives dépenses HT pour 2023
Invest. : **419 264 €** Fonct. : **769 068 €**	Invest. : **893 533 €** Fonct. : **776 000 €**	Invest. : **600 000 €** Fonct. : **775 000 €**

Fiche 45

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS INVESTISSEMENTS LIÉS À L'AMÉLIORATION DES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Soutien au Territoire départemental
Soutien aux Projets du Territoire

5e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

Financement d'un programme annuel de travaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Protection et mise en conformité des captages d'eau potable
- Mise en place de traitements de potabilisation de l'eau à destination de la consommation humaine
- Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de stockage de l'eau potable
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de traitement des eaux usées et de collecteurs

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Eau et Assainissement

Document de référence
La Délibération de la Commission permanente n° CD-2022-089 relative à la nouvelle politique départementale de l'eau a été votée en Conseil départemental le 13 juin 2022.

Indicateur de suivi
En cours de mise en place (évaluation des objectifs de la politique départementale de l'eau : taux de conformité des eaux distribuées, rendement des réseaux, nombre de captages restant à protéger...).

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
12 M€ de subventions (autorisation de programme)	**20 M€** de subvention (autorisation de programme)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et production durables
- Gestion et préservation des ressources naturelles / réduction du gaspillage d'eau potable (lutte contre les fuites et amélioration des rendements des réseaux d'adduction en eau potable par le renouvellement des réseaux par exemple)

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Réduction de l'exposition aux risques sanitaires (mise en conformité des captages, mise en place de traitements de l'eau potable)

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Réduction des pollutions par la construction d'ouvrages épuratoires et des collecteurs associés

Fiche 46

CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Soutien au Territoire départemental
Soutien aux Projets du Territoire

5e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

La ligne budgétaire des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS), dotée annuellement de 26,2 M€, est répartie en enveloppes cantonales.

Les binômes de Conseillers départementaux de chaque canton soumettent au vote de la commission permanente une liste de projets communaux ou intercommunaux pouvant être financés par le CDAS, avec des propositions de subvention. Les contrats départementaux d'avenir et de solidarité couvrent un large champ d'intervention (logements accessibles à tous, bâtiments scolaires et de services aux familles, bâtiments et équipements publics, équipements sportifs et culturels, aménagements urbains ou de voirie, préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine, développement local, etc.).

Au moins 20 % de chaque enveloppe cantonale doivent être octroyés à des projets favorisant la transition énergétique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

• Soutenir financièrement les projets d'investissements portés par les communes et les intercommunalités de Haute-Savoie

SUIVI

Direction référente
Direction Europe, Transfrontalier et Solidarité du territoire
Service des Solidarités Territoriales

Document de référence
• Délibération CD 2018-023 du 14 mai 2018 portant budget supplémentaire 2018 de la 5e commission « Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires »

• Délibération CD 2019-070 du 9 décembre 2019 portant sur le budget primitif 2020 de la 5e commission « Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires »

• Délibération CD 2020-095 du 7 décembre 2020 portant sur le budget primitif 2020 de la 5e commission « Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires »

• Délibération CD 2022-018 du 28 février 2022 portant sur le budget primitif 2022 de la 5e commission « Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires »

Indicateur de suivi
Dans le cadre d'une politique volontariste visant à encourager l'investissement des communes et des intercommunalités, la ligne CDAS 2022 a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle en passant de 20 M€ (hors dispositif de +3 M€ pour répondre aux enjeux territoriaux induits par la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus) à 26,2 M€ soit une augmentation de 31 %.

COÛT DE L'ACTION

Subventions octroyées en 2021	Subventions octroyées en 2022
Au moins 4,6 M€	**Au moins 5,24 M€**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En fonction des arbitrages proposés par les Conseillers départementaux, la part réservée aux projets favorisant le développement durable peut concerner plus particulièrement :

Changement climatique et énergies
• Éco-aménagements de sites d'activité ou de nouveaux quartiers
• Aménagement de centrales photovoltaïques
• Réhabilitations thermique de bâtiments, d'équipements publics ou de logements
• Remplacement de menuiseries ou de chaudières, réfection de toiture
• Constructions de bâtiments selon les dernières normes en vigueur
• Acquisition de matériels peu énergivores

Transports et mobilité
• Projets de mobilité douce
• Aménagements ou projets favorisant les transports publics
• Aménagements de parkings relais

Cohésion sociale et solidarité
• Création de logements abordables
• Maîtrise foncière en vue de la production de logements sociaux
• Mise aux normes de bâtiments et équipements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
• Création et aménagement de parcs paysagers
• Aménagements favorisant le tri et le recyclage des matières premières

Fiche 47

PRÉSERVER LES ABEILLES EN SOUTENANT LES CULTURES DÉROBÉES MELLIFÈRES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien aux Projets du Territoire

Commission interdépartementale agriculture / forêt du Conseil Savoie Mont Blanc

Le Département de la Haute-Savoie finance des semences pour l'implantation, entre deux cultures, de fleurs mellifères permettant aux abeilles de constituer des réserves pour l'hiver, via le Conseil Savoie Mont Blanc. Ces cultures présentent également des intérêts agronomiques pour les agriculteurs (protection des sols, rétention des nitrates, échanges interprofessionnels vers une agriculture qualitative) et sont bénéfiques à la biodiversité (refuge pour la petite faune, apport de graines pour les oiseaux).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Augmenter la disponibilité du pollen et du nectar en automne en vue d'un meilleur hivernage des colonies d'abeilles.
- Intérêt agronomique pour les agriculteurs partenaires , favorisant ainsi les échanges interprofessionnels.
- Intérêt environnemental plus vaste, pour les autres insectes pollinisateurs, ainsi que l'abri offert par les cultures dérobées pour le petit gibier et la faune auxiliaire.

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Indicateurs de suivi
Nombre d'ha soutenus : 9,05 tonnes de semences achetées distribuées à près de 300 exploitations pour 1 000 hectares ensemencés.

Retour positif des partenaires avec un fort engouement.

La saison 2021 ayant été très humide, la pression économique sur la production de fourrage a été moindre. En ce sens la demande en semences mellifères a été d'autant plus importante.

Demande croissante des agriculteurs qui sont de plus en plus intéressés et convaincus des bienfaits de cette pratique.

Le prix des semences ayant fortement augmenté ces dernières années au vu de la demande croissante, les préconisations de densité de semis sont régulièrement diminuées afin de maintenir un objectif de surfaces implantées d'environ 820 ha.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Analyse annuelle de l'efficacité des espèces semées et adaptation en conséquence de la composition des mélanges.
- Organisation annuelle d'une journée de bilan et d'échange

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022	Perspectives de dépenses pour 2023
33 198 €	40 000 €	40 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Maintien de la biodiversité (apport de pollen aux abeilles, refuge hivernal pour la petite faune, apport de graines pour les oiseaux)
- Protection des sols
- Création de refuges pour les animaux
- Rétention des nitrates dans le sol

Société de la connaissance
- Suivi technique annuel (bienfaits des différences espèces semées et pertinence des mélanges / impact du climat sur ces cultures)

Développement socio-économique
- Soutien de la filière agricole

Gouvernance
- En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le groupement des agriculteurs professionnels de Savoie (GAPS), les agriculteurs, fédérations des chasseurs de Savoie et de Haute-Savoie, agriculteurs, ISETA de Poisy dans un comité de pilotage

Fiche 48

SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : « HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE » (HSRE)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

La rénovation des bâtiments est un axe majeur pour réduire la consommation énergétique et les émissions de CO2. Mais le particulier a du mal à faire un choix éclairé dans les travaux à réaliser. Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) est la déclinaison départementale du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat. Ce service est là pour accompagner les ménages à affiner leur projet de travaux et à se repérer dans l'ensemble des aides financières existantes. Le service anime aussi un réseau de professionnels du bâtiment et de l'immobilier.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Communiquer sur le service
- Informer et conseiller les ménages
- Convaincre de réaliser des rénovations énergétiques ambitieuses

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Document de référence
Plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB 2018)
Code de l'énergie art. L232-1 à L232-3

Indicateurs de suivi

Chiffres Haute-Savoie (hors Grand Annecy)	2021	2022 (projection)
Nombre de ménages informés	3 939	0
Nombre de ménages conseillés	1 160	1 500
Nombre de ménages accompagnés	138	250
Nombre de petits tertiaires informés	17	100
Nombre de petits tertiaires conseillés	2	20

AMÉLIORATION CONTINUE

- En 2021, le service se mettait en place en reprenant des organisations déjà existantes. L'accent a été mis sur la continuité du service et le changement d'échelle.
- En 2022, l'accent est mis sur la création d'une marque locale « Haute-Savoie Rénovation Énergétique ». Outre la communication grand public, la marque permettra de créer du partenariat avec les professionnels et les institutions du territoire.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022	Dépenses projetées en 2023
	1, 167 M€	1,3 M€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Changement climatique et énergie
- L'action contribue à inciter les ménages à rénover leur logement et ainsi moins consommer d'énergie

Société de la connaissance
- Le service étant avant tout informatif, il contribue à diffuser des connaissances à la population sur leur habitat. Il sensibilise et forme également les professionnels de l'immobilier et du bâtiment aux dernières connaissances en rénovation énergétique et aux bonnes pratiques.

Développement socio-économique
- Le service incite aux rénovations énergétiques et augmente la demande en travaux, domaine non délocalisable.

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Un intérieur plus sain et un meilleur système de chauffage ont des effets sur la qualité de l'air, intérieur comme extérieur.

Gouvernance interne et territoriale
- HSRE est présent sur tout le territoire. Sa construction s'est faite avec et pour les EPCI ne pouvant assumer seuls la logistique d'un tel service.

Fiche 49

ACQUÉRIR ET GÉRER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Soutien au Territoire départemental
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Chaque année, le grand public est invité à découvrir les Espaces Naturels Sensibles (ENS) au travers d'un programme d'animations se déroulant du mois de mai au mois de novembre (près de 200 animations).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser le patrimoine naturel
- Eduquer à l'environnement

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi
- 223 sorties nature prévues dont 89 organisées par les collectivités via les contrats de territoire
- 75 sites ENS
- 1 800 participants

En 2021, les conditions sanitaires dûes à la crise du Covid ont modifié les jauges du nombre de participants, de plus la météo très défavorable (pluie en juin juillet) n'ont pas permis la réalisation des animations dans les meilleures conditions.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022, le Département réalisera des animations sur 5 de ses propriétés :
- Rovorée-La Châtaignière
- Alpage du Salève
- Massif du Vuache
- Plaine du Fier
- Plateau des Glières

En 2022, le Département prévoit de recruter plusieurs animateurs de contrat de territoire.

Par ailleurs, le développement d'une stratégie foncière au sein du Conseil départemental avec un projet d'acquisition du site emblématique du Domaine de la Tour à Annecy et de nouveaux alpages est en cours.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022	Perspectives dépenses pour 2023
77 534,10 € HT	**6 681 210 € TTC**	**750 000 € TTC**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- La préservation des sites naturels passe par l'éducation des citoyens

Société de la connaissance
- Éducation des citoyens à leur patrimoine naturel de proximité
- Certaines sorties nature peuvent faire l'objet d'amélioration de la connaissance

Développement socio-économique
- Sorties nature réalisées par des professionnels de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Cohésion sociale et solidarité
- Certaines sorties sur sites sont étudiées pour accueillir les personnes en situation de handicap (tous les handicaps). Mixité valides / personnes à mobilité réduite

Gouvernance
- Projets de sorties élaborés de manière conjointe entre collectivités et associations

Fiche 50

RECOURIR AUX CHANTIERS D'INSERTION ET DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > **Soutien au Territoire départemental**
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Sur les sites Espaces Naturels Sensibles propriétés du Département, les travaux de gestion courante (entretien et aménagement de sentiers, lutte contre les plantes invasives...) sont réalisés par des chantiers d'insertion ou de prévention spécialisée. 2 chantiers d'insertion à Rovorée, 1 chantier d'insertion aux Glières, 1 chantier de prévention de la délinquance dans la Plaine du Fier.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser et éduquer à l'environnement
- Entretenir des sites ENS du Département

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi
80 participants aux chantiers

Une approche originale des espaces naturels par le biais de l'insertion ou de la prévention de la délinquance. Une vraie réussite d'opération de rapprochement de l'humain avec sa nature proche.

L'évolution des crédits dépend des évolutions des coûts des chantiers d'insertion mais l'activité reste cependant maintenue.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Perspectives dépenses pour 2022
175 674 €	**173 765 €**	**174 000 €**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Travaux de lutte contre les espèces invasives permettant la conservation des espèces locales
- Travaux de gestion des habitats naturels propices à la biodiversité

Société de la connaissance
- Contribue à la formation citoyenne
- Découverte des milieux naturels

Cohésion sociale et solidarité
- Chantier d'insertion ou de prévention de la délinquance permettant de sensibiliser à la protection des espaces naturels tout en rappelant les contingences du travail en équipe (respect des horaires, des équipiers...)

Santé publique, prévention et gestion des risques
- La gestion de certaines espèces invasives est motivée par la prévention de santé publique (ambroisie, grande berce)

Consommation et production durables
Marchés réservés ou convention avec des associations d'insertion ou de prévention de la délinquance (par exemple l'ESAT Ferme de Chosal)

Gouvernance
- En interne, PR et PCP
- Associations d'insertion ou de prévention de la délinquance

Fiche 51

ÉDUQUER LES COLLÉGIENS À L'ENVIRONNEMENT

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Soutien au Territoire départemental
Soutien aux Projets du Territoire

7e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

En réponse à la compétence réglementaire du Département de gestion des collèges et des Espaces Naturels Sensibles, les collégiens sont un public cible de ses actions de sensibilisation à l'environnement. Des projets éducatifs portés par les enseignants, favorisant la découverte des espaces naturels (faune, flore, corridors écologiques, paysages) et la sensibilisation aux enjeux et actions de gestion du patrimoine naturel haut-savoyard, sont ainsi soutenus via le dispositif SIEL « nature ».

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation et éducation à l'environnement des collégiens

SUIVI

Direction référente
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi
Année scolaire 2020/2021

- 23 collèges participants
- 3 157 élèves participants

L'impact de la crise sanitaire s'est à nouveau fait sentir en 2021, les protocoles sanitaires à respecter en 2021 n'ont pas permis de mettre en place des projets innovants et ambitieux.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022, des nouveaux partenaires sont associés au projet SIEL : la fédération des Chasseurs et la fédération de la Pêche, ainsi que la Compagnie nationale du Rhône avec la visite du barrage centrale de Génissiat, outil industriel au service de la transition écologique.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022	Perspectives dépenses pour 2023
31 023 €	35 000 €	35 000€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport et mobilité durable
- La procédure impose une découverte des sites ENS de proximité (< 30 km du collège)
- L'animation « connaître ma nature » prévoit la connaissance de la nature ordinaire à proximité immédiate de l'établissement (à pied obligatoirement)

Société de la connaissance
- Contribue à la formation citoyenne
- S'inscrit dans les programmes pédagogiques
- Découverte des acteurs locaux et des métiers intervenant dans la gestion des sites naturels

Gouvernance
- Mise en œuvre en lien avec le DEJ et l'éducation Nationale

MOYENS DE L'INSTITUTION

52 - Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap

Fiche 52

ACCOMPAGNER LES PROJETS PROFESSIONNELS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Moyens de l'institution et péréquation entre départements

8e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Dans le cadre du conventionnement avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), de 2014 à fin 2017, des actions en direction du handicap ont été reconduites en 2021 :

- aides techniques et humaines pour des agents en situation de handicap (bureau adaptable électrique, appareillage auditif, aide au transport domicile-lieu de travail, aménagement véhicule, auxiliaire de vie professionnelle, etc.).
- accompagnement au maintien dans l'emploi : bilan de compétences, formation, prestations spécifiques
- achats auprès d'Entreprises Adaptées (EA), d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- développement des contrats d'apprentissage aménagés pour des personnes en situation de handicap

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Au-delà de la contrainte légale des 6 % de travailleurs handicapés dans la collectivité, rester mobilisé sur le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- Renforcer la prévention afin d'éviter l'apparition de nouveaux handicaps au sein des effectifs actuels
- Sensibiliser davantage les collectifs de travail sur la notion de handicap psychique
- Poursuivre les actions qui ont été engagées dans le cadre de la convention avec le FIPHFP de 2014 à 2017 et développer la politique d'achat dans les Entreprises Adaptées (E.A.) et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- Proposer un nouveau conventionnement avec le FIPHFP

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Document de référence

Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Indicateurs de suivi

156 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (130 RQTH, 21 ATI et 5 agents reclassés) **au 31 décembre 2021**

Obligation d'emploi atteinte en 2021 avec un **taux d'emploi direct de 6,81 %**

Aménagements en vue d'une amélioration des conditions de travail des agents en situation de handicap ont été pris en charge au titre du FIPHFP pour **67 656 €** (transport domicile-lieu de travail, aménagement véhicule, appareillage auditif, verres optiques, dispositif de transcription instantanée, fauteuils adaptés et autres matériels ergonomiques, formation agent en reconversion professionnelle).

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2021 :

- Souhait de définir une politique de Handicap au sein du Département de la Haute Savoie
- Favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap et celui des apprentis BOE (information et sensibilisation des équipes)
- Conventionnement FIPHFP : permettre de définir des actions en les rendant visibles, et de disposer d'un préfinancement avant la mise en œuvre de ces actions. A noter que sans conventionnement, le FIPHFP ne prend en charge que 40 000 € des dépenses annuelles
- Développer le réseau H, partenariat avec CRP La Passerelle pour recrutement BOE et stagiaires. Une rencontre devait avoir lieu avec la Directrice de la Passerelle en 2020 (annulée du fait du confinement)
- Développer des actions de communication et sensibilisation au handicap au sein de la collectivité + finaliser plaquette à destination des agents sur les droits des travailleurs en situation de Handicap

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation et production durables
- Marchés réservés aux ESAT et EA

Société de la connaissance
- Sensibilisation des agents au handicap

Santé publique, prévention et gestion des risques
- Maintien en et dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- Travail en coordination avec les préventeurs

Cohésion sociale et solidarité
- Sensibilisation au handicap
- Prévention
- Recrutements dérogatoires au concours

Gouvernance
- Suivi et accompagnement d'agents et d'apprentis par différents partenaires : S.A.M.E.T.H. - CAP EMPLOI, Solidarité Pour Réussir (S.P.R.74), Promo Rhône Alpes Conseil, Raisonnance Entreprise, l'A.D.A.P.T. 74 , JLO Emploi
- Pour la formation des agents : C.I.B.C., le Centre de Réadaptation Professionnelle Passerelle d'Annecy le Vieux et le C.N.F.P.T.
- Maison Départementale des Personnes Handicapées

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020 et 2021

Achat de prestations auprès d' E.S.A.T./E.A. (fournitures et main d'œuvre)	Aménagements postes, aides techniques et humaines, formation
2020 : 256 266,01 € **2021 : NC**	**2020 : 90 344,30 €** **2021 : 67 656 €**

DÉPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

(ACTIONS INTERNES ET PARTENARIALES)

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SOCIAL : 376,79 M€

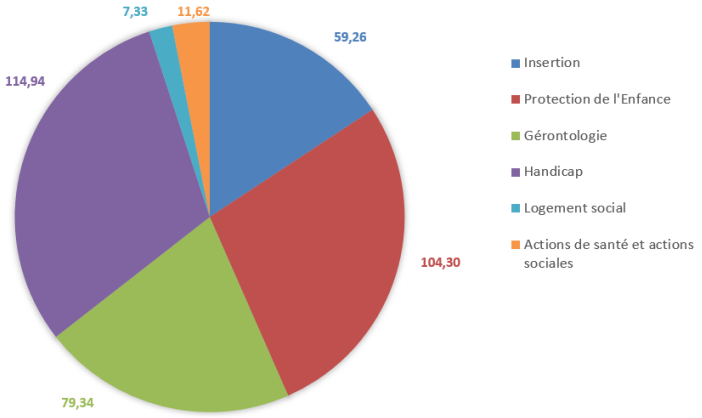

MOYENS DE L'INSTITUTION : 284,08 M€

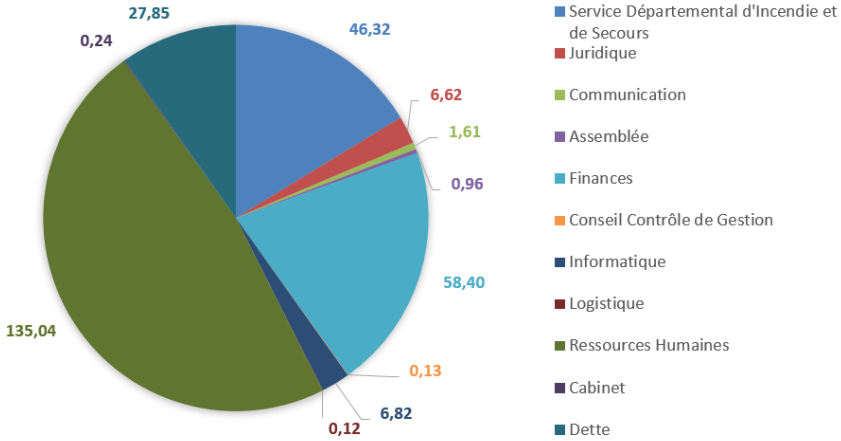

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS : 128,50 M€

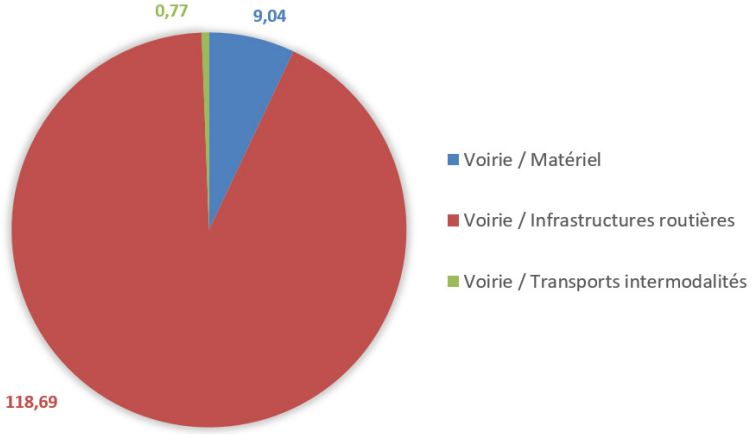

SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL : 98,34 M€

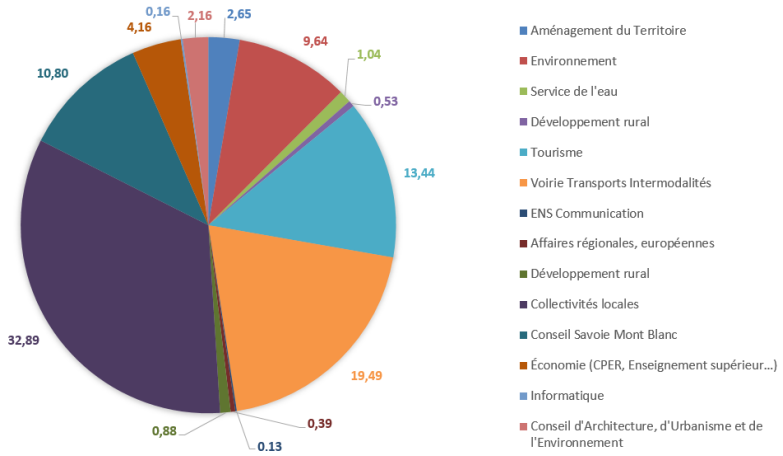

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX : 47,08 M€

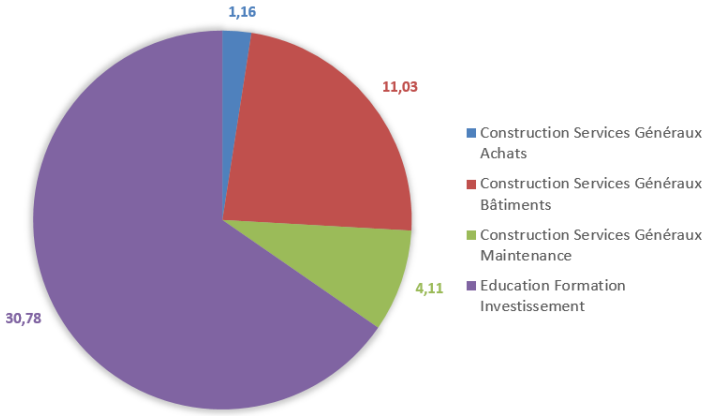

ÉDUCATION ET FORMATION : 27,89 M€

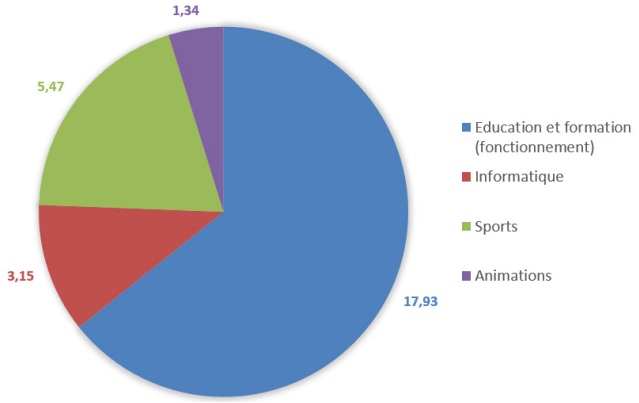

CULTURE ET PATRIMOINE : 9,75 M€

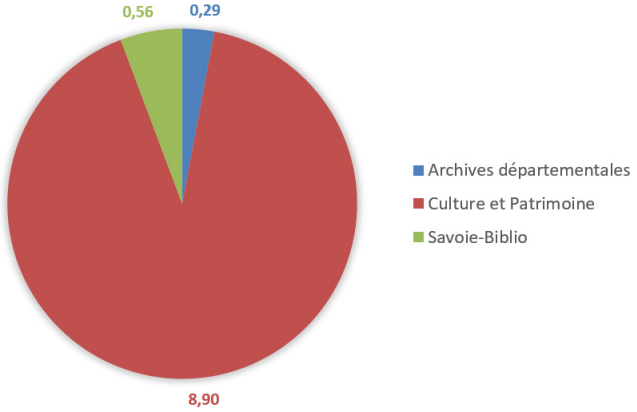

PORTRAIT DE TERRITOIRE

BULLETIN CLIMATIQUE DE L'ANNÉE 2021

2021, une année un peu plus fraîche que les années précédentes

Avec une température moyenne annuelle inférieure de 1°C à 1.5°C par rapport aux années précédentes (2014-2020), 2021 offre une petite pause au réchauffement mais reste dans les valeurs moyennes de ces 30 dernières années. Le terme « fraîche » est donc relatif, mais s'applique bien au contexte historique de court terme. C'est surtout le printemps qui a été froid, à la 16e place des plus froids depuis 60 ans (Thônes), notamment sur le mois de mai. Les autres saisons furent plutôt douces, et notamment sur les mois de février (3e le plus chaud), juin et septembre. C'est l'hiver qui a été la saison la plus chaude en se classant en 8e position, et pourtant ce malgré un bon enneigement grâce à d'importantes précipitations au cœur de l'hiver.

Des cumuls de pluie annuels parmi les meilleurs des 20 dernières années

À l'instar de quelques hivers de la décennie 2011/2020, l'hiver 2021 a connu de bonnes précipitations (décembre 2020 et surtout en janvier). Par la suite, la variabilité mensuelle a été assez importante entre des mois plutôt secs comme février, avril, août, octobre et novembre (la saison automnale finit 10e la plus sèche depuis 60 ans), et d'autres très arrosés comme janvier, mai, juillet et surtout décembre 2021. Ce sont les cumuls hors-norme de ces mois-là (proche des 100 % d'excédents à chaque épisode) qui ont engendrés un excédent annuel.

Des cumuls de neige très bons en janvier et un manteau neigeux qui se maintient avec la fraîcheur printanière

La saison 2020/2021 est assez caractéristique des tendances actuelles en termes d'enneigement et d'évolution des facteurs climatiques : une alternance de mois pluvieux - et donc neigeux - notamment au-dessus de 1 000-1500m, avec des mois plus secs et doux où la fonte est importante. C'est le couple décembre-janvier qui a permis d'établir un bon manteau neigeux. À Chamonix (1 042m), les cumuls ont été records en janvier, du jamais vu depuis 1995 ! Février a bien malmené le manteau neigeux mais quelques chutes de neige significatives sont tombées en mars. La saison 2020/2021 fut dans le contexte de réchauffement climatique assez satisfaisante en termes d'enneigement.

THÔNES

T°C. MOY. ANNUELLE

2021 : 30e position

T°C.MOY.HIVER

2020-21 : 8e position

T°C.MOY.PRINTEMPS

2021 : 48e position

CHAMONIX

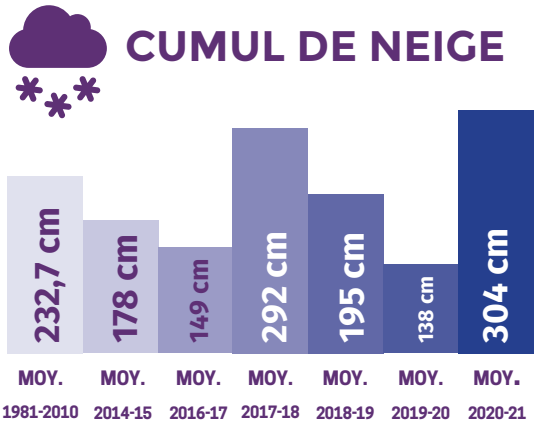

MEGÈVE

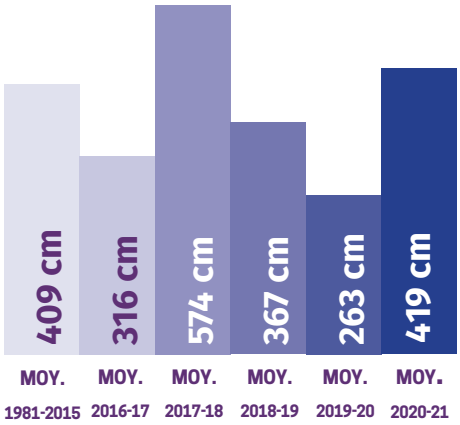

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIES

Un réchauffement important des Alpes et des Piémonts

Avec + 2,2°C depuis 1951, année des premières mesures au poste de Thônes dans le massif des Aravis, la Haute-Savoie est l'un des départements les plus touchés par le réchauffement des températures. Cette exposition n'est toutefois pas propre au département. Elle est similaire sur les territoires limitrophes, qu'ils soient helvétiques, italiens ou rhône-alpins (1)(2)(3). Ce sont les territoires alpins qui subissent en Europe, en dehors de la zone arctique, le plus fort réchauffement. Existe-t-il une particularité liée à la montagne ? La question n'est pas évidente. Dans les plaines de ces régions, les tendances au réchauffement sont similaires avec les quelques stations de mesure d'altitude. On évoque souvent une « boucle de rétroaction » qui affecterait plus les zones enneigées : le réchauffement global a accéléré le déneigement, et donc changé l'effet d'albédo (la « terre », en fonction de la couverture du sol, absorbe 2 à 10 fois plus d'énergie solaire que la neige, qui la renvoie en partie). Cela a induit un réchauffement au niveau du sol (1)(4). Cette hypothèse intéressante, sûrement valide, ne s'applique pas aux zones de basses altitudes où le manteau neigeux n'a jamais été très pérenne. De plus, les deux saisons qui ne subissent ni canicule (un autre phénomène climatique particulier dont le lien avec le changement climatique vient d'être démontré scientifiquement (5)) ni rétroaction liée à la couverture neigeuse, sont l'automne et le cœur de l'hiver. Or, les mois allant de septembre à février connaissent aussi un réchauffement important. Alors que celui-ci est en moyenne de + 2,5°C sur les mois de mars à août, il est de +1.8°C à +2°C sur l'autre semestre, atteignant même +2,7°C en janvier. Le réchauffement climatique touche donc bien toutes les saisons et toutes les altitudes. La Haute-Savoie n'est pas une exception.

Des conséquences et des connaissances qui s'affinent

Les indicateurs du réchauffement climatiques sont aujourd'hui nombreux et de plus en plus connus. Par exemple, le nombre de journées chaudes a augmenté de 30 % depuis le début des années 1990 à Thônes. Le nombre de jours de gel est passé d'une moyenne de 55 par an entre 1960 et 1990, à 40 entre 1990 et 2012, et même 30 depuis 2013 à Thonon-les-Bains(2) (n'empêchant pas les gels tardifs, qui relèvent plus d'une problématique d'aléas météorologiques). Des indicateurs « indirects » confirment ces observations : fonte des glaciers, baisse des débits des rivières préalpines, réchauffement des eaux de surface (+ 1,3°C des eaux de surface des grands lacs alpins), augmentation de l'évapotranspiration, baisse du bilan hydrique, stress hydrique et attaque de scolyte sur la forêt, avancées de la phénologie (un cerisier de Liestal en Suisse a vu sa floraison avancée de plus de 15 jours entre la période 1894 et 1990, et la période récente réchauffée) (3), etc. Notons que des études récentes ont permis de mieux comprendre l'impact du changement climatique sur les alpages de montagne. Les projets Gloria(6) et Alpages Sentinelles (7) relèvent des remontées d'espèces en altitude pouvant aller jusqu'à 30m par décennie. Toutefois, en dehors des combes à neige qui subissent de plein fouet l'accélération du déneigement avec une perte de leur biodiversité spécifique, il semblerait que la végétation des alpages résiste encore aux effets du changement climatique (pas d'évolution tendancielle, pas de basculement des pelouses intermédiaires vers des pelouses thermiques). Mais cela peut rapidement changer si le réchauffement continue sa progression. D'où l'importance de se préparer, sensibiliser et former les praticiens (alpagistes, randonneurs, etc.) de ces espaces aux bonnes pratiques pour maintenir le plus longtemps possible les fonctions essentielles de ces milieux.

Engager l'adaptation

Cette histoire des alpages nous interroge sur la façon de se protéger des impacts actuels et futurs du réchauffement climatique, tout en protégeant notre environnement, nos paysages, nos ressources, nos modes de vie. Sans se fermer à tout bien sûr, mais en valorisant et développant nos atouts et nos forces. C'est le sens de l'adaptation et de la transition, qu'il faut désormais mener partout et à toutes les échelles.

Sources : (1) Agence Alpine des Territoires (AGATE), Observatoire du changement climatique - (2) ORCAE - (3) Météo-Suisse - (4) Météo-France, ONERC - (5) https://www.worldweatherattribution.org/analysis/heatwave - (6) https://www.gloria.ac.at/home - (7) https://www.alpages-sentinelles.fr/

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

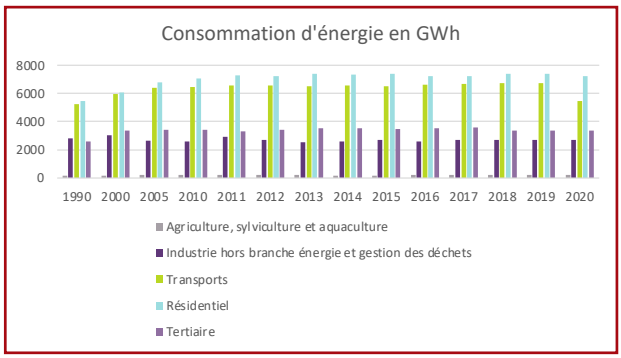

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

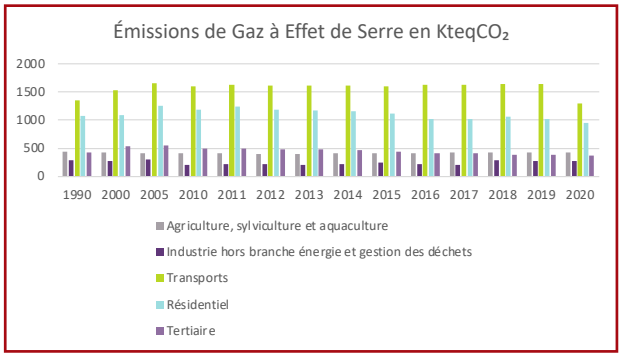

PRODUCTION D'ÉNERGIE EN HAUTE-SAVOIE EN GWh

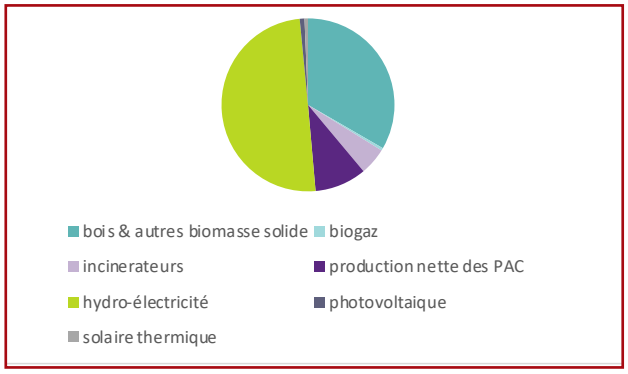

TEMPÉRATURES MOYENNES À THÔNES (EN °C)

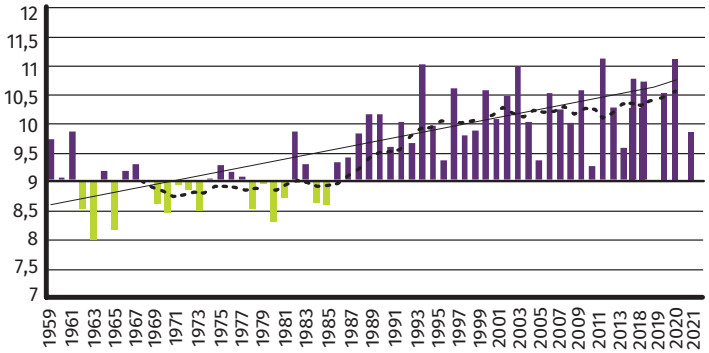

CUMULS DE NEIGE (en cm) À CHAMONIX (1 000 m) ET À MEGÈVE (1 080 m)

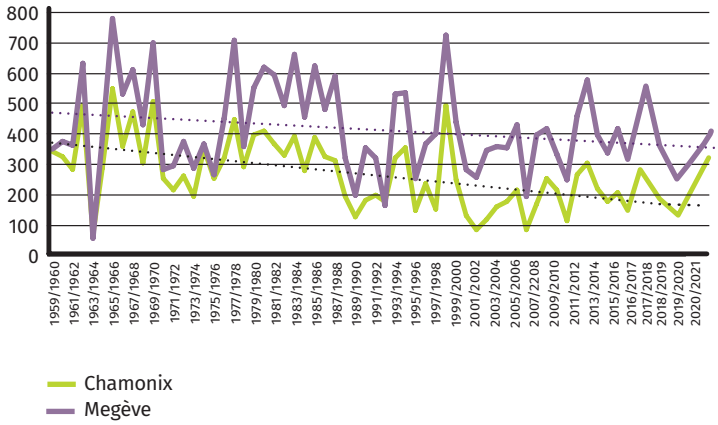

TRANSPORT ET MOBILITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Prendre en compte l'impact des transports sur l'environnement, l'économie, l'aménagement et la cohésion sociale

Tout système de transport influe sur l'organisation de la production des biens et services. Depuis le choix des matières premières jusqu'aux déplacements du consommateur final, il structure les flux de marchandises et les déplacements professionnels ou privés, voire l'urbanisation.

Les services de transports contribuent à l'activité socio-économique, aux relations et à la cohésion sociale, à l'insertion des personnes handicapées, âgées ou isolées dans des quartiers décentrés ou des zones rurales éloignées. L'amélioration des transports est ainsi une composante significative des projets de rénovation urbaine.

Les transports sont à l'origine d'impacts directs environnementaux significatifs.

Malgré l'actuelle baisse de la demande en carburant d'origine fossile (essence, diesel ou GPL), les produits issus du pétrole représentent encore 91 % de la consommation énergétique des transports français, contre 7 % pour les biocarburants et 2 % pour l'électrique. En France, la part des émissions de gaz à effet de serre associées au transport est de 31 % dont ¼ est due au Poids Lourds et plus de la moitié aux véhicules particuliers. Le transport aérien et le transport routier sont ceux qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

La voiture largement dominante pour se rendre au travail

En 2017, 78,6 % des actifs vont au travail en voiture. Représentant une faible part des déplacements, la part des actifs utilisant les transports en commun a augmenté d'environ 60 % entre 2006 et 2017.

Une accidentologie en forte diminution

Entre 2005 et 2020, les nombres d'accidentés graves (hospitalisés plus de 24h) et de tués sur les routes départementales tendent à baisser, respectivement de - 13 % et - 47 %.

Une exposition au bruit réelle

Le long des routes départementales, 44 555 personnes sont exposées à des niveaux sonores équivalents ou supérieurs à ceux d'une conversation courante ou d'un sèche-linge (68 dB(A)).

Une exposition à la pollution atmosphérique à prendre en compte

La qualité de l'air s'est nettement améliorée en raison des périodes de confinements liées à l'épidémie de coronavirus ayant engendré une forte réduction des déplacements. Air Rhône-Alpes, association de surveillance de la qualité de l'air, estime qu'en 2018 :

- 500 Haut-Savoyards (2 500 de moins qu'en 2017) sont exposés à des valeurs supérieures au seuil réglementaire de dioxyde d'azote (traceur de pollution automobile),
- environ 1,5 % (81 000 de moins qu'en 2016) des Hauts-Savoyards sont exposés à des niveaux d'exposition au PM10 supérieurs au seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle (particules fines émises, pour partie, par les véhicules routiers à moteur thermique).

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2017

ACCIDENTOLOGIE EN 2020

- 47 %

32 TUÉS

- 13 %

215
BLESSÉS GRAVES

- 33 %

269
BLESSÉS LÉGERS

EXPOSITION À LA POLLUTION DES VÉHICULES

NO_2

500 PERS.

PM10

1,5% DES HAUT-SAVOYARDS

BRUIT 68 DB(A)

44 555 PERS.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

ENJEUX GLOBAUX

Protéger les écosystèmes pour assurer la survie des sociétés humaines

Les ressources naturelles comprennent les ressources naturelles fossiles et minérales, les matériaux issus du milieu naturel, les terres arables. La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la terre (plantes, animaux, micro-organismes...), les communautés qu'elles forment et les habitats dans lesquels elles vivent. L'humanité fait partie intégrante de cette biodiversité.
Le vivant fournit nourriture, fibres, principes actifs de la pharmacopée et répond à nos besoins les plus essentiels.
Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols, par leurs prélèvements excessifs et la modification des biotopes, appauvrissent la biodiversité à un rythme sans précédent, qui va à l'encontre du développement durable et compromet le bien-être, voire la survie, de l'humanité. Le changement climatique exacerbe le problème. Les populations les plus pauvres, sont aussi les plus fragiles, les plus dépendantes et les plus menacées.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

De nombreuses actions engagées pour préserver une nature exceptionnelle

Différentes démarches ont été menées par les collectivités, l'État et le tissu associatif, en vue de préserver les espèces et les milieux naturels. Ces actions visent également à accueillir et sensibiliser le public sur le fonctionnement de ces écosystèmes fragiles. Des acteurs variés peuvent ainsi intervenir de manière coordonnée sur les mêmes espaces.

L'obligation de limiter la fragmentation des espaces

Les surfaces urbanisées ont augmenté de près de 47 % en 29 ans, principalement au dépend de zones agricoles et, dans une bien moindre mesure, de zones naturelles. La fragmentation des espaces menace les continuités écologiques. Celles-ci, distribuées au sein des espaces de « nature ordinaire », constituent les liens indispensables avec les « cœurs de nature » que sont les réservoirs de biodiversité. Leur maintien, ou leur restauration, sera le gage de la préservation d'une biodiversité riche et anticipera sur les effets du changement climatique dans les déplacements d'espèces.
Pour les agriculteurs, le mitage entraîne des difficultés d'épandage, d'accès aux parcelles et de nuisance pour les habitants, qui peuvent conduire à l'abandon de l'exploitation des parcelles à proximité d'habitations, à la réduction des surfaces cultivables et donc à une intensification sur les espaces cultivés, contradictoire avec le cahier des charges des Appelations d'Origine Controlée (AOC).

Une qualité des cours d'eau qui s'améliore...

Des efforts importants ont été réalisés par les collectivités ces dernières années en matière d'assainissement collectif, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de stations d'épuration et de leur capacité, ainsi que par une amélioration de la performance des traitements.
De même, les obligations réglementaires incitent les entreprises à traiter leurs rejets.
Globalement les qualités physico-chimique (oxygénation, nutriments, thermie et acidification) et biologique (composition du peuplement d'invertébrés, espèces d'algues présentes) des cours d'eau du département tendent à s'améliorer. L'indice poisson rivière (IPR) permet de passer de l'observation du peuplement en place à une indication sur l'état du milieu aquatique.

... mais pourrait être menacée par le changement climatique en cours

L'augmentation de l'occurrence de périodes de sécheresse pourrait avoir une incidence sur les débits d'étiage et favoriser l'augmentation de la concentration de polluants dans les cours d'eau. De même, la récurrence de phénomènes pluvieux intenses favorisera le rejet, dans les milieux naturels, d'effluents non traités.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

128 907 ha DE SITES NATURA 2000 (SIC ET ZPS)

21 379 ha DE RÉSERVES NATURELLES

34 723 ha POUR 201 SITES LABELLISÉS ESPACES NATURELS SENSIBLES

7 759 ha D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

SURFACES URBANISÉES

1991-2020

+ DE 10 345 ha

(SURFACE DE LA C2A = 12 200 ha)

INDICE POISSON RIVIÈRE

14 stations

2020

2	6	3	1	2

ÉTAT (OU POTENTIEL) ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU DANS 66 STATIONS

2020

0	18	39	7	2

ÉTAT DU PARC D'INSTALLATIONS RELEVANT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2019

32 333

CONFORMES OU ACCEPTABLES

10 112

SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture, un facteur majeur de cohésion sociale, à tous les niveaux de formation et à toutes les étapes de la vie

L'éducation et la formation permettent de former les citoyens et les futurs citoyens aux enjeux fondamentaux du développement durable, d'acquérir les savoir-faire et les savoir-être indispensables pour s'adapter aux évolutions du monde et de la société.
Ces évolutions impliquent, d'une part, un effort d'anticipation pour bénéficier des nouvelles possibilités qui se présentent et, d'autre part, une gestion de la transition entre anciennes et nouvelles pratiques. Les formations professionnelles initiale et continue y contribueront significativement.

L'éducation au développement durable, par ses dimensions éthiques et sociales, participe à la formation citoyenne. Elle est, par nature, portée par toutes les disciplines d'enseignement et d'activités éducatives scolaires et extrascolaires. Par le biais de l'éducation des jeunes, elle facilite la mobilisation effective du grand public autour des enjeux de développement durable.

La promotion, la protection et le maintien de la diversité culturelle sont des conditions essentielles du développement territorial. L'accès à la culture et au savoir est à la fois vecteur de développement personnel, d'épanouissement et de mieux vivre ensemble. En s'adressant à tous les publics, la culture contribue à la cohésion du territoire.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Une offre universitaire en développement, mais modeste

Une partie des jeunes âgés de 18-25 ans partent suivre leurs études hors du département et reviennent ensuite diplômés.
Des filières de formation se renouvellent et se structurent en lien avec les activités économiques implantées sur le territoire : décolletage, mécatronique, image en mouvement, outdoor…

Une diminution régulière des jeunes sans diplôme

Entre 2012 et 2017, la part des jeunes sans diplôme résidant en Haute-Savoie augmente. Cette augmentation concerne les hommes comme les femmes.
Au total en 2018, 13,1 % des jeunes (20-24 ans) n'ont aucun diplôme.

Une augmentation continue du nombre de bibliothèques

Si la diversité de l'offre culturelle (évènementielle, patrimoniale, publique ou privée) la rend difficilement appréhendable au travers d'indicateurs à l'échelle territoriale, on note que le nombre de bibliothèques en Pays de Savoie continue à augmenter tout comme le nombre de réseaux de lecture publique. Globalement, les moyens des bibliothèques progressent et les services à la population se développent. Au-delà du prêt, la bibliothèque est un lieu où l'on vient pour se documenter, se divertir, échanger, travailler, voir une exposition ou assister à une animation.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

PART DES JEUNES SANS DIPLÔME (20-24 ANS)

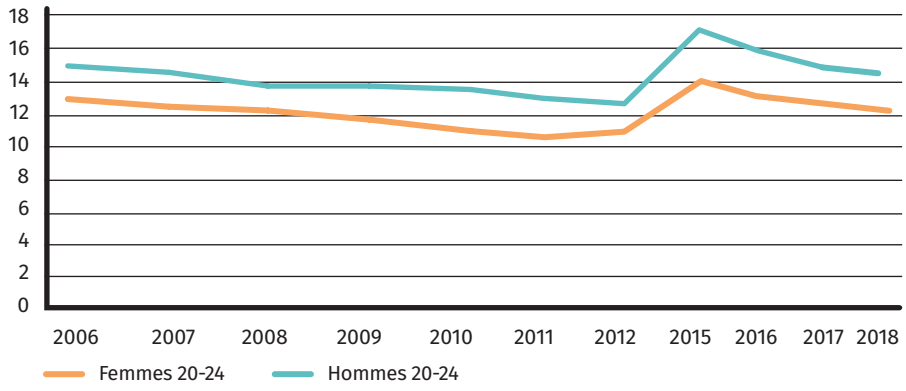

13,1 %
N'ONT AUCUN DIPLÔME

NIVEAUX DE QUALIFICATION DES 25-34 ANS

2018

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES

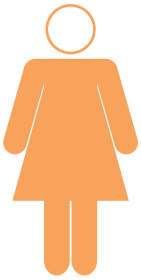

18 657

24 469

DIPLÔMES SUPÉRIEURS

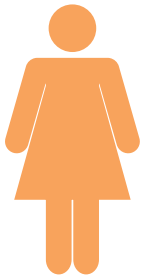

29 359

21 834

OFFRE DES LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE

2021

198 BIBLIOTHÈQUES
(DONT POINTS D'ACCÈS AUX LIVRES)

SURFACE
46 397 m²

BUDGET D'ACQUISITION
1 437 039 €

HORAIRES D'OUVERTURE
3 573 heures

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

ENJEUX GLOBAUX

Maintenir un niveau d'emploi permettant à chacun de vivre décemment de ses revenus, tout en limitant l'impact des modes de production sur l'environnement

L'augmentation de la productivité des ressources et la réduction des impacts environnementaux doivent être au cœur des préoccupations des acteurs économiques et de leurs innovations. Ils sont amenés à anticiper dès maintenant des changements de grande ampleur visant une plus grande sécurité d'approvisionnement grâce :

- à la (éco)conception des produits,
- à la promotion de la réutilisation et à la mutualisation des outils / équipements,
- au développement du recyclage et de la substitution de matériaux,
- aux économies de ressources,
- au développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'évolution structurelle de l'économie (développement des services, désindustrialisation, développement du numérique...) entraîne implicitement une modification des pratiques et une adaptation des savoir-faire. Cette évolution de l'économie favorise également l'émergence de nouveaux métiers.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Des créations d'emplois sur le territoire liées avant tout à l'économie présentielle

En dehors des « piliers » majeurs que sont le décolletage, le tourisme, l'agriculture, la mécatronique, l'outdoor et l'image en mouvement, les emplois créés en Haute-Savoie relèvent davantage de l'économie « présentielle », c'est-à-dire dont la vocation est de répondre aux besoins de la population du territoire et non pas de s'exporter.

Tourisme : un secteur économique touché par la crise qui se réinvente

En 2020, la fréquentation touristique annuelle sur le département représentait l'équivalent de près 71 000 habitants supplémentaires à l'année. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2019 : la fréquentation touristique entre 2019 et 2020 a baissé de 25,5 %. Durement touché par la crise sanitaire, le secteur touristique a su rebondir et adapter son offre malgré la baisse de fréquentation notamment des touristes étrangers. Les plans de relance mis en place au niveau étatique mais aussi les aides départementales à destination des acteurs locaux ont permis de maintenir une certaine activité. Le Département a également maintenu son accompagnement auprès des territoires par le biais de financements de projets touristiques et voté une aide d'urgence en faveur des stations de montagne. L'année 2021 a aussi été marquée par le lancement de nombreux plans par le Département : vélo, nordique, alpin...lesquels seront déclinés dès 2022 et permettront un soutien fort dans le développement de projets nouveaux sur la Haute-Savoie.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

2018

72,6 %

Taux d'emploi total

REVENU MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

2018

27 390 € HAUTE-SAVOIE

21 620 € FRANCE

NOMBRE DE FRONTALIERS

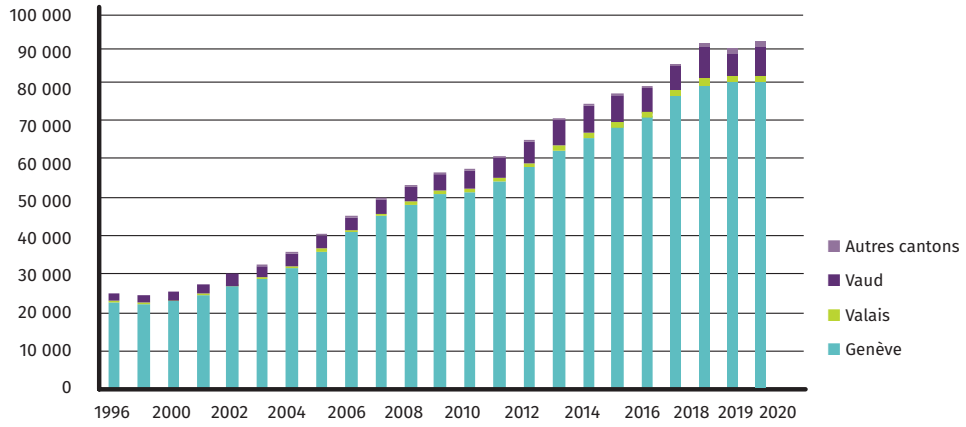

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE SAISONNIÈRE

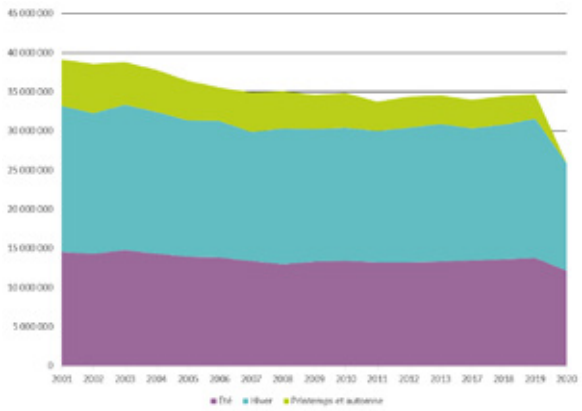

ENTRE 2001 ET 2020

-33,99 %

-26,80 %

-16,57 %

-99,49 %

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Mettre en œuvre un accompagnement social et sociétal à la mesure de la crise systémique en cours

L'évolution démographique place l'Europe devant des défis majeurs. Le vieillissement des populations, accentué par l'allongement de la durée de vie, est inéluctable.
La croissance de la population mondiale et les conflits en cours jouent un rôle important dans l'immigration ; le changement climatique pourrait venir renforcer les flux migratoires.

La crise financière et économique, inédite et plus récemment sanitaire, va aggraver par son ampleur la pauvreté, creuser les inégalités, frapper durablement les plus démunis. Redéfinir la justice sociale et traiter les inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable de nos modes de vie et de nos modèles de croissance.

Dans le contexte actuel de crise, les dépenses publiques d'éducation, de santé et de sécurité sociale jouent un rôle d'amortisseur ; les protections sociales sont un filet de sécurité pour les plus fragiles. L'égalité des chances est une priorité et l'accès à l'emploi doit être placé au cœur des stratégies d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, pour lesquelles le développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement doit être une opportunité.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Un département riche, mais où les écarts de niveau de vie se creusent

Beaucoup moins touchée par le chômage que le reste du territoire national, la Haute-Savoie reste néanmoins un territoire inégal et cher à vivre. Les inégalités de revenus sont au-dessus de la moyenne nationale. Le haut niveau de salaire moyen, couplé au dynamisme démographique, contribue à renchérir le coût du foncier et a fortiori celui de l'immobilier, notamment à proximité de la frontière avec la Suisse.

Un coût de la vie élevé à l'origine de situations sociales qui se dégradent

Si le taux de pauvreté en Haute-Savoie est moins élevé que dans les autres départements de la région, le coût de la vie rend l'intensité de la pauvreté très forte. En dépit d'une jeunesse diplômée et insérée, une partie croissante de cette population reste vulnérable à l'exclusion sociale.
En effet, en 2018, la situation des jeunes en difficulté se dégrade : 6,08 % des 15-19 ans sont déscolarisés et sans emploi.
De plus, les accidents de la vie (maladie, perte d'emploi...) ont des impacts beaucoup plus importants sur les conditions de vie des personnes venues s'installées dans le département sans liens familiaux, que dans le reste du territoire national (hors Ile-de-France).

Une répartition « logement-emploi » très inégale de part et d'autre de la frontière

Si Genève crée un nombre important d'emplois, c'est majoritairement la Haute-Savoie qui produit le logement nécessaire à l'accueil de cette nouvelle population. Les coûts élevés du foncier et de l'immobilier contraignent les ménages à habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail, ce qui pose aussi la question de l'accessibilité aux services et des déplacements domicile-travail. Les plus pauvres peinent à trouver un logement abordable, ce qui se traduit par l'augmentation de la demande de logements sociaux depuis 1994.

La part des 65 ans et plus tend à s'accroître, alors que celle des actifs progresse beaucoup plus lentement

Statistiquement, la population de la Haute-Savoie va vieillir plus rapidement que ce qui est observé au niveau national. La part des plus de 65 ans en 2020 représente 17,3 % de la population. Le vieillissement de la population et les rapprochements familiaux expliquent cette tendance.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

CHÔMAGE EN HAUTE-SAVOIE

2020

6,6%

TAUX DE PAUVRETÉ

2018

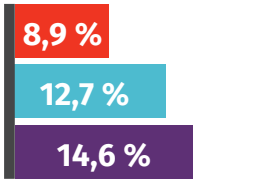

Haute-Savoie
Auvergne et Rhône-Alpes
France

NIVEAU DE VIE

DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX

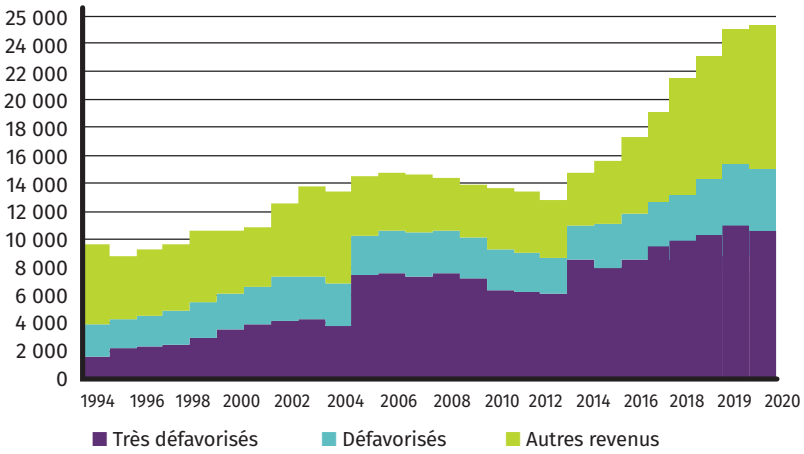

24 643
FOYERS DEMANDEURS

2020

PART DES DEMANDEURS TRÈS DÉFAVORISÉS

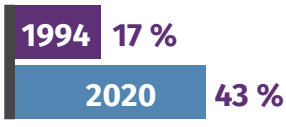

TEMPS MOYEN DOMICILE-TRAVAIL

2018

PART DES PLUS DE 65 ANS ÉVOLUTION DE 2006 À 2020

SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

ENJEUX GLOBAUX

Réduire les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé

En France, l'espérance de vie sans incapacité est l'une des plus élevées au monde. Selon le dernier rapport de l'Insee, l'espérance de vie sans incapacité était en 2020 de 65,9 ans pour les femmes et de 64,4 ans pour les hommes, ce qui constitue une hausse sensible par rapport au milieu des années 2000.

La garantie de l'accès aux soins pour tous par la couverture médicale universelle constitue un facteur d'équité sociale et de santé durable.

L'article 1 de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution, stipule que « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ».
Or, la dégradation de l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires. Certains risques naturels ou technologiques sont avérés. D'autres, incertains, exigent une vigilance soutenue. L'exposition à ces risques n'est pas identique pour tous : les conditions de vie engendrent en effet des inégalités en matière de santé.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Globalement, un bon état de santé de la population…

En 2017, avec un taux de 1,25 pour mille, la Haute-Savoie enregistrait le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) le plus faible parmi l'ensemble des départements.
En 2020, en Haute-Savoie, l'espérance de vie à la naissance est pour les hommes de 81,7 ans et pour les femmes de 86,4 ans.
Ce qui place le département aux 4e et 8e rangs au niveau national.

… mais un accès inégal aux soins selon les territoires

L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes* montre clairement qu'un nombre non négligeable de communes présentent un accès à un praticien insatisfaisant.
En croisant des données démographiques caractérisant les besoins (population, pyramide des âges), l'offre médicale (nombre de médecins généralistes et niveau d'activité) et le temps d'accès à cette offre, il ressort que certains territoires manquent de médecins.

Dans cette situation, du fait des difficultés de transport, l'accès au soin des personnes les plus précaires se complexifie.

Nota : cet indicateur considère uniquement la population permanente et ne prend pas en compte la population touristique, ce qui peut expliquer que certaines communes de montagne présentent une APL élevée au vu de la population permanente, mais ce taux est automatiquement plus faible en haute saison.

*Indicateur établi par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Une pollution de fond qui impacte les plus fragiles en premier lieu

Alors que la population est peu exposée à des risques naturels (inondations) ou industriels (2 sites Seveso dans le département en 2020), la préoccupation majeure sur le territoire réside dans la qualité de l'air. Au-delà des pics de pollution, les populations de la vallée de l'Arve et des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse sont exposées à une pollution de fond qui a un impact sanitaire plus ou moins marqué en fonction des saisons et des conditions météorologiques. Elle affecte les personnes fragiles en premier lieu et à des degrés divers suivant la durée d'exposition (picotements oculaires, allergies, pathologies cardiovasculaires et respiratoires, cancers…). Il est aussi maintenant établi qu'une exposition prolongée à une pollution atmosphérique est un facteur de dégradation de l'état de santé et du bien-être, mais aussi de diminution significative de l'espérance de vie.

La qualité de l'air, une préoccupation du territoire

Le Département participe à la mise en place de plans de protection de l'atmosphère (PPA) sur le territoire dans l'objectif de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de micropolluants atmosphériques. un deuxième plan de protection de l'atmosphère est en œuvre sur la vallée de l'Arve. Les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse se sont engagées dans des plans locaux d'amélioration de la qualité de l'air.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE 2017

1,25/1000

ESPÉRANCE DE VIE 2020

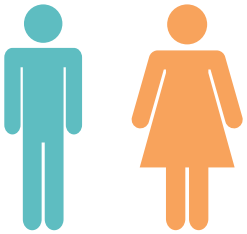

81,7 ANS **86,4 ANS**

EXPOSITION RISQUE INONDATION 2013

9,4 % DE LA POPULATION

DENSITÉ SITES SEVESO 2021

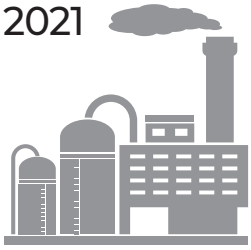

0,43 SITE POUR 1 000 km²

INDICE ATMO DE LA QUALITÉ DE L'AIR / 2006-2020

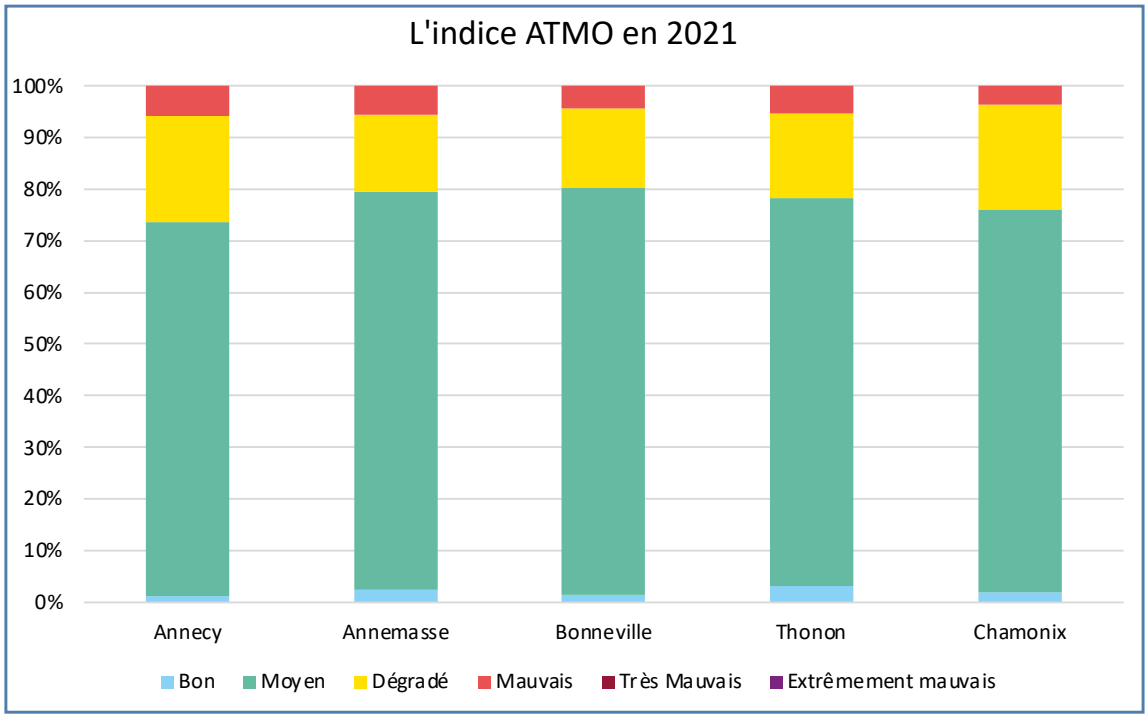

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ENJEUX GLOBAUX

Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre qualité de vie

L'exploitation excessive et croissante des ressources naturelles pour produire et consommer affecte le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines.

Le comportement et l'implication de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics) sont déterminants pour assurer le succès des changements profonds qui touchent à l'organisation de nos modes de vie. Modifier nos modes de production et de consommation implique d'agir simultanément sur l'offre et la demande.
Concernant le développement de l'Agriculture Bio, le programme « Ambition bio 2022 » porte l'ambition de parvenir à 15 % de la surface agricole utile en France d'ici 2022 et 20 % de produits bio dans la restauration collective. L'objectif de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) fixé par le programme national de prévention de déchets 2021-2027 (PNPD) est de –15 % par habitant.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Connaissance des prélèvements et des capacités de production d'eau potable

La connaissance des prélèvements d'eau : prélèvements pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements pour des usages agricoles (abreuvement du bétail, production de fromages), des usages industriels, des usages touristiques… est primordiale. La connaissance des volumes prélevés mais également leur répartition en fonction des jours de l'année.
En parallèle, la connaissance des ressources en eau, de leurs qualités de leurs capacités en fonction des saisons, et de leurs évolutions dans le contexte de changement climatique est un autre enjeu majeur de connaissance.

Une agriculture extensive, tournée vers les terroirs et la qualité, et qui tend à se convertir de plus en plus au bio

La part de la surface agricole utile (SAU) en bio ou en conversion en Haute-Savoie se situe à 5,7 % de la SAU totale. Toutefois, son taux d'évolution annuel se situe dans la moyenne régionale (à + 10 % / an). Le nombre d'exploitations bio a doublé entre 2011 et 2019, et l'on observe une réelle dynamique toutes filières confondues (et notamment en maraîchage, arboriculture, viticulture).
La filière bovin-lait représente 80 % de l'activité agricole du Département, et se distingue par l'exigence environnementale de ses cahiers des charges d'appellations (AOP/IGP) : maximum de pâturage, alimentation non OGM, chargement et/ou production encadrée, fumure encadrée, bien-être animal, traçabilité et enregistrement.
Enfin, l'action départementale en matière agricole se distingue par les financements apportés aux agriculteurs au titre des contrats de filière et du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), avec notamment un soutien aux investissements combinant performance économique et environnementale (irrigation économe, sobriété sur les produits phytopharmaceutiques, protection contre les aléas climatiques, etc.).

Toujours plus de déchets collectés

Entre 2008 et 2018, la production globale de déchets non dangereux a tendance à augmenter de 8,1 %, liée notamment à la croissance de la population de résidents et de touristes. Si elle se poursuit, elle pourrait entraîner la nécessité d'augmenter les capacités de collecte (déchèterie, équipement de collecte…) et de valorisation/traitement (centres de tri, incinérateurs…). Les objectifs de réduction de la poubelle des habitants, fixés par les lois Grenelle, ne sont pas atteints.

Une valorisation des déchets à renforcer

S'il augmente, le taux de valorisation matière et organique (43 % en 2018) reste bien inférieur aux objectifs nationaux fixés à 65 % d'ici 2025 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Ce taux peut être amélioré par la réduction du volume global de déchets produits, et plus particulièrement des ordures ménagères résiduelles (réduire le gaspillage, compostage…), et par l'amélioration du tri des déchets.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

2020

6 859 ha
(5,7 % DE LA SAU)

235
EXPLOITATIONS

344
TRANSFORMATEURS

96
DISTRIBUTEURS

PRODUCTION DE DÉCHETS DES MÉNAGES

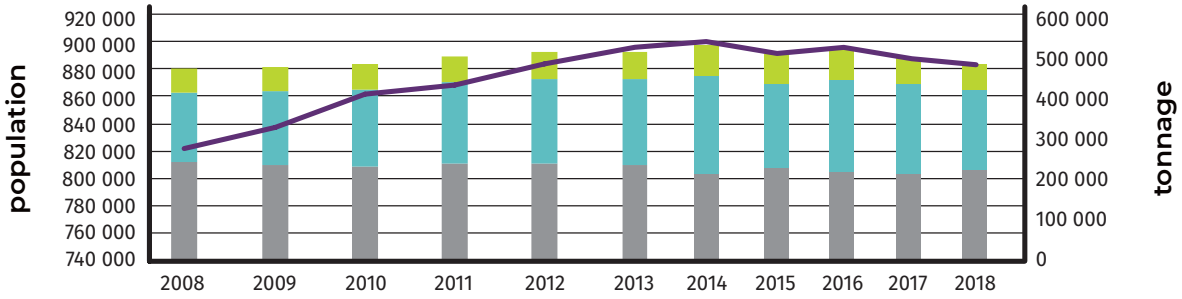

GOUVERNANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'amélioration continue du mode de gouvernance au service d'une organisation publique socialement responsable

La gouvernance désigne une façon de prendre des décisions reposant sur une multiplication des lieux de décision et des acteurs associés. Moderniser l'action publique, privilégier la concertation et la médiation, gérer la pluralité d'intérêts parfois contradictoires, favoriser la mobilisation : la gouvernance est fondée sur le partenariat, l'interaction entre les collectivités territoriales, les acteurs de la société et l'État.

La gouvernance peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Globale, locale ou thématique, elle est plurielle par nature et nécessite de veiller à la cohérence et à la bonne articulation de ses différentes échelles. Une bonne gouvernance suppose en amont et tout au long du processus la transparence dans l'évolution du dossier.

Il est à noter que le club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP) a produit un guide sur des indicateurs de gouvernance des organismes publics en réponse aux enjeux du développement durable.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Au mois de mars 2022, 821 collectivités ont lancé l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET).

En Auvergne-Rhône-Alpes, institutions, associations et collectivités collaborent depuis 15 ans pour éclairer les décideurs sur les enjeux et les moyens d'action face au changement climatique notamment à travers 3 dispositifs partenariaux : l'Observatoire régional climat air énergie (ORCAE), le Centre de ressources pour les territoires en transition d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'observatoire Ouranos-AURA.

Le Département de la Haute-Savoie s'est lancé en 2012 dans une démarche de plan climat énergie territorial. Un nouveau plan climat air énergie départemental est en cours pour la période 2020-2025. Avec 46,46 % de participation au premier tour des élections législatives de 2017, la Haute-Savoie se classe au 89e rang des départements métropolitains.
Le taux de participation moyen dans les départements métropolitains est de 59,9 %. Les 2 indicateurs établis par le CGET (devenu Agence nationale de la cohérence des territoires - ANCT) sur ce thème sont insuffisants pour identifier les enjeux de gouvernance en Haute-Savoie du fait de la multiplicité des « lieux de gouvernance » et de leurs diversités : planification territoriale (PLU, PTU, PCEAT...), conseil de quartier, conseils d'administration, coopération transfrontalière, pôle de compétitivité, dialogue social...

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE PARTICIPATION AU 1er TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

2007	2012	2017
55,85 %	**55,75 %**	**46,46 %**

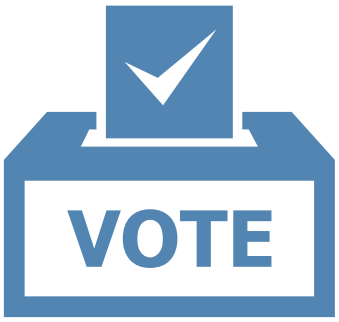

SOURCES DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Page	Thème	Sources
79	Bulletin climatique de l'année 2021	Agence Alpine des Territoires (AGATE), Observatoire du changement climatique ORCAE Météo-Suisse Météo-France, ONERC
80	Changement climatique et énergies	Graphiques de la colonne de gauche : ORCAE Graphiques de la colonne de droite : Météo-France, traitement ASADAC-MDP
82	Transport et mobilité	« Déplacements domicile-travail » : Insee « Accidentologie » : Département de la Haute-Savoie « Exposition à la pollution des véhicules » : Air Rhône-Alpes « Bruit » : Département de la Haute-Savoie
84	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	« Préservation des espaces naturels » : Département de la Haute-Savoie, DREAL – INPN « Surfaces urbanisées » : Observatoire Départemental - Direction départementale des finances publiques « Indice poisson rivière » : ONEMA « État écologique » : Agence de l'eau RMC « État du parc d'installations relevant du service public ANC » : GRAIE – observatoire régional des SPANCs
86	Société de la connaissance	« Part des jeunes sans diplôme » et « Niveaux de qualification » : Insee « Offre des lieux de lecture publique » : Savoie Biblio
88	Développement socio-économique	« Taux d'emploi » : Insee « Revenu médian » : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa « Nombre de frontaliers » et « Fréquentation touristique » : Observatoire Départemental
90	Cohésion sociale et solidarité	« Taux de pauvreté » : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa « Taux de chômage » : Insee « Niveau de vie » : Observatoire Départemental - Insee « Demandes de logements sociaux » : Pour le Logement Savoyard « Temps moyen Domicile-Travail » : Observatoire Départemental – Insee « Part des plus de 65 ans » : Observatoire Départemental – Insee
92	Santé publique, prévention	« Taux de mortalité prématuré », « Espérance de vie » : Insee, état civil, estimations de population « Exposition risque inondation », « Densité sites Seveso » : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr « Indice ATMO de la qualité de l'air » : Air Rhône-Alpes
94	Consommation et production responsables	« Agriculture biologique » : L'agriculture bio en Rhône-Alpes « Production de déchets des ménages » : SINDRA
96	Gouvernance	« Taux de participation au 1er tour des élections législatives 2007, 2012 et 2017 » : BEEP - Ministère de l'Intérieur

haute savoie
le Département

Direction Animation Territoriale
et Développement Durable
1, avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex
04 50 33 19 39

hautesavoie.fr